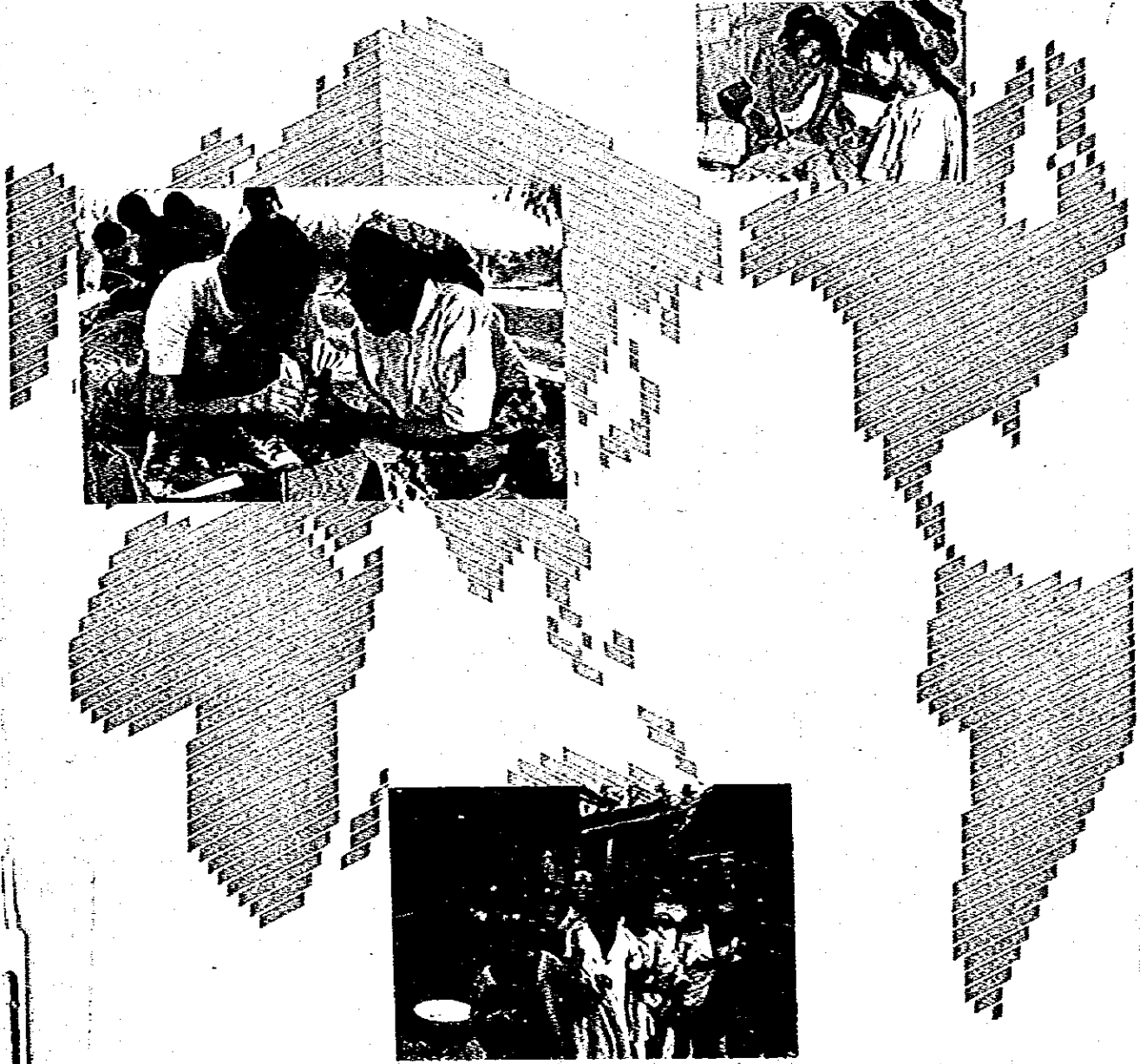


# Agence Japonaise de Coopération Internationale

JICA  
Agence Japonaise de Coopération Internationale



Rapport A  
1000  
36  
GAI  
BRARY

# Rapport Annuel 1994



27190

JICA LIBRARY



1117533(8)

国際協力事業団

27190



**Agence Japonaise de Coopération Internationale**

**Rapport Annuel**

**1994**

**Imprimé au Japon**

**© 1995 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE**

**B.P. 216, Shinjuku Mitsui Building**

**1-1, 2-chôme, Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo, 163-04 Japon**

**Téléphone: 03-3346-5311**

## Préface

Cette année marque le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création, en 1974, de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, ou JICA, ainsi que le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion du Japon au Plan de Colombo, en 1954. Le rôle du Japon en tant que pays donateur, modeste à ses débuts, s'est accru de façon progressive, à partir du décollage de son économie, dans la période d'après-guerre. JICA, et les organisations qui l'ont précédée, Asia Kyokai (la Société pour la Coopération Economique en Asie) et l'Agence de Coopération Technique à l'Etranger, ont été les instruments de la coopération internationale japonaise: le nombre de Japonais envoyés à l'étranger en tant qu'experts de l'assistance technique, membres de missions d'études, volontaires JOCV, ajouté à celui des stagiaires issus de pays en développement venus suivre au Japon des programmes de formation, a atteint en 1993 un total cumulatif d'environ 270.000 personnes. Grâce à ces échanges de ressources humaines, la coopération internationale a gagné en maturité et en importance, alors que parallèlement, l'on assiste à une croissance très encourageante de l'intérêt du public japonais pour la coopération ainsi qu'à une prise de conscience de sa nécessité.

Aujourd'hui, en cette période d'après-guerre froide, alors que de multiples régions du monde sont victimes de conflits ou de bouleversements, de nombreuses autres voient s'ouvrir devant elles des perspectives très prometteuses. Il suffit de citer l'extraordinaire croissance économique en Asie de l'est, les accords de paix entre Israéliens et Palestiniens, et l'avènement d'une nouvelle Afrique du Sud, débarrassée de la discrimination raciale. Ces changements considérables ont suscité une prise de conscience croissante du fait que le monde ne connaîtra une paix et une stabilité véritables que si la communauté internationale s'efforce d'apporter des solutions à un certain nombre de problèmes graves tels que la pauvreté dans les pays en développement, l'explosion de la démographie ou la destruction de l'environnement, pour ne citer que les plus urgents.

En juin 1992, le Japon a publié la Charte de l'Aide Publique au Développement, qui définit les orientations fondamentales et les priorités de ce volet de la coopération internationale japonaise. En juin 1993, étaient adoptés les 5<sup>èmes</sup> objectifs à moyen-terme pour l'aide au développement et le Japon annonçait son intention de développer quantitativement et qualitativement l'APD, qui constitue une part importante de sa contribution à la communauté internationale.

En tant que principale agence japonaise d'exécution de l'APD, JICA doit affronter l'éventail des problèmes rencontrés par les pays en développement. Pour accomplir cette tâche difficile, l'Agence a défini des directives par secteur qui précisent les points à prendre en considération face à des problèmes tels que l'éducation, l'environnement, la pauvreté et la démographie, ainsi que des directives par pays visant à déterminer, par l'analyse des conditions locales, à quelles zones et à quels problèmes accorder la priorité dans chaque pays bénéficiaire. Pour mieux relever les nouveaux défis, JICA procède à une révision de ses mécanismes de mise en œuvre et améliore les ressources de l'organisation. L'Agence s'efforce également d'adapter les différentes formes de sa contribution pour répondre de façon plus efficace aux besoins réels des pays en développement.

C'est dans l'espoir que le 20<sup>ème</sup> anniversaire de JICA marque l'avènement d'une ère nouvelle en matière de coopération internationale au 21<sup>ème</sup> siècle que l'Agence Japonaise de Coopération Internationale publie ce rapport annuel 1994, en souhaitant qu'il puisse contribuer à une meilleure compréhension des réalités de la coopération internationale et des activités de l'Agence, au milieu du tourbillon de changements affectant le Japon et toute la planète.

Octobre 1994



Kimio Fujita  
Président,  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale



# INDICE

<b>1<sup>re</sup> Partie</b>	<b>La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1</b>	<b>L'Aide Publique au Développement du Japon</b>	<b>10</b>
Section 1.	Aperçu de l'Aide Publique au Développement	10
Section 2.	Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes	12
<b>Chapitre 2</b>	<b>Aperçu des principales activités de JICA</b>	<b>16</b>
Section 1.	Aperçu des activités de JICA	16
Section 2.	La Charte de l'APD – Les cinq objectifs à moyen terme et la coopération technique	21
Section 3.	Réponses aux questions globales – Dégénération de l'environnement, Surpopulation et WID	24
Sous-section 1.	Coopération pour l'environnement	24
Sous-section 2.	Initiative en matière de questions globales – Renforcement de l'aide dans le domaine démographique	28
Sous-section 3.	Le Groupe d'études sur l'aide au développement pour l'éducation et le développement	29
Sous-section 4.	Les femmes dans le développement (WID)	30
Section 4.	Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée aux pays	32
Section 5.	Formulation des plans d'exécution du projet grâce à un programme d'approche	35
Section 6.	Promotion de l'aide participative	38
Section 7.	Relation avec les autres pays industrialisés et les institutions internationales	42
Section 8.	Aide à la Palestine	43
<b>Chapitre 3</b>	<b>Aperçu des activités et réalisations de l'Année Fiscale 1993</b>	<b>44</b>
Section 1.	Identification, Formulation et Evaluation des projets	44
Section 2.	Assistance technique	53
Sous-section 1.	Programmes de stage technique	53

Sous-section 2.	Programme d'invitation de la jeunesse . . . . .	59
Sous-section 3.	Programme d'envoi d'experts . . . . .	60
Sous-section 4.	Fourniture d'équipements pour la coopération technique . . . . .	63
Sous-section 5.	Assistance technique de projet-type . . . . .	65
Sous-section 6.	Etudes de développement . . . . .	66
Section 3.	Programme de la coopération financière non-remboursable . . . . .	70
Section 4.	Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger . . . . .	74
Section 5.	Coopération pour le développement . . . . .	78
Section 6.	Emigration . . . . .	82
Section 7.	Aide pour le secours aux victimes de désastres . . . . .	87
Section 8.	Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique . . . . .	90
Section 9.	Prise en charge médicale et bien-être des experts en assistance technique . . . . .	97
<b>2<sup>ème</sup> Partie</b>	<b>Aperçu des Programmes par Région Géographique . . . . .</b>	<b>99</b>
Chapitre 1	Asie - Zone 1: Asie de l'Est et du Sud-Est . . . . .	100
Chapitre 2	Asie - Zone 2: Asie du Sud-Ouest . . . . .	106
Chapitre 3	Moyen Orient . . . . .	110
Chapitre 4	Afrique . . . . .	114
Chapitre 5	Amérique Centrale et Caraïbe . . . . .	118
Chapitre 6	Amérique du Sud . . . . .	123
Chapitre 7	Océanie . . . . .	130
Chapitre 8	Europe . . . . .	131
Chapitre 9	Asie Centrale . . . . .	136
<b>3<sup>ème</sup> Partie</b>	<b>Réalisation de l'Année Fiscale 1993 par Pays, Secteur et Programme . . .</b>	<b>139</b>

**[ASIE]**

Bangladesh	140, 272
Bhoutan	142, 272
Brunei	142, 273
Cambodge	142, 274
Chine	144, 275
Inde	150, 275
Indonésie	152, 276
République de Corée	159, 277
Laos	160, 278
Malaisie	162, 279
Maldives	166, 279
Mongolie	167, 280
Myanmar	168, 281
Népal	169, 282
Pakistan	172, 283
Philippines	174, 283
Singapour	180, 284
Sri Lanka	180, 285
Taïlande	182, 286
Viêt Nam	188, 287
Hong Kong	287

**[MOYEN ORIENT]**

Algérie	191, 288
Bahreïn	288
Egypte	191, 289
Iran	193, 289
Israël	290
Jordanie	194, 291
Koweït	292
Liban	292
Maroc	195, 292
Oman	197, 293
Qatar	294
Arabie Saoudite	197, 294
Yémen du Sud	295
Soudan	295
Syrie	198, 296
Tunisie	199, 296
Turquie	200, 297
Emirats Arabes Unis	202, 298
Yémen	202, 299

**[AFRIQUE]**

Angola	300
Bénin	204, 300
Botswana	300
Burkina Faso	204, 301
Burundi	205, 301
Cameroon	205, 302
Cap-Vert	206, 302
Centrafrique	206, 303
Tchad	303
Comores	206, 304
Congo	304
Djibouti	207, 305
Guinée Equatoriale	305
Erythrée	305
Ethiopie	207, 306
Gabon	307
Gambie	208, 307
Ghana	208, 307
Guinée	209, 308
Guinée-Bissau	210, 309
Côte d'Ivoire	210, 310
Kenya	212, 310
Lesotho	311
Libéria	312
Madagascar	214, 312
Malawi	215, 312
Mali	216, 313
Mauritanie	217, 314
Maurice	218, 314
Mozambique	218, 315
Namibie	219, 315
Niger	219, 316
Nigéria	220, 316
Rwanda	221, 317
Sao Tomé et Príncipe	222, 318
Sénégal	222, 318
Seychelles	223, 319
Sierra Leone	224, 319
Afrique du Sud	320
Swaziland	224, 320
Tanzanie	224, 320
Togo	321
Ouganda	226, 322
Zaïre	322

Zambie	227, 322
Zimbabwe	229, 323

### [AMÉRIQUE LATINE]

Argentine	231, 325
Bahamas	325
Barbade	325
Belize	326
Bolivie	233, 326
Brsil	234, 327
Chili	237, 327
Colombie	239, 328
Costa Rica	240, 329
Cuba	330
Dominica	330
République Dominicaine	240, 330
Equateur	241, 331
El Salvador	242, 332
Grenade	243, 333
Guatemala	243, 333
Guyane	245, 334
Honduras	245, 335
Jamaïque	247, 336
Mexique	247, 336
Nicaragua	249, 337
Panama	250, 338
Paraguay	251, 339
Pérou	254, 339
Saint-Christophe-et-Nevis	340
Sainte-Lucie	340
Saint-Vincent	255, 341
Trinité-et-Tobago	255, 341
Uruguay	256, 342
Venezuela	256, 343

### [Océanie]

Australie	344
Fidji	258, 344
Kiribati	259, 345
Iles Marshall	259, 345
Micronésie	260, 346

Nauru	347
Papouasie-Nouvelle-Guinée	261, 347
Iles Salomon	262, 348
Tonga	263, 349
Tuvalu	349
Vanuatu	263, 350
Samoa-Occidental	264, 351
Iles Cook	265, 351
Niue	352
Palau	265, 352

### [EUROPE]

Albanie	353
Arménie	353
Autriche	353
Azerbaïdjan	353
Bulgarie	267, 353
Chypre	354
Tchéque	354
Tchécoslovaquie	355
France	355
Georgie	356
Grèce	356
Hongrie	268, 356
Italie	357
Kazakhstan	357
Kirghizistan	268, 357
Malte	358
Pologne	269, 358
Roumanie	269, 359
Slovaquie	270, 360
Slovénie	360
Suède	361
Tadjikistan	361
Turkménistan	361
Royaume-Uni	361
Ouzbékistan	270, 362
Canada	362
Etats-Unis d'Amérique	363

**1<sup>ère</sup> Partie**

**La Coopération Internationale et**

**l'Agence Japonaise de Coopération Internationale**

---

## Chapitre 1

### L'Aide Publique au Développement du Japon

---

#### Section 1. Aperçu de l'Aide Publique au Développement

La coopération économique, afin d'alléger le fardeau de la pauvreté et de la famine qui menacent les conditions de base pour la survie des populations des pays en développement, est mue par des considérations humanitaires et par la prise de conscience du développement, la stabilité socio-économiques des pays en développement et l'interdépendance entre les impératifs inhérents à la paix et à la prospérité du monde entier.

La coopération économique ne se limite pas aux seules actions gouvernementales des pays industrialisés, mais elle s'effectue également entre pays en développement, des organisations internationales, des entreprises privées et plusieurs associations de volontariat participent à ces actions sous des formes variées et avec des caractéristiques diverses. L'Aide Publique au Développement (APD) concerne une partie de cette coopération économique, notamment la coopération financière non-remboursable et l'assistance technique et les prêts accordés par les gouvernements des pays donateurs aux pays en développement.

Dans sa recommandation sur les modalités du financement et les conditions de l'aide, le Comité d'Aide au Développement (CAD), un des comités spécialisés de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, définit la coopération économique comme un "transfert de capital aux pays en développement". De plus, ce même comité divise la coopération économique selon les trois types suivants: l'APD, les autres transferts publics (OOF: Other Official Flows) et les transferts privés (PF: Private Flows). De ces trois types, l'APD est définie comme satisfaisant aux conditions suivantes:

- (1) Elle est fournie par des agences officielles ou par leurs organismes d'exécution, aux pays en développement ou aux organisations internationales.
- (2) Son principal objectif est de favoriser le développement économique et d'améliorer les conditions de vie des pays en développement.
- (3) Elle est concessionnelle et l'élément non-remboursable doit représenter au moins 25% de son montant total. ("élément non-remboursable" est un indice relatif aux modalités du financement de la coopération financière, et au fur et à mesure que les conditions du prêt ou du crédit (taux d'intérêt, délai de remboursement, délai de grâce) sont adoucies, la proportion de l'élément non-remboursable augmente, atteignant 100 % dans le cas d'une aide financière intégralement non-remboursable.

Le montant total de l'APD, donné en 1993 par les vingt pays membres du CAD a été estimé à 54,79 milliards de dollars. La contribution du Japon à ce total était la plus grande, correspondant à 20,5%, soit une APD de 1.251,77 milliard de yens (11,259 millions de dollars). En yens, l'APD du Japon a diminué de 11,4% (augmentation de 0,97% en dollars) par rapport au niveau de l'année précédente (1.412,5 milliard de yens ou 11.151 millions de dollars), et la proportion de l'APD dans son PNB a été de 0,26%. Si l'on tient compte de son aide aux pays de l'Europe Orientale comme la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque, la République de Slovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, l'APD du Japon s'élève à 1.275,7 milliard de yens (11.474 millions de dollars).

## **Section 2. Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes**

### **1. Comment l'APD est-elle organisée?**

L'APD est divisée en trois catégories différentes:

- (1) Don bilatéral
- (2) Prêt bilatéral
- (3) Souscriptions pour des organisations internationales et autres contributions financières.

Le don bilatéral comprend la coopération financière non-remboursable (fonds accordés aux pays en développement sans obligation de remboursement) et l'assistance technique.

Dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, sont procurés des fonds pour construire des écoles, des hôpitaux, des laboratoires et autres installations, pour fournir du matériel à vocation pédagogique et pour la formation professionnelle, des équipements et outils médicaux, pour aider au remboursement des dettes. La coopération financière non-remboursable est divisée en six catégories: i) l'aide générale, ii) l'aide à la pêche, iii) l'aide d'urgence, iv) l'aide aux activités culturelles, v) l'aide alimentaire, vi) l'aide pour l'augmentation de la production vivrière.

Parmi ces six catégories, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale est chargée i) des fonds généraux (seulement les projets généraux des projets de coopération financière non-remboursable), ii) des fonds à la pêche et vi) des fonds à l'augmentation de la production vivrière. JICA s'occupe de formuler le plan de base et les spécifications nécessaires pour procurer du matériel et des approvisionnements ainsi que pour construire des installations (ci-après dénommés "travaux d'études du plan de base"). Elle est aussi chargée d'entreprendre des études et d'offrir des services (y compris les services de liaison) requis pour construire des installations et fournir régulièrement du matériel et des services (ci-après dénommés "travaux d'accélération de l'exécution"), etc. 60 % environ de l'aide financière non-remboursable nécessitent ces travaux d'études du plan de base et d'accélération de l'exécution.

L'assistance technique consiste à 1) transférer des technologies, des savoir-faire qui pourront stimuler l'essor du secteur socio-économique des pays en développement, et à 2) contribuer à relever le niveau de leur technologie. Le principe spécifique de l'assistance technique est d'inviter du personnel technique des pays en développement au Japon, en vue de lui assurer une formation, et d'envoyer des experts du Japon dans les pays en développement en vue d'une coopération mutuelle dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, de la planification et de la préparation de programmes de développement. Les équipements nécessaires



à ces activités sont également fournis. JICA exécute plus de 50% de l'ensemble de la coopération technique du Japon.

Le prêt bilatéral, communément appelé "prêt international de yens" ou crédit de yens", est le fonds requis par les pays bénéficiaires pour le développement, et il leur est accordé pour de longues périodes à un taux d'intérêt réduit. Le prêt bilatéral est octroyé principalement pour des projets de développement et d'amélioration dans le domaine d'infrastructures économiques et sociales - routes, barrages, systèmes de télécommunications, développement agricole, etc. Mais une des tendances récentes consiste à utiliser une plus grande partie du prêt pour financer l'achat de marchandises qui amélioreront la balance des paiements internationaux des pays bénéficiaires. Le budget du prêt bilatéral est placé sous le contrôle du Ministère des Finances, et le prêt bilatéral est accordé par le Fonds de Coopération Economique d'outre-mer (OECE) après la consultation du Ministère des Affaires Extérieures, du Ministère des Finances et du Ministère du Commerce International et de l'Industrie, et de l'Agence de Planification Economique.

Les souscriptions pour des organisations internationales et autres contributions financières (aides multilatérales) sont des aides indirectes effectuées par le biais d'institutions internationales. Il appartient au Ministère des Affaires Etrangères de contrôler les contributions au Programme de Développement des Nations Unies, au Fonds de la Population des Nations Unies, à l'Organisation Asiatique de la Productivité et à d'autres Organisations des Nations Unies. Le Ministère des Finances est chargé des souscriptions pour la Banque Mondiale, l'Association Internationale du Développement (IDA), la Banque Asiatique de Développement et d'autres organisations internationales de financement du développement.

## 2. Aperçu des tendances récentes

La toile de fond sur laquelle se déroule l'Aide Publique au Développement du Japon a subi une brusque métamorphose due aux bouleversements survenus sur la scène mondiale après la fin de la guerre froide. La communauté internationale attend de plus en plus fortement du Japon, qu'il contribue, à la mesure de ses moyens de principale puissance économique, au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le monde. De nouveaux besoins en aide surgissent: les pays ex-socialistes, mettant en œuvre des programmes de réforme démocratique et l'introduction des mécanismes de l'économie de marché, ont besoin d'une assistance intense, et des arguments sont avancés avec davantage d'ardeur démontrant que la réforme démocratique, le bon gouvernement, (good governance), et l'introduction des mécanismes du marché sont essentiels à l'économie stable et au développement social dans les pays en développement.

L'expérience de la crise du Golfe Persique a de nouveau ravivé la prise de conscience de la communauté internationale du fait qu'il faut accorder plus d'attention à la situation militaire dans les pays en développement, et qu'il faut déployer des efforts plus importants pour contrôler et réduire l'armement.

De surcroît, au fur et à mesure que le monde traverse la phase de transition du paradigme de polarisation vers celui de coopération globale au lendemain de la guerre froide, la politique d'aide change d'orientation et se dirige vers des questions mondiales telles que l'environnement, le rôle des femmes dans le développement (WID), la population et la pauvreté. Pèse entre autres le problème de l'environnement mondial: ce problème a été à l'ordre du jour lors des dernières Conférences au Sommet du G-7 ainsi que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (le Sommet de la Terre) en juin 1992, où des efforts ont été réalisés pour arriver à un consensus global sur la protection de l'environnement, dans le but fondamental de parvenir à un "développement durable". Il est maintenant d'autant plus important que l'APD s'adresse aux questions environnementales et aux autres problèmes d'envergure mondiale. D'autre part, auxquels sont confrontés les pays en développement les problèmes, tels que l'augmentation de la population en dessous du seuil de pauvreté, la stagnation économique sont en train de s'aggraver.

Alors que les besoins en aide s'accroissent et deviennent plus diversifiés et encore plus complexes, apparaît un phénomène de "fatigue de l'aide" parmi les pays donateurs de l'Ouest. Les moyens financiers de l'aide ne cessent de faire défaut, spécialement en ce moment où l'ex-Union Soviétique et les pays de l'Europe Orientale et Centrale, qui étaient naguère donateurs eux-mêmes, ont pris rang parmi les bénéficiaires. Dans ce contexte la communauté internationale attend plus que jamais du Japon l'accomplissement réussi de l'aide qu'il octroie.

En réponse à ces besoins croissants, le cabinet du Japon a adopté, le 30 juin 1992, la Charte de l'Aide Publique au Développement. Cette Charte fixe les grandes lignes qui sous-tendent l'APD du Japon en vue d'obtenir la compréhension et la coopération au Japon et à l'étranger et ainsi de faciliter une exécution plus efficace et effective de ses programmes de l'APD. En même temps que préoccupations humanitaires et reconnaissance d'indépendance, parmi les fondements philosophiques de l'APD, la Charte comprend un volet environnement, avec la recommandation explicite que les programmes d'assistance aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes doivent prendre en considération les questions environnementales et les autres problèmes d'envergure globale parallèlement à des questions telles que la progression de la réforme démocratique et l'évolution militaire dans les pays bénéficiaires.

Le gouvernement du Japon a accru son APD en plusieurs étapes depuis 1978 en se fixant les objectifs à moyen terme qu'il est parvenu à atteindre par la suite. En juin 1993 (voir Chapitre 2, Section 2), les 5èmes objectifs à moyen terme ont été annoncés conformément à la nouvelle Charte de l'APD, avec une attention particulière pour l'environnement. A l'occasion de la Conférence de la Terre, le Japon a présenté ses nouveaux objectifs pour l'assistance dans le domaine de l'environnement, promettant d'augmenter ses dépenses d'aide de 0,9 à 1,0 milliard de yens sur une période de 5 ans à commencer durant l'exercice 92, à contribuer à la protection de l'environnement mondial et aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes

environnementaux, ainsi qu'à identifier, formuler et exécuter plusieurs projets sur la base d'un dialogue politique avec les pays concernés. Entretemps, la Conférence sur la Population Mondiale s'est tenue en 1994, et il est devenu vital pour le Japon d'entreprendre un projet démographique de grande envergure dans son APD. De même, la Conférence Mondiale des femmes dans le Développement aura lieu en 1995 et l'approche des projets liés à WID a été renforcée. (Voir le Chapitre 2, Section 3.)

En 1993, les montants nets que le Japon a dépensés pour l'APD se sont élevés à 1,2157 billion de yens (11,474 millions de dollars), y compris l'aide à l'Europe Orientale. Ces montants représentent une diminution de 11,1% par rapport à 14,354 billions de yens de l'année précédente. Le Japon a été encore une fois le plus grand donneur d'aide des pays membres du CAD, rang qu'il avait atteint en 1989, en 1991 et en 1992.

En ce qui concerne la qualité de l'aide du Japon, il y a encore lieu d'améliorer. Bien que l'aide du Japon ait une tendance croissante à prendre la forme d'assistance combinée, la proportion des dons et des éléments non-remboursables reste peu élevée en comparaison des autres pays du CAD. JICA aura par conséquent besoin d'accroître et d'améliorer ses programmes de coopération technique, car ces programmes sont non seulement cruciaux pour soutenir la mise en place d'institutions dans les pays en développement (l'importance de laquelle a récemment été soulignée), ils constituent également un élément indispensable dans la contribution internationale en matière de ressources humaines, un domaine où le Japon se trouvait ces dernières années sous la pression croissante de s'impliquer davantage.

L'année 1994 marque le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion du Japon au Plan de Colombo en 1954, et du début de sa coopération technique. Vingt années se sont écoulées aussi, depuis l'établissement de JICA en 1974. En tant que premier ou second principal pays donateur, il est attendu du Japon qu'il joue un rôle capital dans l'assistance au développement du monde entier, en pleine consultation et bonne collaboration avec les autres pays industrialisés, donateurs d'aide. En même temps, il lui est également demandé de fournir une assistance plus efficace en améliorant son dialogue politique avec les pays en développement, et en traitant des divers problèmes qui perturbent les programmes d'aide.

---

## Chapitre 2

### Aperçu des principales activités de JICA

---

#### Section 1. Aperçu des activités de JICA

##### 1. L'APD japonaise et les activités de JICA

Comme il est indiqué dans le chapitre 1, l'APD japonaise s'est élevée en 1993 (année civile) à 11,474 millions de dollars, les dépenses pour la coopération technique représentant 2,6 millions de dollars, soit 22,7% du total de l'APD japonaise. Les projets de JICA ont compté pour 1,41 millions de dollars, soit 54,1% des dépenses totales du Japon au titre de la coopération technique. Ces chiffres traduisent, par rapport à l'année précédente, une hausse de 22% des dépenses totales de la coopération technique et de 23% des dépenses pour les projets de la coopération technique de JICA. Le tableau 2-1 indique la ventilation des dépenses de la coopération technique.

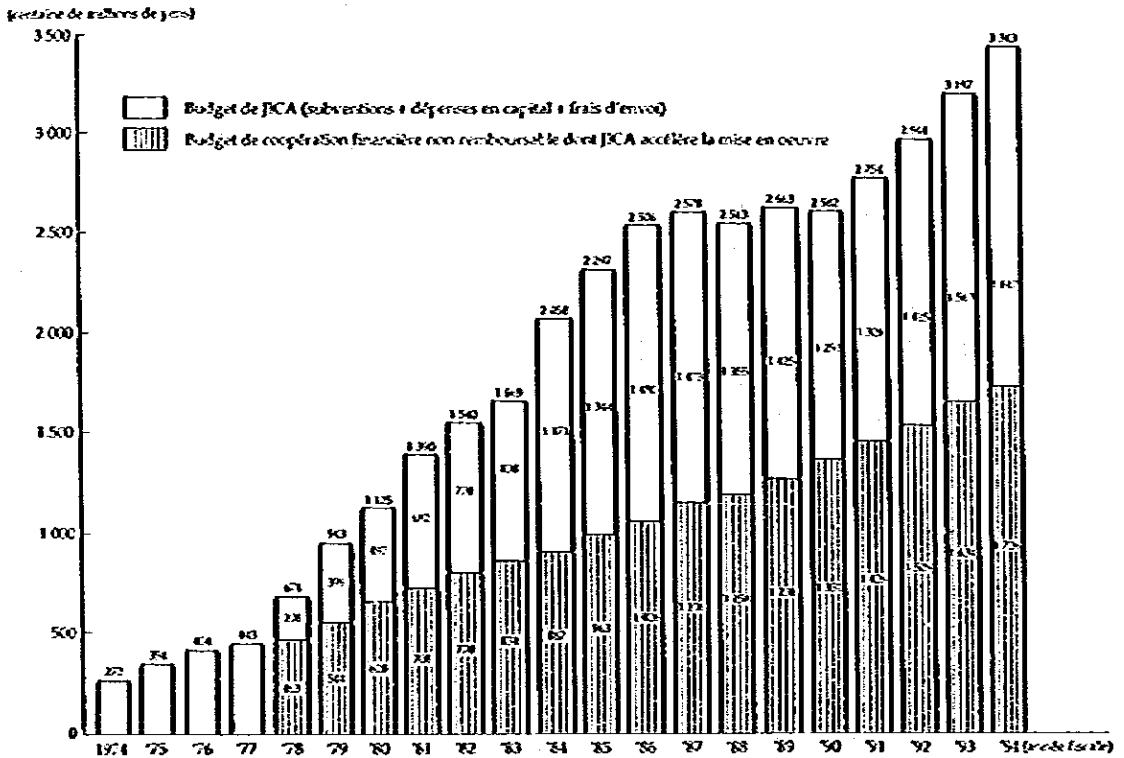
Le budget initial de JICA pour l'exercice fiscal 1993 a été d'environ 163,4 milliards de yens, marquant un accroissement de 6,9% par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, environ 149,8 milliards de yens ont été affectés à des dons, 4,4 milliards aux dépenses en capital et 9,2 milliards aux frais d'envoi. De plus, JICA s'est chargée d'accélérer l'exécution de ses programmes pour quelques 156,3 milliards de yens de coopération financière non-remboursable. Le graphique 2-1 illustre la croissance du budget de JICA depuis l'année fiscale 1974.

Tableau 2-1 APD japonaise et activités de JICA

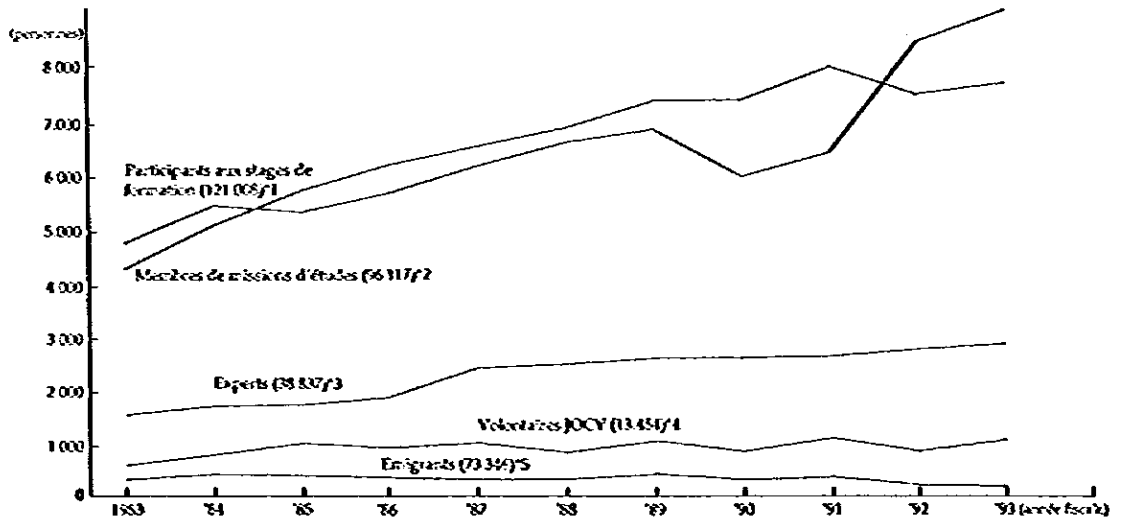
(en millions de dollars)

Poste		Année civile	1992	1993	Taux de croissance annuel (%)
Aide Officielle au Développement			11.332	11.474	1,2
Dépenses de coopération technique			2.132	2.602	22,0
Dépenses de coopération technique en pourcentage de l'APD			18,8%	22,7%	—
Ventilation des dépenses de coopération technique	Montant dont JICA est responsable		1.146	1.409	23,0
	Coopération technique de JICA en pourcentage des dépenses totales de coopération technique		53,8%	51,1%	—
	Participants aux programmes de formation		295	351	19,0
	Montant dont JICA est responsable		171	201	17,5
	Experts, membres de missions d'études		581	752	29,4
	Montant dont JICA est responsable		522	660	26,4
	Volontaires JOCV		80	98	22,5
	Montant dont JICA est responsable		79	97	22,8
	Bourses pour les étudiants étrangers		288	360	25,0
	Fourniture d'équipements, coopération en matière de recherche, autres		888	1.011	17,2
	Montant dont JICA est responsable		375	451	20,3

### Graphique 2-1 Budget de JICA



### Graphique 2-2 Nombre de personnes par type de coopération



\*1 Total cumulé pour les années fiscales 1964-1993 \*2 Total cumulé pour les années fiscales 1967-1993 \*3 Total cumulé pour les années fiscales 1965-1993  
 \*4 Total cumulé pour les années fiscales 1965-1993 \*5 Total cumulé pour les années fiscales 1962-1993

## 2. Nombre de personnes par type de coopération

La ventilation par type de coopération du nombre de personnes engagées dans les activités de JICA pendant l'année fiscale 1993 révèle que 8.834 participants ont été acceptés dans les stages de formation, que 2.969 experts, 7.643 membres de missions d'études et 1.025 volontaires JOCV ont été envoyés à l'étranger et que 80 personnes ont émigré.

Le graphique 2-2 indique le nombre de personnes engagées dans les activités de JICA, ventilé par type de coopération.

## 3. Ventilation des activités par région

La ventilation par région des activités pendant l'année fiscale 1993 montre que les pourcentages des dépenses totales engagées par JICA au titre de la coopération technique ont été les suivants: 42,6% pour l'Asie, 7,5% pour le Proche-Orient, 13,9% pour l'Afrique, 21,2% pour l'Amérique Centrale et du Sud, 3,8% pour l'Océanie, et 2,6% pour l'Europe.

Le graphique 2-3 précise les ventilations par région des activités de JICA pour les années fiscales 1992 et 1993.

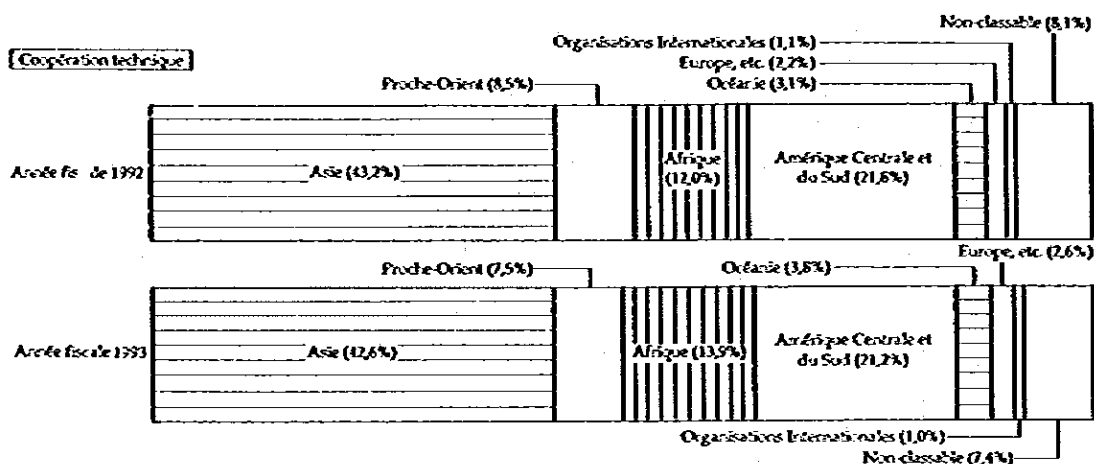
## 4. Ventilation des activités par secteur

La ventilation par secteur des activités pour l'année fiscale 1993 révèle que les pourcentages des dépenses totales engagées par JICA au titre de la coopération technique sont les suivants: 8,6% pour la planification et l'administration, 22,7% pour les travaux et services publics, 21,3% pour l'agriculture, la foresterie et les pêcheries, 10,3% pour les mines et l'industrie, 3,1% pour l'énergie, 1,3% pour le commerce et le tourisme, 10,6% pour la valorisation des ressources humaines, 10,2% pour la santé publique et la médecine, et 0,9% pour le bien-être social.

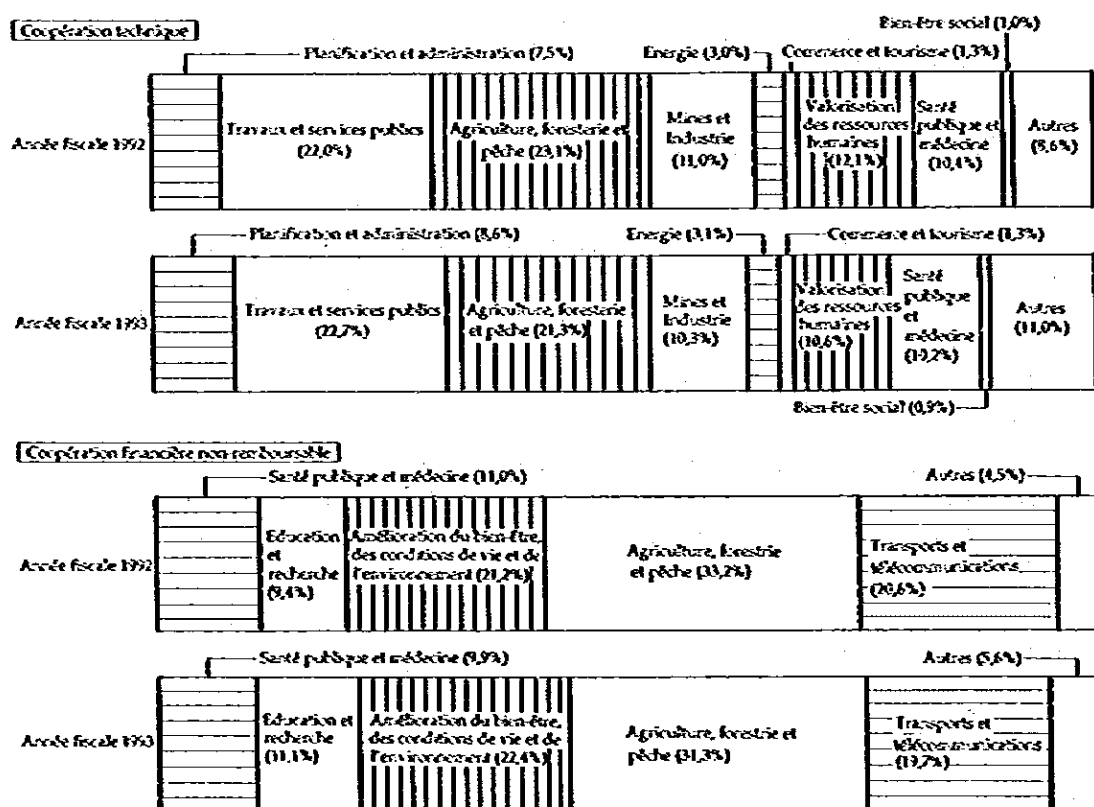
Sur le total de la coopération financière non-remboursable mise en oeuvre par JICA, 9,9% sont allés à la santé publique et à la médecine, 11,1% à l'éducation et à la recherche, 22,4% à l'amélioration du bien-être, des conditions de vie, et de l'environnement, 31,3% à l'agriculture, à la foresterie et aux pêcheries, et 19,7% aux transports et aux télécommunications.

Le graphique 2-4 donne la ventilation par secteur des activités de JICA pour les années fiscales 1992 et 1993.

### Graphique 2-3 Ventilation des dépenses par région



### Graphique 2-4 Ventilation des dépenses par secteur



Notes: (A) Les graphiques sont basés sur les budgets dont JICA est responsable pour les années fiscales 1992 et 1993 (projets généraux financés par la coopération d'ordre général non-remboursable, la coopération financière non-remboursable pour les pêcheries, celle pour l'accroissement de la production vivrière)

(B) Dans le cadre de ce budget, JICA est responsable des études du plan de base pour la coopération financière non-remboursable et de l'accélération de la mise en oeuvre de cette aide.



## Section 2. La Charte de l'APD – Les cinq objectifs à moyen terme et la coopération technique

Comme expliqué au Chapitre 1, le climat international a été profondément modifié depuis la fin de la guerre froide. Avec ce changement, les besoins en aide grandissent, se diversifient et ils deviennent toujours plus compliqués et sophistiqués. L'attente de la contribution du Japon au plan international en tant que principale puissance économique a atteint un niveau sans précédent. En conséquence, le Cabinet a adopté, le 30 juin 1992, la Charte de l'Aide Publique au Développement, qui cherche, en mettant en évidence la philosophie et les principes qui sous-tendent l'APD du Japon, à obtenir le soutien et la compréhension de la communauté internationale et du public japonais et ainsi à permettre au Japon de fournir son aide internationale plus efficacement.

La Charte explique également la raison pour laquelle le Japon octroie ses programmes d'assistance. La philosophie fondamentale du Japon est basée sur les considérations humanitaires, par exemple, le fait que le Japon, en tant que pays industrialisé, ne puisse pas ignorer la famine et la pauvreté dans les pays en développement, et sur la prise de conscience de l'interdépendance, soit par exemple, la reconnaissance que la stabilité politique et le développement économique des pays en développement sont vitaux pour la paix et la prospérité du monde entier, y compris le Japon. De plus, la Charte cite l'importance de la protection environnementale, remarquant que les problèmes environnementaux sont un enjeu pour l'espèce humaine entière, et doivent donc être abordés de concert par les pays industrialisés et les pays en développement. La Charte demande au Japon d'exécuter son aide sur la base de telles considérations, dans le but fondamental d'assister les propres efforts des pays en développement pour réaliser leur décollage économique.

Comme principes à appliquer dans la gestion du programme d'aide du Japon, la Charte liste: 1) la compatibilité de développement avec les considérations environnementales, 2) la non-utilisation de l'aide à des fins militaires ou pour l'exacerbation de conflits internationaux, 3) la surveillance appropriée des dépenses militaires des pays en développement, du développement et de la fabrication de missiles et d'armes de destruction massive, et de l'importation et de l'exportation d'équipements militaires, et 4) l'attention appropriée au progrès des réformes démocratiques dans les pays en développement, à leurs efforts pour introduire l'économie de marché, et aux garanties de ce qu'ils assurent le respect des droits humains fondamentaux et de la liberté.

De surcroît, la Charte présente un aperçu général des priorités et des mesures du gouvernement du Japon pour l'exécution efficace des programmes d'aide. Ici, le Japon accorde la priorité et soutient les questions suivantes relatives au domaine des "ressources humaines": 1) approche des problèmes mondiaux, 2) Besoins Humains Fondamentaux (BHF)<sup>1</sup>, 3) développement des ressources humaines, recherche et autres coopérations pour améliorer et

diffuser les technologies, 4) amélioration des infrastructures, et 5) ajustement structurel. Il est prévu que les programmes de coopération technique conduits par JICA dans les pays en développement seront élargis en conformité avec ce qu'énonce la Charte.

La Charte de l'APD du gouvernement est particulièrement remarquable dans la mesure où elle explique en détail la position du Japon sur l'aide relative à l'environnement mondial, et privilégie l'exécution des aides qui concernent directement la population et d'autres problèmes d'échelle mondiale. Il est maintenant demandé à JICA de prendre en considération les questions environnementales et les autres problèmes globaux dans la gestion de ses programmes d'aide. De plus, la Charte est rédigée dans le contexte mondial de l'après guerre froide, où l'on attend beaucoup du rôle de la coopération technique dans la réalisation des objectifs communs de l'humanité: plus de démocratie, protection des droits de l'homme et développement durable. JICA doit donc adopter une approche activiste envers les besoins en aide qui surgissent depuis peu dans plusieurs pays en développement, en Europe Orientale, Asie Centrale, Indochine et dans d'autres régions, qui sont à l'heure actuelle en cours de transition vers des systèmes politiques plus démocratiques et de libéralisation de leurs économies. Dans ce cas, JICA doit mettre en valeur l'expérience des politiques de développement au Japon et dans les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, qui ont déjà réussi à accomplir leur décollage économique.

La Charte stipule également la nécessité: 1) de saisir correctement les besoins des pays bénéficiaires, 2) des relations organiques entre les différentes formes de l'aide, 3) de la coordination avec les autres pays industrialisés et organisations internationales, 4) de la coordination avec les gouvernements locaux et autres organisations au Japon, et 5) de l'appui aux opérations d'études, de recherches et d'évaluation. La Charte demande à JICA d'améliorer sa gestion de l'aide afin de répondre aux besoins grandissants. Le gouvernement japonais s'est efforcé de concrétiser les différents objectifs à moyen-terme successifs qu'il s'est fixé depuis 1978, qui constituent des mesures spécifiques d'accroissement de l'APD, et en juin 1993, il a formulé ses 5<sup>èmes</sup> Objectifs à Moyen - terme conformément aux orientations de la Charte de l'APD.

Le gouvernement japonais a déployé des efforts pour maintenir un accroissement de l'APD, qu'il considère comme une contribution internationale adéquate au vu de la position du Japon au sein de la communauté internationale. Il a annoncé son intention de consacrer un total de 70 à 75 milliards de dollars à l'Aide Publique au Développement sur une période de 5 ans à partir de 1993, et d'accroître progressivement la proportion de l'APD dans son PNB.

---

\* Le terme Besoins Humains Fondamentaux se réfère aux domaines qui concernent directement la population des pays bénéficiaires et leur sont nécessaires pour maintenir le niveau minimal de vie, par exemple, le développement rural, l'alimentation en eau potable, la santé et les services médicaux et le planning familial.

En même temps, le gouvernement a identifié un certain nombre d'objectifs à réaliser pour améliorer la qualité de l'APD: accroissement de l'aide et de la coopération technique, et augmentation des éléments non-remboursables, promotion des relations organiques entre les diverses formes d'assistance en fonction des différents besoins spécifiques des pays en développement, gestion de l'aide qui mette l'accent sur les problèmes à l'échelle planétaire tels que l'environnement et la démographie, les besoins humains fondamentaux, la valorisation des ressources humaines et l'amélioration des infrastructures, tout en prenant en compte les priorités énoncées dans la Charte de l'APD, promotion de la coordination avec les activités d'assistance privées des ONG et autres organisations, amélioration qualitative et quantitative des études préliminaires et des évaluations postérieures au projet, augmentation des études sur les politiques de développement, amélioration et développement du cadre d'administration de l'aide.

Les activités récentes de JICA sont décrites dans la section suivante.

### **Section 3. Réponses aux questions globales** **- Dégradation de l'environnement, Surpopulation et WID**

#### **Sous-section 1. Coopération pour l'environnement**

##### **1. Tendances en matière d'environnement**

Les pays dans le monde y compris le Japon, se sont efforcés d'agir en conformité avec ce qui a été décidé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre), qui s'est tenue en juin 1992 au Brésil. Un an plus tard, au mois de juin 1993 s'est réunie pour la première fois la Commission des Nations Unies sur le Développement Durable (CSD), mise en place pour assurer le suivi des décisions prises au Brésil. Puis, ont eu lieu successivement, la Convention Asia-Océanie sur l'Environnement (Eco Asia 93) et la première réunion de la Commission sur l'Environnement et le Développement Durable, émanation de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, l'ESCAP.

Puis la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité ainsi que la Convention sur les Changements Climatiques (le Japon est une des nations ayant ratifié les deux conventions) sont entrées en vigueur respectivement en décembre 1993 et mars 1994, et la Convention sur la Lutte contre la Désertification est actuellement en cours de formulation. Au Japon a été adoptée par le cabinet le 24 décembre 1993 une résolution concernant le Plan d'Action Agenda 21 dont la formulation a fait l'objet d'un accord lors du Sommet de la Terre.

Les 5<sup>èmes</sup> Objectifs à Moyen-Terme du Japon en matière d'APD, qui ont été fixés par le gouvernement en juin 1993, recommandent de mettre particulièrement l'accent sur la coopération internationale pour traiter le problème de la dégradation de l'environnement en tant que problème d'envergure globale. D'ailleurs, l'importance que revêt la coopération internationale dans le domaine environnemental a été soulignée dans la Loi de Base sur l'Environnement, promulguée en novembre 1993.

En effet, la coopération pour l'environnement figure, au même titre que l'aide pour le passage à la démocratie de l'Europe Centrale et de l'Est, comme un des principaux piliers de la coopération, et constitue un des objectifs de la coopération nippo-américaine. D'autre part, Etats Unis et Japon, par la coordination de leurs activités, coopèrent à la préservation de la biodiversité en Indonésie.

## 2. Activités environnementales

### (1) Coopération pour l'environnement

Les dépenses pour la coopération en matière d'environnement s'élèvent pour l'exercice fiscal 1993, à 20,2 milliards de yens (chiffre provisoire), ce qui traduit une augmentation de 2,8 milliards de yens, soit 16%, par rapport aux 17,4 milliards de l'année fiscale précédente. Cet accroissement a été prévu pour permettre le renforcement de l'aide par JICA dans le domaine environnemental, de 2 à 3 milliards de yens par an, but chiffré défini dans le cadre de l'objectif annoncé au Sommet de la Terre, à savoir l'accroissement substantiel et l'extension par le Japon de ses dépenses d'aide pour la coopération environnementale de 0,9 à 1 billion de yens sur une période de 5 ans, à commencer durant l'exercice 92.

### (2) Identification et formulation des projets relatifs à l'environnement

Dans le domaine environnemental, il faut surtout prendre des mesures actives à partir des étapes d'identification et de formulation du projet, et non pas se contenter d'attendre qu'une requête émane des pays bénéficiaires. Depuis l'exercice 89, JICA a envoyé à l'étranger des équipes d'études de formulation de projets, afin de développer ses mesures et projets de préservation dans le domaine environnemental. Durant l'exercice 93, ces équipes ont été au nombre de 11. De plus, JICA a mis en place des équipes de formulation de projets relatifs à l'environnement dans ses bureaux à l'étranger. Durant l'année fiscale 1993, JICA a instauré des équipes d'identification de projets environnementaux, qui interviennent au tout premier stade de la formulation de projets, et jusqu'ici, deux équipes ont ainsi été formées.

JICA a également planifié des projets dans le domaine de la lutte contre la pollution industrielle, et durant l'exercice 93, a mis en place en Malaisie et au Brésil des projets actifs de coopération pour la protection de l'environnement, promis à une mise en oeuvre accélérée.

### (3) Considérations environnementales

Comprenant l'importance d'introduire les considérations environnementales dans les projets de développement dès leurs étapes initiales, JICA a défini depuis 1989, des directives concernant les programmes d'études de développement. Au cours de l'exercice fiscal 1993, la pêche a été ajoutée à la liste des domaines concernés par ces directives, portant le nombre total de ces domaines à 20. JICA prépare actuellement un "Manuel de référence pour application", destiné à promouvoir l'application de ces directives.

Dans les projets où la prise en compte de considérations environnementales a été jugée nécessaire, l'Agence a effectué des études auxquelles ont participé dès l'étape de la formulation de projets, des experts en environnement. Pendant l'exercice 93, de telles études ont été menées pour trois projets. L'Agence s'est efforcée d'augmenter le budget consacré à l'accroissement du

nombre de spécialistes de l'environnement participant à des études de développement, et elle a réservé des moyens budgétaires pour 34 projets en 1992 et 65 en 1993.

Pour que l'accent soit placé sur les considérations environnementales, il est extrêmement important que le pays en développement concerné en tienne compte également. Pour améliorer les capacités des pays en développement dans les domaines de l'administration environnementale, de la recherche sur l'environnement et sur le contrôle de l'environnement, JICA a envoyé des experts et des volontaires JOCV (Japan Overseas Cooperation Volunteers), a réalisé une coopération technique de projet-type et a accepté des participants à des stages de formation. Parmi les meilleurs exemples de la contribution de JICA orientée vers le renforcement du cadre structurel d'une nation en développement pour la gestion de l'environnement et la formation d'un personnel spécialiste des questions environnementales, figurent plusieurs projets qui ont pu être réalisés grâce, à la fois, à la coopération financière non-remboursable, et à la coopération technique de projet-type. Citons le Centre de Recherche et de Formation sur l'Environnement en Thaïlande, le Centre de Protection de l'Environnement de l'Amitié sino-japonaise, et le Centre de Gestion Environnementale en Indonésie.

#### **(4) Collaboration avec les organisations internationales**

JICA participe activement au Groupe de Travail sur l'Environnement et le Développement du Comité d'Aide au Développement (un des comités spécialisés de l'OCDE), et durant l'année fiscale 93, elle a participé également à l'Atelier de Tokyo sur la Coopération pour la Préservation de la Diversité Biologique, sponsorisé par la Banque Mondiale, et à la rencontre d'experts sur le réseau est-asiatique de surveillance des pluies acides, sponsorisé en partie par l'Agence Japonaise de l'Environnement. De plus, comme il est indiqué plus haut, le Japon encourage la promotion de la coopération pour la préservation de la biodiversité en Indonésie, en collaboration avec l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), et il a organisé des séminaires sur les évaluations de l'impact environnemental, conjointement avec l'Institut des Ressources Mondiales et L'USAID, au Centre de Gestion Environnemental Indonésien.

### **3. Intensification des systèmes de mise en œuvre**

#### **(1) Création de la section chargée de l'environnement, WID et autres questions globales**

Dans le but de renforcer le cadre de l'Agence pour la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement, a été établie en août 1989 une division gouvernementale au sein du Département de la Planification. En mai 1991, cette division a été agrandie et baptisée "Section chargée de l'Environnement, WID et questions globales". Par la suite, en avril 1993, elle a été développée et son appellation légèrement modifiée en "Section chargée de l'Environnement, WID et autres questions globales."

## (2) Recrutement et formation des spécialistes de l'environnement

JICA s'est efforcée de recruter des experts en coopération internationale ainsi que des spécialistes associés dans le domaine de l'environnement. A la fin de l'année fiscale 93, 14 spécialistes de coopération internationale et cinq spécialistes associés travaillaient à JICA. De plus, l'Agence veille à développer la formation d'experts de la coopération technique dans le domaine environnemental. L'exercice 93, a vu la création de quatre nouveaux cours consacrés aux mesures de contrôle de la pollution, aux mesures de traitement des déchets, aux mesures environnementales globales, et aux évaluations environnementales, portant ainsi à sept le nombre total de cours proposés.

## (3) Compilation systématique des données environnementales

JICA s'occupe activement de recueillir et de compiler les données environnementales ainsi que les études et les recherches dans le domaine de l'environnement, étant convaincue que de telles activités sont vitales pour donner du poids aux considérations environnementales ainsi que pour développer et soutenir les efforts de coopération dans le domaine de l'environnement.

### A. Réunion et compilation des données sur l'environnement dans les pays en développement.

#### (a) Compilation des données techniques sur les pays en développement (dans le domaine de l'environnement)

Des données environnementales concernant 54 pays ont été compilées durant l'année fiscale 93.

#### (b) Etude du profil environnemental par pays

Durant l'année fiscale 93, ont été menées des études de profil environnemental, qui ont permis de compiler des données détaillées sur l'environnement dans quatre pays: le Bangladesh, et trois nations d'Europe de l'Est, la Roumanie, la Bulgarie et la Slovaquie.

#### (c) Base de données sur la coopération internationale pour l'environnement

Depuis l'exercice 93, l'Institut pour la Coopération Internationale entretient une banque de données sur les ressources humaines engagées dans la coopération internationale environnementale ainsi que sur les données environnementales dans les pays en développement.

### B. Etudes et recherches sur la politique environnementale et la technologie appropriée

Durant l'année fiscale 93, JICA a effectué une étude sur l'assistance aux problèmes d'environnement global (désertification), et une autre pour la coopération en matière de gestion

des déchets solides municipaux dans les pays en développement. De plus, conjointement avec l'Institut des Ressources Mondiales et l'Agence Américaine pour le Développement International, JICA a sponsorisé l'Atelier Régional d'évaluation de l'impact environnemental, qui a eu lieu au Centre Indonésien de Gestion Environnementale.

## **Sous-section 2. Initiative en matière de questions globales** **- Renforcement de l'aide dans le domaine démographique**

La population mondiale est actuellement de 5,6 milliards, et devrait passer à 6,3 milliards à la fin de ce siècle, pour atteindre 10 milliards en 2050. Il est à craindre que cet accroissement considérable ait un impact grave sur l'approvisionnement alimentaire mondial ainsi que sur l'environnement. La Conférence Internationale sur la Démographie et le Développement se tiendra au Caire en septembre 1994, et les nations et organisations donatrices accordent une attention de plus en plus soutenue au développement de l'aide dans le domaine démographique. Dans cette mouvance, le gouvernement japonais a annoncé en février 1993, une politique qu'il a baptisée Initiative en matière de questions globales, et qui appelle à consacrer trois milliards de dollars à l'assistance dans le domaine de la démographie sur une période de sept ans, de 1994 à 2000.

Une des caractéristiques de cette initiative, est qu'elle ne limite pas les approches des problèmes démographiques à celle conventionnelle, qui consiste à mettre l'accent sur la coopération dans le domaine "de la démographie et du planning familial" (la coopération directe). Au contraire, elle ajoute aux objectifs de l'aide relative à la démographie, trois nouveaux domaines efficaces comme la coopération indirecte pour réduire les taux de croissance démographiques:

i) coopération dans le domaine fondamental des soins médicaux de base, ii) éducation au niveau du primaire, formation scolaire et professionnelle destinée aux femmes. Afin de promouvoir cette initiative, JICA doit s'efforcer d'accroître son assistance en matière de démographie, à la fois dans les domaines de coopération directe et indirecte.

Dans les domaines de coopération directe pour la démographie, JICA a réalisé, durant l'année fiscale 93, six projets de coopération technique de "Projet-type" de planning familial et de la santé maternelle et infantile, ainsi que trois autres projets de "promotion de l'éducation démographique," et l'Agence a accepté un total de 73 participants à ses stages de formation.



### Sous-section 3. Le Groupe d'études sur l'aide au développement pour l'éducation et le développement

Le Groupe d'études sur l'aide au développement pour l'éducation et le développement, qui a été mis sur pied en septembre 1992, a défini en janvier 1994 une liste de recommandations. Voici les principaux points du rapport du Groupe.

#### Perception actuelle

L'éducation constitue la base de tout développement, et l'on pourrait même dire que la diffusion de l'éducation est en elle-même une forme de développement. Compte tenu du retard de croissance économique dans la majorité des pays en développement, il n'est pas possible aux gouvernements de ces pays de consacrer des fonds suffisants à l'éducation. Ils sont donc touchés par toute une gamme de problèmes, dont un faible taux de fréquentation des écoles primaires, une insuffisance de chances en matière éducative pour les filles, la désaffection progressive des établissements du cycle secondaire et un manque d'établissements de niveau supérieur.

- Il y a dans le monde plus de 900 millions d'adultes analphabètes, dont les deux tiers sont des femmes
- Il y a dans le monde plus de 100 millions d'enfants qui ne peuvent pas fréquenter l'école et de nombreux autres qui ne parviennent pas à achever leur scolarité.

#### Politique de base

- (1) Accroître l'aide à l'éducation, dont celle pour la formation professionnelle, pour qu'elle atteigne, en l'an 2000, 15% du montant total de l'APD.
- (2) Accorder une importance primordiale à l'aide pour l'éducation de base
- (3) Déterminer minutieusement le niveau du développement en matière d'éducation dans chaque pays, mettre en œuvre l'aide en matière d'éducation la mieux adaptée aux besoins du pays bénéficiaire, et ne pas concentrer seulement les efforts sur l'éducation de base.

#### Domaines prioritaires

- (1) Enseignement des sciences et des mathématiques
- (2) Education adressée aux femmes
- (3) Education pour les personnes socialement défavorisées
- (4) Education hors-cadre
- (5) Education scolaire de niveau supérieur

Durant l'exercice 93, la coopération technique dans le domaine de l'éducation s'est traduite par l'acceptation de 679 stagiaires et de 549 participants aux programmes d'invitation de la jeunesse, par l'envoi de 131 experts individuels et de 1003 volontaires JOCV et enfin par la réalisation de 44 programmes de coopération technique de projet-type. Durant l'année fiscale 93, et ce pour la toute première fois, les programmes d'invitation de la jeunesse se sont concentrés sur le continent africain, et 50 femmes exerçant comme instructeurs ou autres dans le domaine de l'éducation, venues de 47 pays et d'une organisation internationale, ont été acceptées comme participantes à ces programmes.

#### **Sous-section 4. Les femmes dans le développement (WID)**

Le cadre de JICA pour ce qui est des activités WID a été renforcé lorsque la Section Environnement, WID et questions globales, établie en mai 1991 pour la promotion des activités relatives au WID, s'est vue transformer en Section Environnement, WID et autres questions globales en avril 1993. En 1993, qui marquait la troisième année de promotion des activités WID, s'est manifestée à travers de nombreuses approches spécifiques, une considération croissante accordée au problème WID dans les projets de JICA.

##### **(1) Application du "Manuel sur l'intégration des considérations WID"**

Des études ont été effectuées pour déterminer la nécessité de prendre en compte les questions WID dans les nouveaux projets (études de développement, coopération technique de projet-type, coopération financière non-remboursable, etc.) devant être mis en œuvre durant l'année fiscale 93 et ultérieurement. Puis, dans le cas des projets où cette nécessité a été reconnue, les questions WID ont été prises en considération, conformément au Manuel sur l'intégration des considérations WID aux Programmes de Développement.

De plus, 12 conférences ont été organisées dans le but de faire mieux comprendre au personnel des sections concernées le contenu du Manuel sur l'intégration des considérations.

##### **(2) Etudes de base et envoi de spécialistes WID pour la formulation de projets WID**

Des spécialistes de formulation de projets WID ont été envoyés au Pakistan et au Népal et, sur la base de leurs conclusions d'études, un expert WID a été mandé au Ministère Pakistanais des Femmes et de la Jeunesse. De plus, des spécialistes WID ont été assignés aux missions d'études effectuant des études du plan de base de la coopération financière non-remboursable destinée à la construction d'écoles primaires au Pakistan, ainsi que des études préliminaires sur la coopération financière non-remboursable pour l'économie domestique et les programmes d'études WID, à l'université Tribhuvan au Népal. Sur place, ces spécialistes se sont consacrés à la formulation de plans en prenant en compte la situation des femmes dans ces pays.

### (3) Activités d'études et de recherches

Inauguré pendant l'année fiscale 91 par le Département des Etudes de développement de l'agriculture, des forêts et de la pêche, un programme "sur les techniques des femmes dans la vie rurale" est entré dans sa troisième année d'application. Une mission d'études de base a été envoyée aux Philippines pour y mener une enquête sur la situation actuelle des femmes dans les villages ruraux et sur la façon de réaliser une coopération sur place. Parallèlement, ont été définies des recommandations, fruit de trois années de recherches de base qui traçaient une vision de la coopération technique orientée vers l'amélioration des techniques des femmes dans les villages ruraux des pays en développement. De plus, l'Institut pour la Coopération Internationale a effectué les études (et a compilé les résultats de son travail dans un rapport détaillé) sur "les techniques d'analyse sociale et par genre, utilisées par les organisations d'assistance des pays industrialisés" et "le développement du matériel de formation aux techniques d'analyse sociale et par genre."

### (4) Activités relatives aux WID

Il y a eu 30 cas de coopération technique de projet-type et 24 études de développement faisant participer aux activités de projets, des femmes des pays en développement. JICA a veillé à ce que ces femmes puissent en recueillir le bénéfice par la suite. Parmi les meilleurs exemples figurent un projet de planification d'extension des forêts au Népal ainsi qu'une étude sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans la région Pré-Rif du Royaume du Maroc.

Les projets nécessitant l'envoi de volontaires JOCV et d'experts individuels ont été plus nombreux que l'année précédente. Ainsi, 473 volontaires JOCV et 33 experts ont été envoyés dans le cadre de projets de coopération relatifs aux WID.

Dans le domaine de la formation en groupe, en plus des dix stages de formation WID actuels, a démarré un "séminaire sur les statistiques et les indicateurs concernant les femmes en Asie," en collaboration avec l'Institut international de recherche et de formation pour l'avancement des femmes et l'Institut de statistiques pour l'Asie et le Pacifique. En ce qui concerne les programmes d'invitation de la jeunesse, 50 femmes exerçant comme instructeurs ou autres dans le domaine éducatif, venues de 47 nations africaines et d'une organisation internationale, ont été invitées au Japon pour y engager le dialogue avec des membres de groupes de femmes et des professionnels de l'éducation au Japon.

De janvier à mars 1994, a eu lieu un programme de formation d'experts de la coopération technique pour les WID, et 8 participants ont suivi un stage de dix semaines, comprenant un voyage au Népal.

## **Section 4. Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée aux pays**

Les changements récents qui sont apparus dans les conditions économiques et sociales des pays en développement et des états environnants ont conduit à une plus grande complexité et diversité des besoins en développement de ces pays. En plus de l'accent mis autrefois sur l'aide axée sur les besoins humains fondamentaux et l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, l'éventail des besoins s'est élargi englobant l'ajustement structurel, le soutien à la transition vers l'économie de marché, la promotion des exportations, l'utilisation plus étendue de la technologie de pointe, les mesures pour lutter contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Etant donné que les pays en développement présentent aussi des conditions diverses et sont à des étapes différentes de leur développement, pour l'administration efficace et effective des programmes de coopération, il faut que JICA identifie les besoins réels de chaque pays et bâtisse des programmes sur mesure.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'adopter une "approche adaptée à la spécificité de chaque pays", basée sur une estimation précise des conditions et problèmes que connaît actuellement le développement social et économique d'un pays particulier. Il est également indispensable d'identifier les problèmes, les secteurs et les régions auxquels il faut accorder la priorité dans l'action de l'aide, de concevoir des plans pour les domaines et formes de coopération efficiente et efficace.

A titre d'une phase de cette approche, JICA a organisé des équipes d'études par pays, et, depuis l'exercice 86, a poursuivi des études de base et des analyses des approches en matière d'aide aux principaux pays bénéficiaires. En plus de cela, JICA a organisé des équipes d'études par secteur et a poursuivi des examens de ses approches de l'aide dans divers secteurs depuis l'exercice 88. Durant l'exercice 93, JICA a exécuté des études par pays en Indonésie, en Palestine et au Viêt Nam et elle a procédé à une étude par secteur sur le thème "Développement Participatif et Bon Gouvernement." JICA a exécuté des études d'aide par pays dans quatorze pays et quatre régions dont les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie, le Brésil et l'Afrique, durant l'exercice 92, et de plus JICA a étudié l'aide par secteur sur les cinq thèmes suivants: environnement, pauvreté, WID, population et éducation.

Avec les résultats de ces études, JICA a analysé les conditions actuelles de développement dans les pays où l'Agence a des bureaux, et a également recherché les besoins en développement et identifié les projets, de telle sorte que JICA peut les exécuter d'une manière systématique. Les résultats de ces activités sont résumés dans deux rapports: "Directives pour l'exécution de l'aide adaptée à la spécificité de chaque pays" et "Plan de Base à moyen-terme pour les projets spécifiques à chaque pays," qui ont été originairement formulés par des bureaux outre-mer de

L'Agence pour faire des estimations précises des besoins relatifs à l'aide. En même temps, sont en préparation les normes pour l'investigation des demandes, et les investigations adaptées à la spécificité de chaque pays sont exécutées afin de sélectionner les projets les plus prometteurs et ceux qui correspondent le mieux aux deux rapports mentionnés ci-dessus.

En vue d'appuyer et de renforcer ce système d'exécution des programmes, depuis l'exercice 90, JICA a recueilli des informations concernant les conditions politiques et économiques générales dans chaque pays-cible ainsi que leurs plans de développement, et la performance de l'aide du Japon, d'autres pays donateurs et d'organisations internationales. JICA a compilé ces informations et données dans les "fichiers documentaires par pays." Durant l'année fiscale 93, un total de 103 fichiers a été établi, un par pays. Parallèlement, JICA a œuvré de manière à accroître et améliorer ses compétences en matière de planification, afin d'établir un système rationnel et cohérent de l'exécution des projets en suivant le cycle du projet, de sa phase initiale (identification des projets potentiels), jusqu'à son achèvement (évaluation finale).

Pour adapter les projets aux besoins des pays en développement et les exécuter plus efficacement, il est vital de développer des méthodes d'administration et de gestion qui donnent une perspective systématique et rationnelle à chaque étape du projet. Cela implique de faire une nette distinction entre les objectifs des projets et le but général de développement, qui constitue l'objectif final du projet, puis de clarifier les moyens de déterminer comment parvenir au but recherché et enfin, de confirmer que ce but a bien été atteint.

A cet effet, et en tant que mesure orientée vers l'administration systématique de ses projets, JICA a introduit à titre expérimental depuis l'exercice 92 le concept de gestion du cycle du projet dans quelques-uns de ses programmes de coopération technique de projet-type. Et l'Agence envisage d'étendre largement dans le futur l'utilisation de ces méthodes, avec certaines modifications appropriées, à tous ses programmes autres que la coopération technique de projet-type.

Pour réaliser l'aide la plus efficace, JICA s'efforce de coordonner les différentes formes d'aides, telles que la coopération technique ou la coopération financière non-remboursable, et déploie également des efforts majeurs pour la coordination avec les agences d'exécution de l'aide dans les autres pays industrialisés et agences internationales.

De plus, pour promouvoir une exécution des projets plus efficace et efficiente, JICA a mis en place un Comité d'études pour l'évaluation, chargé d'effectuer une évaluation appropriée des projets à la fin de leur cycle et de rendre compte des problèmes identifiés lors de l'évaluation et des autres résultats d'analyse, afin qu'ils puissent être pris en considération dans les projets futurs de coopération. Ce comité s'est penché sur les critères et méthodes d'évaluation, et au cours de l'exercice 90, il a rédigé des directives d'évaluation dans cinq domaines: coopération technique de projet-type, fourniture d'équipements, coopération financière non-remboursable, formation et enfin, envoi d'experts. Ces directives cherchent à introduire des évaluations à chaque étape du

cycle du projet, depuis l'ébauche du plan du projet jusqu'à son achèvement, et visent également à effectuer des évaluations systématiques et cohérentes. Ces méthodes d'évaluation ont déjà été appliquées dans un grand nombre de projets.

En plus de ses évaluations conventionnelles effectuées conjointement avec les pays en développement, JICA a réalisé durant l'exercice 93, des évaluations conjointes avec l'Agence Internationale de Développement Canadienne, dans le but de renforcer ses liens avec les agences d'aide des autres nations industrialisées.

JICA s'est également attachée à développer les compétences en matière de planification et d'exécution des projets, en organisant à partir de l'exercice 92 dans les pays bénéficiaires, des séminaires destinés à fournir au personnel travaillant dans des programmes d'aide des résultats des évaluations. Enfin, JICA envisage d'améliorer, surtout par le biais de ses bureaux à l'étranger, ses activités de suivi afin de renforcer ses évaluations de projets et ses compétences à juger et évaluer la situation à l'achèvement du cycle. Des efforts seront faits dans le but de promouvoir un développement durable des effets de la coopération.

## Section 5. Formulation des plans d'exécution du projet grâce à un programme d'approche

Pour que les efforts de coopération technique de JICA puissent porter pleinement leurs fruits, grâce à une approche adaptée à la spécificité de chaque pays, il apparaît plus efficace d'administrer l'aide sur la base d'un programme sur mesure, orienté vers la solution des problèmes en matière de planification du développement national du pays bénéficiaire, que d'administrer cette aide en la centrant sur une coopération différenciée selon les types de projets individuels.

JICA n'est d'ailleurs pas la seule Agence à avoir reconnu ce fait. Une prise de conscience croissante se fait jour parmi les pays donateurs, du fait qu'il n'a pas été possible d'obtenir les effets de coopération recherchés uniquement au moyen de l'assistance fournie jusque là pour la réalisation de projets individuels. Le Comité d'Assistance au Développement a donc adopté en décembre 1991 une série de principes pour de nouvelles orientations en matière de coopération technique, qui mettent l'accent non seulement sur la coordination des objectifs et des politiques sectorielles ainsi que sur l'importance particulière à accorder à l'aide pour les projets individuels, mais aussi sur le développement de l'étape planification et sur l'administration efficace de la coopération technique grâce à un programme d'approche.

Le terme "programme d'approche" fait référence à un processus d'approche dans lequel les pays donateurs n'administrent pas cette aide pour des projets individuels, mais fournissent plutôt une contribution générale destinée à la mise en œuvre efficace des programmes spécifiques nécessaires pour atteindre les objectifs de développement nationaux du pays bénéficiaire.

A JICA, la promotion d'un programme d'approche s'applique sous de nombreuses formes et de multiples façons, ce qui permet une coordination et une coopération mutuelle entre les différents départements de l'Agence. Il existe actuellement deux méthodes différentes pour réaliser une telle approche: la coopération dite "globale" et celle de type "parapluie." En terme de promotion d'un programme d'approche, ces deux méthodes sont identiques, elles consistent toutes deux à exécuter les projets nécessaires sur la base d'un accord conclu à la suite de consultations avec le pays bénéficiaire, concernant un programme d'ensemble à long-terme et un système d'exécution, tout en mettant en œuvre une coopération organique et une coordination entre les projets. Cependant, elles sont différentes sur le plan de la méthode de détermination des objectifs de développement pour les nations bénéficiaires de l'aide et également en ce qui concerne l'échelle de la contribution japonaise.

La coopération de type global met en œuvre des programmes d'aide pour des objectifs de développement relativement ciblés, par exemple des projets à petite échelle dans des secteurs prioritaires de certains domaines spécifiques. Cette coopération est principalement mise en œuvre à travers des programmes de coopération technique et une coopération financière

non-remboursable, lorsque cela s'avère nécessaire. Quant à la coopération de type "parapluie," elle met en jeu des programmes d'aide visant à la réalisation d'objectifs de développement nationaux ou de projets de moyenne ou grande échelle dans tous les secteurs prioritaires d'une seule catégorie de développement. Cette coopération s'exerce sous forme de coopération technique, de coopération financière non-remboursable et de prêts en yens lorsque cela s'avère nécessaire.

Le premier exemple de coopération de type global a concerné un programme de développement de l'enseignement scientifique et mathématique de niveau élémentaire et intermédiaire, lancé aux Philippines durant l'exercice 93. Ce programme met en œuvre la coopération japonaise pour un groupe de projets majeurs faisant partie d'un programme de développement visant à réaliser un objectif national de première priorité, à savoir l'amélioration de l'enseignement scientifique et mathématique, qui constitue une base indispensable à la formation de techniciens capables de contribuer au développement économique de leur pays. Dans ce cas précis, la coopération japonaise a été réalisée grâce à une contribution globale combinant les cinq aspects suivants: i) l'envoi de conseillers en chef chargés de la coordination générale, ii) une coopération technique de projet-type essentiellement consacrée, d'une part au développement de méthodes d'enseignement et de matériel à l'Université des Philippines, et d'autre part à la formation continue des inspecteurs de l'université, iii) l'acceptation d'administrateurs dans des stages de formation technique, iv) l'envoi de volontaires JOCV ayant pour mission de fournir aux professeurs une formation sur place, dans les établissements scolaires et enfin, v) une coopération financière non-remboursable pour la construction d'équipements indispensables à l'enseignement des sciences et des mathématiques. Grâce à cette approche, le Japon peut réaliser une coopération complète en matière d'enseignement scientifique et mathématique. De plus, une telle approche induit la mise en place d'un cadre permettant à un certain nombre d'organisations philippines, dont le Ministère de l'Éducation, celui des Sciences et de la Technologie, et aux universités, de travailler en coopération et en coordination et d'intégrer également dans ce cadre, les projets en rapport émanant d'autres pays donateurs.

La coopération de type "parapluie" a été réalisée en deux phases, de 1981 à 1990, en Indonésie. Elle a été menée dans le cadre d'un plan de promotion de la culture de produits alimentaires de base. Elle avait pour but de parvenir à un approvisionnement stable et d'améliorer la qualité du riz, du soja et des pommes de terre afin d'améliorer aussi l'approvisionnement national en produits alimentaires de base et le développement social. De plus, elle a été conçue pour promouvoir systématiquement plusieurs projets différents, tout en recherchant une coordination entre les divers types de coopération technique et de coopération financière. Dans la seconde phase de l'opération (1986 - 1990), treize états ont été désignés comme objectifs de coopération. Cette seconde phase comprenait six projets de coopération technique de projet-type (renforcement du projet de recherche agronomique, projet de la protection des produits agricoles, centre de formation de techniciens agronomes de niveau moyen,



centre technologique de construction pour l'irrigation et le drainage, centre de développement d'une technologie appropriée en matière de machines agricoles et plan de télé-détection pour l'infrastructure agricole (phase II)), une coopération financière non-remboursable pour les projets généraux (au total environ dix milliards de yens consacrés au développement de la protection des produits agricoles et à un centre de développement des technologies appropriées de machinerie agricole, etc.), une aide financière non-remboursable pour accroître la production alimentaire (au total environ onze milliards de yens pour les produits chimiques et la machinerie agricole, etc.), six études de développement (un plan pour la production de semences de qualité supérieure pour le soja, les pommes de terre, etc.) et une aide sous forme de prêts (au total environ 41,6 millions pour dix projets tels que ceux d'irrigation).

## **Section 6. Promotion de l'aide participative**

L'Aide Publique au Développement japonaise a considérablement augmenté, au point que le Japon est actuellement le premier pays donateur du monde. Parallèlement, les Japonais font preuve d'un intérêt croissant envers l'APD. Pour JICA, il est essentiel d'obtenir auprès de l'opinion publique japonaise un vaste appui et une bonne compréhension de l'APD et des activités de l'Agence. De plus, il est vital pour JICA d'encourager les citoyens japonais à participer de façon plus active et plus directe aux activités d'aide.

Le Comité d'Assistance au Développement, émanation de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement, dans son rapport de décembre 1989 intitulé Coopération pour le Développement dans les années 90, classe la promotion du développement participatif au même rang prioritaire que la promotion d'une croissance économique durable, la recherche de la préservation de l'environnement et le ralentissement de la croissance démographique. Le développement participatif se définit par une large participation du public dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés à tous les stades du développement, depuis la planification des activités jusqu'à leur exécution et au partage des effets bénéfiques obtenus.

Les projets de l'APD étant en expansion d'une année sur l'autre, les requêtes de coopération émanant des pays en développement viennent couvrir une gamme plus diverse et plus vaste de secteurs que par le passé, leur degré de difficulté pouvant être très varié.

Pour répondre à ces diverses demandes, JICA est convaincue que le cadre de mise en oeuvre doit être élargi par rapport à l'actuel, centré sur le gouvernement.

### **1. Coopération technique soutenue par le personnel des entreprises privées**

L'analyse des personnes classées comme experts individuels révèle que, sur l'ensemble du personnel envoyé comme experts de JICA dans les pays en développement sur une base contractuelle, 35% sont salariés du secteur privé.

De plus, il existe un nombre croissant d'entreprises qui mettent en place ce qu'on appelle des systèmes de participation au travail, qui autorisent les salariés des entreprises privées qui le souhaitent, à participer à des activités de volontariat JOCV, tout en conservant leur statut dans l'entreprise.

Sur les 304 cours en formation en groupe organisés en 1993, 122 ont été proposés par des sociétés à but non-lucratif et 18 par des groupes concentrés autour de sociétés privées.

## 2. Recours à des consultants

JICA passe des contrats avec des sociétés de consultants pour qu'elles effectuent des études de développement et des études du plan de base pour des projets de coopération financière non-remboursable. En 1993, JICA a passé 682 contrats avec des sociétés extérieures, ce qui lui est revenu à environ 29,8 milliards de yens. Le rôle des sociétés va au-delà des études de développement et des études du plan de base pour la coopération financière non-remboursable, il s'étend maintenant jusqu'à la participation aux études préliminaires et aux évaluations sur la coopération technique de projet-type.

## 3. Collaboration avec les collectivités locales

Durant l'exercice 88, JICA a tenu des séminaires sur la coopération internationale et les collectivités locales, auxquels ont assisté des représentants des grandes villes et des préfectures. Durant l'exercice 90 a eu lieu une réunion d'études sur le lien qui devrait exister entre les collectivités locales et la coopération internationale, à laquelle participaient d'éminentes personnalités et des représentants des collectivités locales, du Ministère des Affaires Etrangères et de JICA. Ils ont discuté, à cette occasion, sur les démarches que devraient adopter les collectivités locales pour prendre l'initiative de la coopération internationale, ainsi que sur les orientations possibles de la relation entre JICA et les collectivités locales pour réaliser une telle coopération. Le rapport intitulé "Collectivités locales dans le domaine international" a été publié aux Editions de la Coopération Internationale du Japon S.A.

Durant l'exercice 93, la collaboration entre JICA et les collectivités locales a porté sur les activités suivantes. Les collectivités locales ont organisé 25 stages de formation en groupe réunissant 168 participants, des programmes de formation individuelle pour 157 participants, ainsi que 12 cours spéciaux pour 55 participants, l'ensemble représentant 6,4% de la totalité des programmes de formation. Ensuite, du personnel des collectivités locales, parmi lesquels 254 experts et 246 volontaires JOCV ont été envoyés à l'étranger (première mission ou renouvellement de mission), ces envois comptant pour 5,6 et 8,3% des programmes respectifs. Tous les programmes d'invitation de la jeunesse, commencés en 1984, ont été mis en œuvre en collaboration avec les collectivités locales et en 1993, 1321 personnes ont été admises à y participer. De plus, les collectivités locales ont coopéré d'une part, aux études de développement à travers leur participation aux études préliminaires et leur rôle de surveillance et, d'autre part, aux projets de coopération de projet-type grâce à leur participation aux missions d'études, l'envoi d'experts et l'acceptation de stagiaires aux programmes de formation.

La participation des collectivités locales aux projets de coopération internationale devient de plus en plus fréquente, mais les approches varient. JICA soutient les efforts des collectivités locales dans leur participation aux projets de coopération internationale, en prenant en

considération un certain nombre de paramètres, dont leur niveau d'expérience. Depuis l'exercice 86, JICA organise à l'Institut pour la Coopération Internationale, des stages pour des fonctionnaires de collectivités locales, (une semaine de stage, trois semaines de perfectionnement linguistique), et 83 fonctionnaires y ont participé en 1993.

Durant l'exercice 93, JICA a étendu ces stages ainsi que des conférences, accessibles au grand public, à des régions extérieures à Tokyo, et pendant l'exercice 93, 176 personnes ont participé à ces programmes. De plus, récemment, un nombre croissant de collectivités locales ont invité JICA à donner des cours sur la coopération internationale et à envoyer du personnel aux comités locaux d'internationalisation.

Dans le cadre de son Programme de Secours International d'Urgence, et à titre d'élément constitutif du soutien apporté par JICA aux programmes de coopération internationale sur initiative régionale, durant l'exercice 93, l'Agence a commencé à utiliser son réseau de bureaux pour canaliser et expédier dans les zones sinistrées le matériel de secours aux désastres rassemblé par les collectivités locales. Durant l'année fiscale 1993, aucun désastre n'a nécessité le recours à ces réseaux, mais en 1992, ils ont été utilisés pour la première fois pour l'expédition de secours privés aux victimes de l'éruption du Mont Pinatubo aux Philippines.

JICA s'efforce actuellement de stimuler les échanges d'informations et la coordination avec les collectivités locales, à travers son réseau de bureaux, afin de permettre une identification et une formulation actives de projets collaboratifs entre l'Agence et les collectivités locales.

#### 4. Participation accrue des citoyens

En 1987, JICA a commencé à faire référence aux activités qu'elle a menées depuis 1983 pour faire comprendre au grand public ce qu'est la coopération internationale, dans sa "Campagne de coopération internationale." Depuis lors, l'Agence a travaillé au développement de ces activités en sponsorisant par le biais de ses différents bureaux, des symposiums, des conférences dans les établissements scolaires, des expositions de photos et autres manifestations. Durant l'exercice 93, JICA a sponsorisé ce genre de manifestations dans 120 sites différents du pays, attirant plus de 200.000 participants. Les organisations non-gouvernementales japonaises ont eu dans le passé peu de contact avec les activités de JICA, mais l'Agence obtient maintenant leur collaboration pour des projets du domaine de la santé publique et de l'hygiène, ainsi que dans celui de la lutte contre la pauvreté, sous forme de participation aux missions d'études, d'envoi d'experts, et d'acceptation de stagiaires aux programmes de formation. D'ailleurs, les ONG travaillent conjointement avec JICA et le Fonds de Coopération Economique Outre-mer pour sponsoriser le Festival de la Coopération Internationale, dans le cadre de la Campagne de Coopération Internationale de JICA.

Durant l'exercice 92, JICA a inauguré un système d'experts en coopération "senior," permettant aux personnes d'âge moyen ou mûr, entre 40 et 69 ans, disposant d'une vaste expérience pratique et fortement motivées, d'être envoyées dans les pays en développement. Durant l'exercice 93, plus de 800 personnes se sont portées candidates, plus de vingt fois le nombre escompté, et quinze ont été envoyées pour la première fois en mission à l'étranger.

## **Section 7. Relation avec les autres pays industrialisés et les institutions internationales**

Au fur et à mesure que le Japon augmente le volume de son aide et en fournit à un nombre croissant de pays, il a besoin d'accomplir plus d'efforts pour coordonner ses politiques d'aide avec celles d'autres pays et d'organismes internationaux et il doit en même temps s'engager plus avant dans des projets conjoints.

Avec les Etats-Unis, le Japon est devenu un des plus grands pays donateurs. Son aide est destinée à presque tous les pays en développement du monde, et pour 28 pays en développement et régions, le Japon a été le plus grand pays donateur en 1992. C'est ainsi que la politique japonaise d'aide exerce une profonde influence sur les politiques de développement des pays bénéficiaires, et les autres pays donateurs ne peuvent plus se permettre d'ignorer les orientations de son aide. Le Japon doit donc discuter suffisamment, à la fois avec les pays bénéficiaires, les autres pays industrialisés et les organismes internationaux, et il doit coordonner ses politiques avec celles adoptées par tous ces pays.

Avec la conclusion de la guerre froide et la fin de la rivalité est-ouest, des pays ont besoin d'assistance dans leur démocratisation, leur transition vers l'économie de marché et la restructuration de leur économie lourdement endettée. Ils ont plus besoin d'une coopération sous forme de support politique. Une collaboration étroite avec les autres pays donateurs et les organisations internationales sera vitale pour établir des systèmes solides de soutien international.

JICA a renforcé ses liens avec les autres pays donateurs et organisations internationales à travers plusieurs canaux. Ces efforts se traduisent par sa participation aux conférences du CAD et aux groupes consultatifs parrainés par la Banque Mondiale, la coopération au niveau de projets particuliers avec le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), l'exécution d'études concernant les programmes financés par la Banque Mondiale, et son co-parrainage de séminaires et de symposiums.

Cette collaboration rend la coopération plus efficace et effective, car il sera alors possible: 1) de saisir correctement les besoins en développement des pays et les informations les concernant; 2) d'améliorer l'efficacité globale des programmes de développement en évitant tout chevauchement et en encourageant les participants à s'engager dans les activités d'aide suivant leurs compétences, et en fonction de leurs spécialisations respectives; et 3) de favoriser l'entente entre les pays donateurs et les pays en développement et parmi ces premiers eux-mêmes. JICA est en train de consolider de tels liens à travers des échanges de personnel avec l'Agence Canadienne de Développement International (CIDA). JICA maintient également des consultations étroites avec la Banque Mondiale. En outre, JICA entretient depuis une date récente des échanges actifs avec l'Agence Coréenne de la Coopération Internationale (KOICA).

## Section 8. Aide à la Palestine

Le 13 septembre 1993, a été conclue à Washington, entre le gouvernement israélien et l'OLP, une déclaration de principe sur l'accord d'autonomie provisoire. Cet accord appelle à l'autonomie provisoire des Palestiniens sur l'ensemble de la Bande de Gaza et sur une partie de la Rive Ouest du Jourdain (zone de Jericho), territoires occupés par Israël depuis 1967. La stabilité politique, sociale et économique de ces régions, fruit de l'accord historique sur l'octroi provisoire du droit à l'auto-détermination des Palestiniens, constitue un test critique pour ce qui est des négociations de paix futures entre Israël et les Pays Arabes. Les pays donateurs et les organisations internationales sont donc vivement invités à offrir une assistance active. Selon les estimations de la Banque Mondiale, la reconstruction et le développement de la Palestine nécessiteront un total de trois milliards de dollars étalés sur une période de dix ans. Pour sa part, le Japon s'est engagé à fournir 200 millions de dollars d'assistance sur deux ans.

En novembre 93, JICA a envoyé une missions d'études pour la formulation de projets sur l'aide à la Palestine. Et en décembre 1993, l'Agence a participé à un groupe consultatif sponsorisé par la Banque Mondiale. A cette occasion, les discussions ont porté sur la mise en œuvre de projets d'aide spécifiques. En novembre, également, JICA a mis sur pied un Groupe d'Etude sur l'Aide à la Palestine, chargé de déterminer la politique japonaise en la matière, son contenu, ainsi que les secteurs prioritaires de l'aide. En mars 1994, le groupe d'étude a compilé un rapport sous forme de recommandations.

En mars 1994, JICA a délégué des spécialistes de formulation de projets à l'Ambassade d'Israël au Japon pour une période de quatre mois, avec pour mission d'identifier et de formuler des projets d'aide dans les régions de Gaza et de la Rive Ouest du Jourdain.

Puis, de nouveau, en juillet 94, l'Agence a envoyé une mission d'études et de formulation de projets chargée d'identifier et de formuler les projets concernant d'une part, la fourniture aux universités, d'équipements expérimentaux et médicaux et, d'autre part, l'amélioration des routes et autres éléments de l'infrastructure.

Jusqu'à présent, le Japon a accepté plus de 100 Palestiniens dans ses stages de formation, par le biais d'organisations internationales telles que, l'Agence onusienne de Secours et de Travaux pour les réfugiés palestiniens du Proche Orient, et le Programme de Développement des Nations Unies. De plus, l'Agence envisage dans le futur, d'organiser des stages de formation dans un pays tiers, en Egypte et en Jordanie, et de promouvoir la coopération dans les domaines de l'infrastructure économique et sociale.

---

## Chapitre 3

### Aperçu des activités et réalisations de l'Année Fiscale 1993

---

#### Section 1. Identification, Formulation et Evaluation des projets

Dans un contexte international où il est fait appel à une amélioration qualitative de l'APD du Japon, il est très important pour JICA de chercher et de formuler de bons projets, fondés sur les réalités et les problèmes des pays en développement, en vue de contribuer à une assistance technique toujours plus grande et à son exécution efficiente et efficace. Il est aussi essentiel d'effectuer des évaluations de projets, quand la coopération touche à sa fin, et des évaluations globales de l'impact des activités de JICA sur le développement économique et social des pays bénéficiaires, et de se servir de leurs résultats pour les activités futures. Ceci est aussi proposé par le Conseil Intérimaire de Promotion de l'Amélioration Administrative et par le Conseil de Coopération Economique à l'Etranger. Sur cette proposition, le budget pour la formulation et l'évaluation des projets a été systématiquement réorganisé et augmenté, et lors de l'exercice 88, une nouvelle ligne budgétaire a été établie pour améliorer l'efficacité de l'aide.

L'amélioration de l'efficacité de l'aide couvre cinq catégories: i) les études pour l'identification et la formulation de bons projets; ii) les études postérieures pour l'évaluation d'un projet achevé; iii) les recherches de base pour mettre en œuvre un projet de façon efficiente; iv) la compilation et la coordination d'informations sur les pays en développement; et v) la promotion de la mise en œuvre efficace de projets locaux.

#### 1. Etudes pour l'identification et la formulation de projets valables

##### (1) Etudes de formulation des projets

Dans certains cas, les détails d'une requête émanant d'un pays en développement sont insuffisants, ou une requête n'est pas rapidement présentée en raison de circonstances propres au pays en question, alors même qu'il existe un domaine où une aide urgente s'impose. Dans ce cas, il est essentiel de formuler les plans de coopération les plus souhaitables, en s'appuyant sur les études locales du secteur (région) dans lequel la coopération est envisagée, et sur les consultations avec le gouvernement du pays bénéficiaire en ce qui concerne le bien-fondé des détails de la coopération, la capacité de l'agence d'exécution du pays bénéficiaire et le cadre de la mise en œuvre du projet, et l'impact de la coopération sur le développement économique et social du pays bénéficiaire. Les études de formulation de projets, menées pour l'identification et la formulation de projets, sont de deux types: celles qui nécessitent l'envoi d'équipes d'études du Japon, et celles qui sont effectuées par le personnel de JICA à l'étranger.



Pendant l'exercice 93, JICA a procédé à 45 études de formulation de projet spécifique et de projet intersectoriel; ils ont concerné 26 pays et régions en développement et trois organisations internationales dans les zones géographiques suivantes:

Asie	18 (40%)
Moyen Orient	7 (16%)
Afrique	4 ( 9%)
Moyen Orient et Afrique	1 ( 2%)
Océanie	2 ( 4%)
Amérique Latine	8 (18%)
Asie Centrale	2 ( 4%)
Organisations internationales	3 ( 7%)

## (2) Etudes de confirmation des projets

Dans les études de confirmation des projets, menées afin de transmettre les concepts fondamentaux du Japon à propos de l'APD, et de promouvoir la mise en œuvre efficace de la coopération, JICA se livre à des consultations détaillées avec le gouvernement du pays bénéficiaire, à propos des problèmes et défis rencontrés dans le projet en cours d'exécution. Fondées sur la politique d'aide particulière par pays du Japon, ces enquêtes concernent aussi la confirmation des priorités du pays bénéficiaire dans les projets qu'il réquiert, les détails de ses requêtes et les orientations de la coopération future.

Au cours de l'exercice 93, JICA a envoyé 17 équipes d'études dans 28 pays en développement dans le but de confirmer et discuter les orientations de la coopération dans les projets faisant l'objet d'une requête et ce, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	8 (47%)
Moyen Orient	2 (12%)
Afrique	3 (17%)
Moyen Orient et Afrique	1 ( 6%)
Océanie	1 ( 6%)
Europe	2 (12%)

## (3) Etudes par pays et par secteur

Les études par pays et par secteur, initiées avant tout par l'Institut pour la Coopération Internationale et effectuées avec la participation d'experts au Japon non directement affiliés à

JICA, comprennent des études de grands pays bénéficiaires et de problèmes d'aide spécifique, afin d'identifier les secteurs, problèmes et régions auxquels la priorité doit être accordée.

Pendant l'exercice 93, des études par pays ont été effectuées pour trois pays - les Philippines, l'Indonésie et le Viêt Nam - et une région, l'Afrique méridionale. Des études par secteur ont eu lieu sur deux thèmes: le développement et l'éducation, le développement participatif et le bon gouvernement, ainsi que l'analyse des approches de ces thèmes dans le développement.

#### (4) Etudes d'identification de projets environnementaux

Dans certains pays en développement, des requêtes dans le domaine de l'environnement ne sont pas rapidement faites en raison de la faible prise de conscience des problèmes liés à l'environnement ou en raison de l'incapacité de formuler des projets environnementaux, alors même que se posent de graves problèmes pour l'environnement des pays en question. Ces pays deviennent le terrain d'études d'identification de projets d'environnement. Ces études sont menées de manière à ouvrir la voie à des études de formulation de projets et elles sont l'occasion d'efforts actifs du Japon pour obtenir la compréhension du pays bénéficiaire et pour identifier les projets, liés à l'environnement.

Pendant l'exercice 93, JICA a procédé à deux études d'identification de projets environnementaux au Ghana et en Ouzbékistan.

#### (5) Etudes du profil environnemental des pays

Des études du profil environnemental des pays sont effectuées, afin de promouvoir une incorporation toujours plus profonde des considérations environnementales dans la mise en œuvre des projets de JICA. Au cours de ces études, JICA recueille et analyse des informations, liées à l'état actuel et aux systèmes de protection de l'environnement dans les pays en développement. En outre, l'Agence étudie les approches, prises par les organisations écologiques et les agences gouvernementales des pays bénéficiaires, ainsi que les circonstances des problèmes d'environnement de ces pays.

Au cours de l'exercice 93, JICA a procédé à deux études de profil environnemental au Bangladesh et en Europe de l'Est (englobant la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie).

#### (6) Etudes de base dans des domaines spécifiques

Comme les problèmes et les besoins de la mise en valeur des pays en développement deviennent de plus en plus diversifiés et complexes, JICA se livre à des études de base dans des domaines spécifiques, tels que la finance, la privatisation ou le passage à l'économie de marché, où elle ne possède pas d'expérience ou d'expertise adéquate. Dans ces enquêtes, JICA étudie et

analyse des informations de base et elle formule des méthodes et des plans de programme de coopération, qui lui permettent de mener à bien ses projets avec efficacité.

Pendant l'exercice 93, JICA a procédé à une étude de base de ce type; elle traitait de la formation du personnel nécessaire pour gérer une économie de marché dans les trois pays de l'Indochine.

### (7) Envoi de spécialistes de la formulation de projets

Une coopération efficace pour la mise en valeur des pays en développement suppose l'exécution d'études, afin de déterminer quels domaines et quelles formes de coopération seront les mieux adaptés au pays bénéficiaire, ainsi que la formulation de projets qui soient conformes au cadre de la coopération du Japon. En outre, la formulation de projets éventuels de coopération doit être planifiée et promue, tout en visant à se conformer aux plans de développement du pays bénéficiaire et à se coordonner aux autres projets d'assistance. Pour répondre à ces besoins, JICA envoie des experts (spécialistes de la formulation de projets), bien au fait des domaines de développement prioritaires des pays en développement; leur tâche consiste à identifier et formuler des projets valables, à coordonner et traiter les demandes de projets.

Pendant l'exercice 93, JICA a envoyé 31 spécialistes de formulation de projets dans 25 pays et deux régions - entre autres, l'Indonésie, le Pakistan, la Jordanie, la Tanzanie, l'Indochine et l'Asie Centrale - afin de formuler des projets selon leur spécialisation.

## 2. Evaluation de l'efficacité des projets

Un comité d'études d'évaluation a été mis sur pied en juillet 1981, afin d'examiner les critères d'évaluation de l'efficacité des projets, de manière que JICA puisse faciliter la mise en œuvre régulière et efficace des projets. Un groupe de travail, établi au sein du comité, a étudié et a discuté les critères d'évaluation, soumis par le président du comité. Le groupe a formulé les principes d'évaluation, reprenant les plus importants critères, il en a fait le rapport à la réunion des directeurs de JICA et en a reçu l'approbation en janvier 1991.

Pour étendre et renforcer les évaluations de l'agence, la Division d'Evaluation du Département de la Planification a été réorganisée en Division d'Evaluation et de Suivi après Projet. Par ce changement, la division est devenue responsable des tâches suivantes: gestion du secrétariat du comité d'étude d'évaluation, réalisation d'études d'évaluation sur l'efficacité des projets, analyse et classification de l'efficacité et des problèmes de la mise en œuvre de l'aide, et réalisation d'études de surveillance post-projet, afin de rassembler les informations de base nécessaires au suivi, après l'achèvement d'un projet de coopération. En outre, la division analyse et classe les informations, recueillies par pays et par type de coopération, de manière que ces

données puissent servir à améliorer les activités du suivi, la formulation et la planification des projets futurs, ainsi que la mise en œuvre des projets.

Les types d'évaluations réalisées par JICA se divisent selon les catégories ci-après:

### **(1) Evaluation lors de l'achèvement**

Au moment de l'achèvement d'un projet individuel, le siège de l'Agence ou un bureau à l'étranger envoie une équipe d'études, composée d'experts dans le domaine concerné, afin d'évaluer essentiellement dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, pour étudier si le projet doit être prolongé ou non, pour considérer l'assistance nécessaire, pour tirer les leçons et formuler des recommandations sur la formulation de projets du même genre à l'avenir.

Pendant l'exercice 93, JICA a effectué en tout 56 études d'évaluation. Il s'agissait surtout d'évaluations de projets individuels, réalisées lors de l'achèvement des projets. La ventilation par type de coopération est la suivante: seize études d'évaluation sur l'accueil de participants dans des programmes de formation (dont neuf effectuées par des bureaux JICA outre-mer), neuf sur l'envoi d'experts (dont six par des bureaux JICA outre-mer), sept sur des projets de coopération pour le développement social, cinq sur des projets de coopération pour la santé publique et la médecine, neuf sur des projets de coopération pour l'agriculture, les forêts et la pêche, sept sur les projets de coopération pour le développement industriel, et trois pour des projets de coopération financière non-remboursable.

### **(2) Evaluations intersectorielles**

#### **A. Evaluations par pays**

JICA sélectionne des projets de types divers et dans des domaines différents après un certain intervalle de temps à compter de l'achèvement du projet, et elle procède à des évaluations intersectorielles et à des analyses de l'efficacité des projets dans les pays particuliers. Elle analyse et classe également les problèmes d'exécution, spécifiques aux pays en question.

#### **B. Evaluations par des tiers**

Des tiers indépendants et non affiliés directement à JICA, tels que des personnes particulièrement compétentes dans un domaine et des experts du privé, se livrent à des évaluations de projets de JICA, à partir de leur point de vue spécialisé et objectif.

#### **C. Evaluations conjointes**

JICA effectue des études d'évaluation en collaboration avec des chercheurs locaux et des agences gouvernementales des pays bénéficiaires, chargées de la formulation et de la mise en œuvre des plans de développement, afin de vérifier l'efficacité et d'identifier les points posant

problème dans les projets terminés. Dans ce processus, les deux parties acquièrent des connaissances communes sur les projets et elles sont à même d'échanger leurs points de vue sur la formulation et l'exécution de plans de coopération. Les conclusions sont alors prises en compte dans l'amélioration de la coopération ultérieure.

#### D. Evaluations thématiques

JICA sélectionne des activités catégorisées dans certains thèmes spécifiques, faisant d'habitude l'objet de types ou de secteurs particuliers d'aide; elle analyse et classifie ensuite l'efficacité de ces activités et les problèmes rencontrés.

#### E. Evaluations par les bureaux outre-mer

Bien au courant des conditions locales, les bureaux outre-mer de JICA effectuent des évaluations et soumettent des recommandations qui serviront à renforcer les compétences de JICA dans la planification, la formulation et l'administration de projets.

Les réalisations consignées pendant l'exercice 93 sont les suivantes:

##### A. Evaluations par pays

Trois aux Philippines

##### B. Evaluations par des tiers

une en Thaïlande

##### C. Evaluations conjointes

Quatre en liaison avec les agences concernées d'Egypte et du Brésil.

Une en liaison avec l'Agence Canadienne du Développement International afin de renforcer la coordination avec les agences d'assistance d'autres pays industrialisés.

##### D. Evaluations thématiques

Un programme de formation en pays-tiers, concernant le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, en tant qu'étude pour projets spécifiques de coopération.

##### E. Evaluations par les bureaux outre-mer

Effectuées dans 18 pays, dont l'Indonésie, comme évaluations par les bureaux outre-mer de JICA avec une connaissance approfondie des conditions du pays bénéficiaire.

### **(3) Renvoi des résultats d'évaluation aux gouvernements des pays bénéficiaires**

Après la réalisation d'un certain nombre d'évaluations dans un pays, JICA réunit les résultats et elle fournit une restitution systématisée de ses évaluations, afin de renforcer la compétence des deux parties dans la planification et l'exécution efficace des projets. Ceci s'accomplit principalement à travers des séminaires pour les fonctionnaires du pays bénéficiaire, consacrés aux points à améliorer aussi bien du côté de JICA que du pays bénéficiaire.

Pendant l'exercice 93, JICA a tiré les conséquences des évaluations par pays aux Philippines et elle a organisé pour les fonctionnaires Philippines, des séminaires sur les points à améliorer.

### **3. Recherches de base pour améliorer l'efficacité des projets**

Soucieuse de promouvoir l'efficacité, JICA se livre à des recherches de base sur des questions communes à plusieurs de ses projets.

Au cours de l'exercice 93, JICA a effectué sept projets de recherches de base: profil de la fourniture locale d'équipements, développement et recherche sur le matériel de formation pour l'analyse des genres, étude sur le rôle des ONG dans l'aide au développement du Canada, étude de base sur le développement des méthodes d'administration systématique des projets, préparation d'une publication expliquant la Loi sur l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, recherche de base pour l'avant-projet de rédaction du Manuel du Projet d'Allégement de la Pauvreté, et recherche de base sur les lois d'assistance à l'étranger des Etats-Unis.

\* Analyse des genres: Analyse de la division des rôles socio-économiques entre hommes et femmes, et différences entre les sexes dans leur accès et leur contrôle des ressources, tels que le développement et les moyens de production.

### **4. Promotion de l'exécution des projets**

#### **(1) Etudes de contrôle postérieur aux projets**

Un certain temps après l'achèvement d'un projet, on procède à des études sur les organisations concernées, les installations, la fourniture d'équipements et l'efficacité du projet. Les résultats sont ensuite systématiquement analysés et utilisés comme référence de base pour le suivi de projets individuels.

Pendant l'exercice 93, 42 bureaux de JICA outre-mer et six bureaux de JOCV outre-mer se sont livrés à des études de contrôle postérieur aux projets auprès d'organisations, sur des installations et équipements fournis et l'efficacité des projets de coopération technique de

projet-type, de coopération financière non-remboursable et de fourniture individuelle d'équipements, achevés pendant l'exercice 90. Ils ont ensuite analysé et traité les informations obtenues, et ont préparé des matériaux de référence pour le suivi ultérieur des projets individuels.

En plus des types conventionnels d'études neuf des 42 bureaux qui ont procédé à des études de contrôle postérieur aux projets ont confié à des consultants locaux des études plus détaillées. Elles ont compris l'inspection des installations et équipements fournis, et un examen de la raison des pannes des équipements et des facteurs, ayant empêché l'obtention de résultats positifs. Ceci a permis à ces bureaux d'élaborer des plans de suivi mieux adaptés.

## (2) Etudes de base d'un système d'information

Elles ont pour but de créer - par intégration organique des systèmes informatisés existants - un système qui permettra d'avoir accès et d'utiliser efficacement des informations, issues de diverses opérations et de sources extérieures.

Suite à l'année précédente, a été continuée pendant l'exercice 93, la mise en place d'un système de management de projet pour la gestion informatique systématisée, basé sur le plan de base des systèmes d'information, formulé pendant l'exercice 90, et les mesures de renforcement des opérations, formulées pendant l'exercice 91.

## (3) Promotion d'un réseau d'informations

Dans le cadre du système d'information mentionné ci-dessus, JICA crée des réseaux pour faciliter l'utilisation mutuelle d'informations par son siège, les organisations qui lui sont affiliées et les bureaux au Japon.

## (4) Organisation de l'information sur l'aide par pays

Afin de mieux valoriser ses projets et de fournir une aide bien appropriée aux besoins en développement des pays bénéficiaires, il est essentiel que JICA organise et analyse les informations économiques et sociales de base sur les pays en développement, les informations techniques et celles qui concernent les tendances de l'assistance parmi les autres agences d'aide. Par ailleurs, il importe qu'elle analyse et compile de façon uniforme les informations relatives aux réalisations de l'aide du Japon et à ses expériences passées dans l'exécution de l'aide. Pour répondre à ces besoins, JICA organise les informations sur l'aide, pays par pays.

Durant l'exercice 93, JICA a mis à jour 103 fichiers de pays qu'elle avait achevés l'année précédente.

## (5) Spécialistes d'études à l'étranger

Afin d'étayer la compilation des informations périphériques liées aux projets demandés dans les bureaux outre-mer de JICA, JICA doit rassembler des informations techniques sur le

nombre des experts techniques dans les organisations bénéficiaires concernées, leur niveau d'expertise, l'état de l'infrastructure sur le site du projet et la capacité financière des organisations. Pour répondre à ce besoin, JICA demande à des spécialistes ayant une parfaite connaissance des conditions locales des pays bénéficiaires (spécialistes d'études à l'étranger) de rassembler et d'analyser les informations techniques, provenant surtout d'études sur le terrain, conduites par le personnel des bureaux outre-mer de JICA.

Au cours de l'exercice 93, 39 spécialistes d'études à l'étranger ont été affectés dans 29 bureaux outre-mer.



## Section 2. Assistance technique

### Sous-section 1. Programmes de stage technique

Un stage est offert au Japon aux techniciens, aux ingénieurs, aux fonctionnaires gouvernementaux et autres membres de pays en développement dans le but de leur transférer des connaissances spécialisées et des savoir-faire dans leurs domaines respectifs. Dès leur retour dans leur pays d'origine, les participants aux programmes de stage seront amenés à jouer des rôles actifs dans le développement économique et social de leur pays. Puisque les participants séjournent pendant un certain temps au Japon, ces programmes jouent aussi un rôle primordial pour favoriser des rapprochements internationaux en établissant une meilleure compréhension mutuelle avec les pays en développement à travers les contacts directs des participants avec la société et la culture du Japon.

Le Japon a commencé à accueillir des participants dès qu'il est devenu membre du Plan Colombo en 1954. En 1993, 5.934 participants sont venus au Japon (sans y inclure ceux qui étaient encore au Japon l'année précédente). A la fin de mars 1994, le total cumulatif de 99.817 participants (sans compter les participants de programmes de stage dans un pays tiers, de stage dans le pays et d'invitation de la jeunesse) étaient venus au Japon.

En réponse aux attentes croissantes de la communauté internationale à l'égard du Japon, les sujets de stage ont été augmentés, surtout dans les domaines de l'environnement et de la démographie qui supposent une approche globale. De plus, on a augmenté les cours de formation qui apportent un soutien intellectuel aux pays où la démocratisation et le passage à une économie de marché sont poursuivis depuis la fin de la guerre froide. Il est devenu urgent d'améliorer les installations de stage de JICA de façon à répondre à ces exigences diversifiées. En tant que réponse partielle, et en réponse aux exigences d'ouverture de nouveaux cours capables de faire face à l'internationalisation des communautés régionales japonaises, JICA cherche actuellement à étendre géographiquement les stages à l'extérieur de Tokyo en collaboration avec des collectivités locales. En outre, le Département des Affaires chargé de la formation a réorganisé son système de fonctionnement sur la base des classifications par pays et par zone afin de renforcer l'approche destinée à chaque pays.

Les stages ont lieu au Centre International de Formation Agricole de JICA à Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche à Kanagawa et au Centre International d'Okinawa, ainsi que dans des organismes nationaux, des collectivités locales, et des institutions privées de recherches et de stages et dans des universités.

En outre, les programmes organisés en dehors du Japon comprennent les stages dans un pays tiers qui favorisent la coopération sud-sud (entre pays en développement) par l'introduction

de programmes de partenariat; et les stages dans le pays, lancés pendant l'exercice 93, afin d'imprégner et de fixer les technologies transférées dans les régions provinciales du pays.

## **1. Stage en groupe**

Le stage en groupe couvre des sujets très importants qui concernent également plusieurs pays en développement. Le programme et la durée de l'étude sont fixés préalablement et les données concernant l'inscription sont envoyées aux pays intéressés, qui recrutent des participants. Le plus souvent, des groupes d'environ dix personnes y prennent part.

Durant exercice 92, 317 cours ont été administrés sur des sujets tels que la prévention contre les crimes, l'administration des collectivités locales, les coopératives agricoles et le contrôle de la tuberculose.

## **2. Stage individuel**

Le stage individuel est considéré comme un cours effectué sur commande, tandis que le stage en groupe correspond à un cours déjà prêt pour l'auditoire.

Pour le stage individuel, il est nécessaire de préparer des programmes individuels principalement pour répondre aux exigences spécifiques d'un pays spécifique, qui ne sont pas ou ne peuvent pas être couvertes par les programmes du stage en groupe. Ces cours se divisent selon les catégories suivantes:

### **(1) Stage individuel ordinaire**

Il répond aux demandes individuelles de pays en développement; une quote-part est affectée à chaque pays, de telle sorte qu'aucun pays n'a d'accès privilégié à ce genre de programmes.

### **(2) Cours spécifiques**

Ces cours sont organisés pour les groupes. Ils ont lieu une seule fois, ou sont limités à une période de quelques années, ou sont offerts spécialement à certains pays ou dans certains domaines.

### **(3) Partage des coûts**

La plupart du temps JICA paie l'ensemble du coût du stage. Mais quand les deux parties se mettent d'accord sur le partage du coût, les frais du voyage aller-retour, du voyage intérieur et du logement sont à la charge des pays en développement, alors que JICA paie le coût réel du stage.

#### (4) Stage pour les homologues

Dans ce cadre de l'envoi par JICA d'experts et d'assistance technique de projet-type, les homologues locaux de ces experts, notamment des techniciens et ingénieurs qui ont bénéficié d'un transfert de technologie dans leurs pays respectifs, sont également invités au Japon par JICA, pour un stage d'une durée limitée, afin de relever les effets synergiques de la technologie qui leur a été transférée dans leur propre pays.

#### (5) Organisations internationales

A la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'Organisation du Développement Industriel des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, JICA accueille et forme des stagiaires pour ces organisations internationales. Dans ce cas, seul le coût du stage est à la charge de JICA, les frais de voyage et de logement ne le sont pas. Mais, s'il s'agit d'un stage organisé à la demande de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ou d'autres organisations, JICA paie l'ensemble du coût.

#### (6) Programmes spéciaux

Ils sont organisés pour certains pays dans des circonstances particulières ou en réponse à de fortes demandes de nature politique; ordinairement, pour chaque stage un assez grand nombre de participants d'un même pays est accueilli. La plupart du temps, les frais de voyage, de logement et de stage sont partagés par JICA et le pays bénéficiaire.

##### A. Politique malaisienne de "Regard vers l'Est"

Suivant la politique du "Regard vers l'Est" adoptée par le gouvernement malaisien, des Malaisiens sont actuellement en stage dans les domaines de la technologie industrielle et de la gestion d'exploitations dans des entreprises privées au Japon.

##### B. Programme d'échanges nippono-mexicains

Dans le cadre d'échanges culturels proposés par l'ex-Président mexicain Echeverria Alvarez, cent personnes sont chaque année invitées dans le pays-partenaire pour dix mois respectivement et JICA accueille les participants mexicains au Japon.

#### 3. Programme d'assistance à l'Europe de l'Est

Dans le cadre du soutien aux pays d'Europe Orientale, en cours de transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché, durant l'exercice 93, 316 personnes venant de 8 pays au total (la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie et la Slovénie) ont suivi des cours de stage dans des domaines centrés sur

l'administration des affaires, la gestion de la production, le contrôle de l'environnement, la commercialisation des produits agricoles, la macroéconomie et l'amélioration de l'infrastructure.

#### **4. Programme pour les homologues des travailleurs qualifiés du secteur privé**

Pendant l'exercice 93, 30 participants d'Indonésie ont été invités au Japon dans un programme commencé en 1988, en vue de former des homologues locaux des travailleurs qualifiés du secteur privé du Japon, envoyés en mission dans ces pays, comme experts de la coopération.

#### **5. Programme de formation dans un pays-tiers**

A la différence des autres programmes de stage mentionnés ci-dessus, effectués au Japon, le stage dans un pays-tiers est donné aux participants venant du pays-hôte et de pays voisins dans des installations d'organismes régionaux de recherches et d'éducation. Il existe deux types de stages: le stage en groupe et le stage individuel. Le stage dans un pays-tiers a été créé en raison de ses avantages: il permet aux participants non seulement de faire leurs études dans les conditions climatiques, sociales et culturelles similaires aux leurs, mais aussi d'acquérir des technologies relativement faciles à appliquer dans leurs propres pays, et ce stage contribue au développement de la coopération technique par et entre pays en développement. JICA apporte son soutien au stage dans un pays-tiers en envoyant des instructeurs du Japon et en payant les coûts du stage. L'impact de ces stages est largement répandu parmi les pays en développement, et le nombre de requêtes pour la participation au stage dans un pays-tiers est en augmentation croissante d'une année à l'autre. Vu cette situation, JICA essaie aussi d'augmenter son budget pour satisfaire à ces demandes.

Durant l'exercice 93, 1.254 personnes de 101 pays ont pris part aux 72 cours de stage en groupe organisés dans 22 pays-hôtes, et 31 personnes de 19 pays ont pris part aux cours de stage individuel organisés dans 13 pays-hôtes. On espère amener chaque agence d'exécution des pays-tiers à diriger ses propres cours de stage et à contribuer ainsi dans l'avenir, à la coopération mutuelle et à l'établissement de relations amicales entre pays voisins.

#### **6. Formation dans le pays**

Il s'agit d'un type de formation en groupe, lancé en 1993, afin de bénéficier de l'expérience des participants à des programmes de coopération technique du Japon réalisés dans le passé. La formation est assurée par des organisations, disposant d'un grand nombre de personnes dans ce cas, et elle s'adresse à des fonctionnaires gouvernementaux et des experts

techniques, occupant des positions proches des sites de projet dans les pays en développement. Les objectifs de cette formation sont de disséminer et d'instaurer solidement les technologies, qui ont été transférées du Japon aux pays en développement dans le passé, ainsi que d'améliorer les capacités de formation des organisations locales. Comme les instructeurs dans ces programmes de formation sont des experts techniques locaux, et comme ces programmes sont organisés sur place, la barrière linguistique n'existe pas, il est possible d'appliquer les techniques en tenant compte des circonstances locales et la technologie peut être disséminée et instaurée avec davantage de succès.

Au cours de l'exercice 93, 84 personnes ont participé à deux programmes de ce type de formation dans le pays: 44 à un programme d'ingénierie environnementale des rivières en Indonésie pour prévenir la pollution et les désastres, et 40 à la prévention et au traitement du paludisme en Tanzanie.

## 7. Activités relatives

En rapport avec les programmes de stage mentionnés ci-dessus, les activités suivantes sont aussi effectuées:

### (1) Installation et exploitation des centres de formation

Afin de préparer un environnement de stage et de planifier l'exécution de la formation, JICA a installé des centres internationaux de formation dans onze endroits au Japon, y compris à Tokyo, Osaka, Nagoya et Kitakyushu. Chaque centre de formation organise ses propres cours en profitant des avantages de la région, et fournit aux participants les logements et le type d'alimentation que ces derniers souhaitent; de plus, JICA a des installations de stage au Centre International de Formation Agricole de Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche de Kanagawa et au Centre International d'Okinawa (ce dernier est équipé d'ordinateurs et d'appareils audio-visuels), où les installations et les équipements nécessaires au stage technique sont disponibles et où le stage technique peut être effectué de manière indépendante.

### (2) Stage en langue japonaise

Des cours généraux de langue japonaise sont organisés pour tous les participants afin de faciliter leur vie quotidienne pendant leur séjour et de leur permettre de mieux comprendre le Japon; certains stagiaires suivent des cours intensifs en japonais nécessaires à leurs études techniques. JICA développe ses propres matériels pédagogiques originaux pour ces cours intensifs, parce que les participants doivent maîtriser à la fois le langage parlé et les termes techniques dont ils ont besoin pour leurs études d'une courte durée.

### **(3) Orientation**

Durant les trois jours qui suivent l'arrivée au Japon des participants au programme de stage (principalement dans des programmes de stage en groupe) et avant que le stage technique ne commence, JICA effectue une orientation pour faire connaître les programmes d'études aux participants et leur donner les informations nécessaires pour vivre au Japon.

### **(4) Bien-être et détente**

Le Japon a un environnement différent de celui auquel sont accoutumés les participants dans leurs pays; pour que les participants atteignent l'objectif de leur stage, ils doivent être en bonne santé, se sentir à l'aise et se détendre. Dans ce but, les centres internationaux de stage, où les participants sont logés, organisent des voyages en autocar, des représentations théâtrales, des projections de films, des événements sportifs, des réunions de bienvenue et autres programmes récréatifs, et ils favorisent l'échange culturel et les relations amicales entre participants et habitants des communautés locales lors des séjours chez des particuliers et des manifestations spéciales parrainées par des organisations d'échanges internationaux. Chaque centre international de stage a une infirmière employée à plein temps, et des visites de médecins pour des consultations, examens et traitements d'urgence, et, si nécessaire, pour l'envoi de malades dans des structures médicales extérieures appropriées. Les participants bénéficient d'une assurance tous risques qui les couvre en cas de blessure, maladie et décès et leur rembourse intégralement le coût des traitements médicaux.

### **(5) Service de suivi pour les ex-participants**

En vue de soutenir techniquement les participants et de favoriser les relations amicales après leur retour au pays, les activités suivantes sont effectuées:

#### **A. Service de suivi technique**

Durant l'exercice 93, 35 équipes d'experts ont été envoyées à l'étranger pour transférer aux ex-participants de nouvelles technologies et pour donner des conseils techniques appropriés aux conditions locales.

#### **B. Formation d'associations d'ex-participants**

Durant l'année 93, 64 associations d'ex-participants ont été formées par les ex-participants de 58 pays. JICA offre des subventions pour soutenir la formation de ces associations et leurs activités.

### C. Fourniture de documents techniques

Pendant deux ou trois ans après le retour du participant dans son pays, JICA continue à envoyer à ce participant et à l'organisation à laquelle il appartient, des périodiques et des publications techniques en anglais avec les dernières informations techniques.

### D. Publication de *Kenshu-in*

Pour maintenir un contact constant entre, et parmi les ex-participants et JICA, JICA publie *Kenshu-in*, un magazine qui contient des articles sur JICA et des informations sur les courants de la culture et de la société japonaises, le développement récent des sciences et des technologies, les activités des associations d'ex-participants et leurs lettres. *Kenshu-in* est publié et distribué annuellement.

## Sous-section 2. Programme d'invitation de la jeunesse

Le programme d'invitation de la jeunesse a été proposé pour la première fois en 1982 pendant le voyage en ASEAN de l'ex-Premier ministre Nakasone, au nom du Programme d'Amitié pour le 21<sup>ème</sup> siècle, et il a été mis à exécution durant l'exercice 84.

Ce programme consiste à inviter au Japon des jeunes gens de pays en développement, qui seront amenés à jouer un rôle dans l'édification future de leurs pays; au travers d'échanges avec les jeunes Japonais, ils œuvrent à mieux se comprendre mutuellement établissant ainsi sur une base solide des relations amicales et une confiance réciproque conçues pour se prolonger au delà du 21<sup>ème</sup> siècle, entre le Japon et les pays de l'Asie et du Pacifique.

Pour la première année de ce programme, l'exercice 84, 748 personnes de six pays de l'ASEAN ont été invitées. Depuis lors, le nombre de pays représentés et de personnes invitées a augmenté. Durant l'exercice 93, ont nouvellement participé 1.321 personnes venant de 69 pays et d'une organisation internationale, dont six pays d'ASEAN, l'Océanie, la Chine, la Corée, sept pays de l'Asie du Sud-Ouest, la Mongolie et l'Afrique. La participation s'est progressivement étendue et le total cumulatif d'invités a atteint 10.537 personnes au cours de ces dix dernières années.

Les jeunes gens qui visitent le Japon dans le cadre de ce programme sont âgés de 18 à 35 ans, et ils occupent des positions importantes dans des communautés rurales, des entreprises, des groupes de jeunes et des organisations sportives, culturelles et sociales; il y a des fonctionnaires, des journalistes, des enseignants et des étudiants.

La procédure d'invitation commence par la formation de groupes par pays dans différents domaines, et de sous-groupes réunissant des participants actifs dans le même domaine mais venant de pays différents. La durée des invitations est d'un mois, entre mai et décembre, et

durant les quelques jours précédant leur départ, les participants prennent part au programme de stage préparatoire dans leurs propres pays.

La plus grande partie de leur emploi du temps, pendant leur séjour au Japon, consiste en des cours sur la société et l'économie japonaises pendant la première semaine, en la visite d'installations concernées en dehors de Tokyo, en échanges avec de jeunes Japonais, en un séjour d'un week-end chez des particuliers japonais dans différentes régions pendant la troisième semaine, et finalement, en un voyage touristique du Japon pendant la dernière semaine avant qu'ils ne rentrent dans leurs pays.

Des associations d'ex-participants ont été organisées dans les pays de l'ASEAN. Après l'exercice 87, des réunions d'associations d'ex-participants ont été tenues par des représentants de pays de l'ASEAN, et au cours de l'exercice 93 une conférence a eu lieu en Indonésie pour discuter de l'amélioration et de l'extension du soutien au programme.

Pour renforcer encore plus les liens d'amitié et la confiance forgés au cours de ces séjours au Japon, quelques jeunes Japonais et des membres du personnel concerné par le programme d'invitation de la jeunesse ont organisé une mission d'observation et ont été envoyés pendant l'exercice 93 en Chine et dans six pays de l'ASEAN pour procéder à des échanges de vues avec des ex-participants. Ces dernières années, les activités en forme de réunions des ex-participants organisées individuellement, en groupe, et au niveau du gouvernement local, etc. sont devenues assez actives pour maintenir et développer leurs relations amicales.

### **Sous-section 3. Programme d'envoi d'experts**

Des experts en assistance technique sont envoyés à l'étranger en relation avec l'assistance technique de projet-type ou avec la coopération en matière de développement, ou en réponse à une requête particulière d'un pays en développement ou d'une organisation internationale. Le dernier type d'octroi est ordinairement appelé envoi particulier d'experts ou envoi particulier. Nous mentionnons ici seulement ce dernier type.

Ces experts particuliers sont normalement affectés à des organismes administratifs, de recherches ou à vocation éducative des pays en développement, où ils instruisent les fonctionnaires gouvernementaux ou les experts techniques (leurs homologues dans le pays bénéficiaire). Par exemple, ils donnent des conseils sur l'élaboration de politiques, animent l'orientation professionnelle sur l'éducation, la formation, la recherche collective, et procurent des instructions sur le fonctionnement et la maintenance de machines et d'autres équipements. En outre, les experts particuliers, envoyés en réponse à une demande d'une organisation internationale, prennent part aux activités de son siège et à ses projets.

Dans le passé, l'envoi d'experts était généralement déterminé sur la base de recommandations pour des personnes qualifiées demandées auprès d'agences gouvernementales



et locales du Japon, aux universités et aux entreprises privées. Toutefois, suite à la diversification du contenu des requêtes des pays en développement, dans un nombre croissant de cas, les experts sont choisis parmi les experts de JICA, les spécialistes en développement, les spécialistes adjoints et les experts, inscrits à l'Institut de la Coopération Internationale de JICA.

La durée de la mission d'un expert varie en fonction des besoins du pays en développement; elle va de deux semaines à deux ou trois ans. Il existe même des cas où un expert est resté plus de dix ans à la demande pressante du gouvernement du pays bénéficiaire. Les experts sont envoyés en groupes ou individuellement, selon la nature du projet de coopération.

La rémunération accordée aux experts de JICA n'est pas inférieure à celle donnée aux experts des organisations internationales et des autres pays industrialisés; dans bien des cas, elle est même supérieure. De plus, en vertu d'un système établi pour faciliter l'envoi d'experts, les frais en personnel sont versés aux entreprises privées où les experts ont été recrutés.

L'envoi d'experts a commencé pendant l'exercice 1955 quand 28 avaient été envoyés dans cinq pays de l'Asie du Sud-Est dans le cadre du Plan de Colombo. A la fin de l'exercice 93, 17.567 experts ont été dépêchés dans le monde entier, y compris quelques-uns dans les pays industrialisés. Pendant l'exercice 93, 1.853 experts ont été envoyés à l'étranger, y compris ceux dont la mission avait commencé l'année précédente. Parmi les 1.197 personnes nouvellement envoyées en 1993, 702 (58,6%) l'ont été dans les pays de l'Asie, 101 (8,4%) vers le Moyen Orient, 91 (7,6%) vers l'Afrique, 237 (19,8%) vers l'Amérique Latine, 21 (1,8%) vers l'Océanie, et 45 (3,8%) vers l'Europe (surtout les ex-pays socialistes de l'Europe de l'Est). Le large éventail des domaines, où ils fournissent leurs conseils, comprend des secteurs techniques, tels qu'agriculture, exploitation minière, industrie manufacturière, transports, électricité, télécommunications, énergie nucléaire et ingénierie électrique, ainsi que le développement économique et l'environnement.

## 1. Envoi d'experts individuels

Des experts individuels sont normalement envoyés dans le cadre de programmes soit bilatéraux soit multilatéraux.

### (1) Programmes bilatéraux

JICA envoie des experts sur demande individuelle des pays en développement, et 1.735 experts (dont 1.141 nouveaux, 594 anciens de l'année précédente) ont été envoyés durant l'exercice 93. Les programmes bilatéraux envoient aussi des experts selon les programmes spéciaux suivants:

#### A. Projets d'études conjointes

Sous cette rubrique, des chercheurs du Japon et de pays en développement mènent des études conjointes sur un sujet susceptible de contribuer au développement social et économique du pays bénéficiaire; commencées au cours de l'exercice 77, les études de l'exercice 93 ont été conduites par 64 experts (dont 40 nouveaux, 24 en mission continue) sur 12 sujets dans 10 pays, y compris des programmes pour le renforcement des études de sismologie en Egypte et un projet pour étudier la sauvegarde des animaux sauvages en Yacreta et au Paraguay.

#### B. Envoi d'équipes pour de mini-projets

L'envoi d'équipes pour de mini-projets a commencé en 1989 comme une forme de coopération technique intermédiaire entre l'assistance technique de projet-type et l'envoi d'experts individuels. 25 mini-projets ont été exécutés en 1993 dans 15 pays, et 154 experts (dont 111 nouveaux, 25 de l'année précédente) ont été envoyés pour ces mini-projets d'enquête hydrographique aux Philippines, d'exploitation de combustibles domestiques en Zambie et de modernisation des villages de pêcheurs au Honduras.

#### C. Coopération pour la rénovation

Dans le but de donner des instructions techniques dans le domaine de la maintenance et du contrôle, et de rénover des installations et des équipements mis hors service en raison du manque de compétences techniques ou de fonds, durant l'exercice 93, quatre experts en équipement aéroportuaire ont été envoyés au Malawi.

#### D. Envoi de travailleurs qualifiés du secteur privé

Des travailleurs du secteur privé avec des qualifications techniques dans les domaines de la construction navale, de la métallurgie et de la mécanique sont envoyés dans des pays en développement pour donner des directions techniques à des organisations gouvernementales et à des entreprises nationales; ce projet réalisé en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Emploi a commencé pendant l'exercice 87 avec pour objet le développement des compétences professionnelles de techniciens et d'ingénieurs afin de faire face à l'internationalisation des compagnies japonaises. Lors de l'exercice 93, 25 personnes, y compris celles affectées l'année précédente, ont été envoyées dans quatre pays, y compris l'Indonésie et la Zambie.

#### E. Programme des volontaires-experts

Il s'agit d'un programme, mis en œuvre en 1990, qui consiste à envoyer dans les pays en développement des volontaires d'âge moyen (de 40 à 69 ans) et énergiques, maîtrisant bien les questions pratiques. La candidature à ce programme est ouverte au public et les volontaires sont enregistrés. Pendant l'exercice 93, 15 volontaires ont été envoyés en Malaisie, au Paraguay et

aux Samoa Occidentales. (Comme ce programme envoie seulement des volontaires, les experts individuels ne sont pas inclus.)

## (2) Programmes multilatéraux

JICA envoie sur demande des experts auprès d'organisations internationales telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies ou le Centre de Développement de la Pêche de l'Asie du Sud-Est (CEDPASE). Pendant l'exercice 93, 118 experts (56 nouveaux, 62 de l'année précédente) ont été envoyés par JICA auprès de 27 organisations internationales.

## 2. Envoi d'équipes d'études

Les types d'études suivantes sont menées pour que les experts individuels mentionnés ci-dessus puissent plus facilement et efficacement accomplir leurs missions.

### (1) Etudes préliminaires

Durant l'exercice 93, antérieurement à la nomination d'experts, JICA a envoyé 16 équipes pour enquêter sur l'environnement contextuel des requêtes pour la coopération, les programmes de transfert technologique du pays bénéficiaire, le type d'orientation souhaité, la conjoncture locale et d'autres informations.

### (2) Enquête et orientation

22 équipes ont été envoyées durant l'exercice 93 pour enquêter et donner des conseils aux experts sur les problèmes rencontrés au cours de leurs missions ou dans la vie quotidienne dans le pays qui leur avait été assigné.

## Sous-section 4. Fourniture d'équipements pour la coopération technique

JICA fournit les équipements nécessaires aux projets de coopération technique exécutés par les experts individuels ou les volontaires JOCV dans les pays en développement, ou nécessaires à la dissémination de la technologie, acquise par les participants dans les programmes de formation au Japon quand ils rentrent dans leur pays respectif. L'Agence fournit également des documents techniques (en anglais) et du matériel didactique sur bande vidéo, requis lors de la formation technique. Réalisée afin de renforcer l'efficacité de la coopération technique via une combinaison organique du personnel, des équipements et des informations (documents et matériel didactique sur vidéo), cette fourniture d'équipements porte le nom de "fourniture d'équipements indépendants" afin de la distinguer de la coopération financière non-remboursable et de l'assistance technique de projet-type.

Le programme de fourniture d'équipements avait été lancé en 1964 par l'Agence de la Coopération Technique Outre-mer - l'ancêtre de JICA - avec un budget de 50 millions de yens. Dès le début, il a suscité un profond intérêt parmi les pays en développement: la première année, l'agence avait reçu 40 requêtes pour ce programme, se chiffrant à 150 millions de yens, soit bien plus que le budget original. A mesure que le but de ce programme a été mieux connu, les dépenses pour la fourniture d'équipements ont augmenté nettement, entraînant une expansion de l'envoi d'experts et d'autres programmes. Des améliorations qualitatives ont également été apportées. Comme activités de suivi, on a commencé la fourniture de pièces d'équipements et l'envoi de spécialistes en réparation pendant l'exercice 70, tandis que l'envoi d'ingénieurs spécialisés dans les méthodes d'installation a commencé pendant l'exercice 74.

Voici une description de la fourniture d'équipements et les réalisations de JICA dans ce domaine:

### **(1) Fourniture d'équipements**

#### **A. Fourniture indépendante ordinaire d'équipements**

Fournitures d'équipements d'une valeur de 10 millions à 100 millions de yens par projet

Exercice 93: 45 cas dans 35 pays, s'élevant à 1.533,76 millions de yens

#### **B. Fourniture d'équipements indépendants à échelle réduite**

Fourniture d'équipements d'une valeur inférieure à 10 millions de yens

Exercice 93: 33 cas dans 26 pays, s'élevant à 253,97 millions de yens

#### **C. Fourniture de pièces de rechange**

Fourniture de pièces nécessaires pour réparer des équipements, livrés comme fourniture d'équipements indépendants

Exercice 93: 34 cas dans 26 pays, s'élevant à 36,68 millions de yens

### **(2) Envoi à court terme d'experts en fourniture d'équipements**

#### **A. Envoi d'experts pour donner des instructions lors de l'installation d'équipements**

Exercice 93: 26 cas concernant 44 personnes

#### **B. Envoi d'experts en réparation**

Exercice 93: Deux cas concernant 2 personnes

**(3) Etudes du plan d'exécution**

Il s'agit d'études sur l'emploi prévu, les spécifications détaillées, les accessoires et les biens consommables, liés aux équipements demandés.

**(4) Fourniture de documentation**

Il s'agit de la fourniture de documents et de matériel audiovisuel (matériel didactique sur bande vidéo) en langues étrangères, nécessaires pour la coopération technique.

Exercice 93: 871 documents à 33 pays et matériels audiovisuels à 11 pays, s'élevant à 35,12 millions de yens.

**Sous-section 5. Assistance technique de projet-type**

Dans le cas de la coopération technique de projet-type, le pays en développement, dans la plupart des cas, fournit les bâtiments et le terrain (terres arables, etc.), où peut avoir lieu la coopération technique et il paie les coûts de son fonctionnement, tandis que, de son côté, JICA combine et met en œuvre les trois formes suivantes de coopération, à savoir la formation des participants étrangers, l'envoi d'experts et la fourniture d'équipements.

Cette assistance technique de projet-type, d'une durée relativement longue, rend possible des recherches et le développement d'une technologie adaptée aux conditions locales et également la réalisation du transfert technologique suivant le plan d'exécution et par des méthodes appropriées aux conditions locales.

Le nombre d'experts envoyés sur un site de projet varie de quelques-uns à plus d'une douzaine. Le projet est exécuté sous la direction d'un chef de mission (appelé généralement un "leader"). Dans certains cas, leurs activités sont liées à celles des volontaires JOCV.

Une caractéristique de l'assistance technique de projet-type est le partage de la prise en charge des coûts de l'opération par la partie japonaise. Le pays bénéficiaire est supposé payer les coûts de l'opération, mais en général, les pays en développement trouvent souvent difficile de financer l'ensemble des coûts nécessaires. JICA est capable de couvrir des coûts tels que, par exemple, ceux pour l'amélioration des terres cultivables, pour les recherches et les séminaires.

Ce type d'assistance dure normalement cinq ans, mais la durée de la coopération peut être prolongée si l'évaluation faite à la fin de la période initiale de coopération justifie sa continuation.

JICA exécute l'assistance technique de projet-type selon les cinq catégories suivantes:

- (1) Coopération pour le développement social: science et technologie, éducation, travail, transport, construction, télécommunications, radiodiffusion, protection de l'environnement, et prévention contre les séismes.

- (2) Coopération pour la santé et la médecine: santé publique, soins médicaux et formation d'infirmières.
- (3) Coopération pour la population et le planning familial: statistiques démographiques et planning familial, éducation démographique et soins de santé maternels et infantiles.
- (4) Coopération pour l'agriculture, la foresterie et la pêche: agriculture, foresterie, bétail et pêche.
- (5) Coopération pour le développement industriel: exploitation minière, développement de l'énergie, PME, amélioration de la productivité, standardisation de l'industrie, traitement des données, distribution, commerce, et protection de l'environnement.

L'assistance technique de projet-type exécutée lors de l'exercice 93 a réalisé 203 projets, y compris ceux achevés avant la fin de cet exercice. 61 d'entre eux ont relevé de la coopération pour le développement social, 34 de la coopération sanitaire et médicale, 11 de la coopération pour la politique démographique et le planning familial, 78 de la coopération pour l'agriculture, la foresterie, le bétail et la pêche, et 19 de la coopération pour le développement industriel. Classés par régions, 119 ont été exécutés en Asie, 18 au Moyen Orient, 15 en Afrique, 47 en Amérique Latine, 4 en Océanie.

#### Sous-section 6. Etudes de développement

Les études de développement sont effectuées relativement aux plans de développement public, qui jouent un rôle important dans le progrès socio-économique des pays en développement. Elles sont exécutées, afin de combiner les conclusions d'études, effectuées par des conseillers disposant d'une large expérience dans un domaine spécialisé, dans des rapports solides, et pour le transfert technique de savoir-faire dans les méthodes d'enquête et de planification aux experts techniques des pays bénéficiaires pendant l'exécution de l'étude.

Le produit d'une étude de développement - le rapport d'étude - sert comme donnée de base pour définir les politiques, visant à promouvoir la croissance économique et sociale d'un pays en développement. De plus, il devient une référence indispensable quand on examine des requêtes, soumises à des agences d'aide, en vue de crédits, de coopération financière non-remboursable ou d'assistance technique.

Parallèlement aux préoccupations croissantes pour les problèmes écologiques, de plus en plus de voix s'élèvent pour accentuer l'importance et la nécessité d'une attention plus grande à accorder à l'environnement dans les études de développement. Aussi JICA accorde-t-elle une grande importance aux considérations écologiques dans ses études de développement. De plus, JICA se livre à des études de développement, en relation avec les études à grande échelle sur l'environnement pour les plans de base d'amélioration environnementale et les plans

d'amélioration environnementale sur vaste région, ou en relation avec les études d'évaluation d'impact sur l'environnement, quand des études de faisabilité (ci-après) ont déjà été effectuées, afin de savoir comment les conditions environnementales ont éventuellement changé.

Les études de développement varient selon les caractéristiques et le contenu du projet, sollicité par un pays bénéficiaire, et elles se classent selon les types suivants:

#### (1) Etudes du plan-directeur

Elles sont effectuées afin de formuler des plans de base globaux pour divers types de développement et elles concernent la préparation de plans à long terme pour un pays, une région ou un secteur particulier. La formulation d'un plan-directeur est la première phase d'une étude de développement dans les cas où plusieurs types de projets doivent être réalisés de façon efficace et en conformité les uns avec les autres. Les études, traitant de l'ensemble de l'économie d'un pays bénéficiaire, c'est-à-dire les études pour la préparation des plans de développement économique, se classent aussi sous la rubrique des plans-directeurs.

#### (2) Etudes de faisabilité

Ces études sont réalisées afin de juger objectivement si des projets, ayant la priorité dans la politique et la planification du développement, sont réalisables sur le plan technique, économique, financier, social et du point de vue de l'environnement, et afin de formuler des plans optimaux pour l'exécution d'un projet.

#### (3) Etudes topographiques

Ces études sont réalisées pour dessiner des cartes topographiques (cartes nationales et métropolitaines de base) et des cartes des fonds marins, qui sont des éléments fondamentaux dans la formulation et l'exécution de la planification du développement.

#### (4) Etudes de développement des eaux souterraines

Ces études sont réalisées pour évaluer les réserves actuelles en eau souterraine et les possibilités de mise en valeur de leurs ressources, utilisées avant tout pour fournir de l'eau potable aux citoyens ordinaires dans un pays en développement; elles servent aussi, le cas échéant, à formuler des plans spécifiques d'utilisation des eaux souterraines.

#### (5) Etudes de base pour la valorisation des ressources

Elles sont réalisées pour évaluer les réserves actuelles en ressources minérales à travers des études géologiques et physiques ainsi que des forages, et pour fournir les données de base, nécessaires pour encourager la mise en valeur des ressources des pays en développement.

## **(6) Etudes sur la disponibilité des ressources forestières et maritimes**

Appréhender avec précision les ressources forestières et maritimes actuellement disponibles est indispensable à la formulation des plans de gestion pour une préservation et une utilisation adéquates de ces ressources. Toutefois, dans les pays en développement, la technologie requise à cet effet fait souvent défaut. C'est pourquoi des études de développement pour évaluer les ressources forestières et maritimes disponibles sont réalisées dans le but de promouvoir le transfert des techniques d'enquête, de préparer les données de base et de faciliter la formulation de divers types de plans de développement.

## **(7) Etudes du plan détaillé**

Elles sont réalisées pour préparer les dessins, les spécifications de construction et les documents d'appel d'offres, nécessaires pour commencer les travaux d'un projet déjà décidé. A ce stade, les études doivent couvrir les détails du dessin d'un projet. Les dessins, les estimations des coûts de construction et les plans de construction doivent être suffisamment précis pour l'exécution des travaux de construction, ce qui n'est pas le cas lors des études du plan-directeur et de faisabilité.

## **(8) Etudes pour services ultérieurs**

Après l'achèvement d'une étude de développement, dans certains cas, une révision, comprenant un nouveau calcul des coûts de construction du projet, est nécessaire suite aux changements rapides des conditions économiques et sociales du pays en développement concerné, suite aux changements des conditions naturelles ou parce qu'une durée importante s'est écoulée depuis l'étude précédente. Dans ces cas, les études pour services ultérieurs sont réalisées, afin de faciliter l'emploi efficace des résultats des études et l'exécution des plans par le biais d'une révision des résultats des études ou d'un travail supplémentaire, en tenant compte des changements des conditions.

## **(9) Etudes pour l'amélioration de l'efficacité des projets**

Ces études sont de trois types: i) études de suivi, visant à évaluer les progrès ultérieurs dans un projet préalablement étudié et à appliquer les résultats dans des études de développement ultérieures, de sorte que celles-ci puissent être réalisées plus efficacement; ii) études pour promouvoir le transfert de technologie, où des séminaires sont organisés et des textes en langue locale sont rédigés, afin de promouvoir le transfert de technologie par les études de développement; iii) recherches de projets, destinées à faciliter l'exécution d'études de développement plus efficaces, qui comprennent la collecte et l'analyse d'informations que possèdent les organisations concernées sur les plans de développement des pays en développement et les méthodes d'études de base.



Les études de développement sont réalisées dans les domaines suivants:

- Planification et administration: plans de développement d'ensemble régional, plans de développement économique
- Travaux publics: systèmes d'eau et d'égout, traitement des déchets
- Infrastructure sociale: planification urbaine, rivières, contrôle de l'érosion, ressources en eau, logement, tracé de cartes topographiques
- Transports: plans de transport, routes, chemins de fer, ports, aéroports, transport urbain
- Télécommunications et radiodiffusion: postes, télécommunications, émissions radio et télévision
- Santé publique et médecine: administration de la santé publique, médecine et hygiène; population et planning familial
- Agriculture: développement agricole, irrigation et drainage, développement rural, traitement des produits agricoles, élevage du bétail
- Sylviculture: études des ressources, planification du reboisement, planification de la gestion forestière, traitement des produits forestiers
- Pisciculture: études des ressources, traitement et distribution des produits piscicoles, élevage et propagation, ports de pêche
- Mine et industrie manufacturière: études des ressources, promotion de l'industrie manufacturière, modernisation des usines
- Energie: développement énergétique
- Environnement: mesures de contrôle de la pollution de l'air et de l'eau, préservation de l'environnement
- Divers: ressources humaines, éducation, commerce, tourisme et administration des affaires

Au cours de l'exercice 93, 293 études de développement ont été réalisées. Parmi elles, 198 ont été financées comme études de développement, 73 comme études de planification du développement outre-mer, et 22 comme études de base pour la coopération au développement des ressources. Par région, 153 ont été exécutées en Asie, 25 au Moyen Orient, 39 en Afrique, 54 en Amérique Latine, 8 en Océanie et 14 en Europe.

### Section 3. Programme de la coopération financière non-remboursable

Dans le programme de la coopération financière non-remboursable, JICA se livre aux activités suivantes pour ce qui regarde les travaux de construction exécutés en utilisant l'aide non-remboursable, fournie par le gouvernement japonais aux pays en développement: i) études requises par le plan de base et calcul des coûts estimés du projet pour les travaux de construction; ii) études pour la rédaction des contrats des travaux de construction entre le gouvernement du pays bénéficiaire, les firmes consultantes du Japon et les sous-traitants de la construction; services de médiation, de liaison et autres; études des conditions liées à l'exécution des contrats de construction; et iii) travaux de suivi quand une coopération ultérieure est requise après achèvement d'un projet de coopération.

Le Programme de la Coopération Financière Non-Remboursable est une forme d'aide financière offerte aux pays en développement en conformité avec un accord international sans imposer l'obligation de remboursement.

La coopération non-remboursable se compose des six catégories suivantes: i) la coopération non-remboursable générale pour les projets généraux, ii) la coopération non-remboursable pour la pêche, iii) la coopération non-remboursable pour les activités culturelles, iv) la coopération non-remboursable d'urgence, v) l'aide alimentaire, vi) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière. JICA coordonne ce programme de manière à assurer un avancement régulier de l'exécution de: i) la coopération non-remboursable générale pour les projets généraux, ii) la coopération non-remboursable pour la pêche, iii) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière.

Le budget pour la coopération financière non-remboursable est attribué par le Ministère des Affaires Étrangères.

La coopération non-remboursable générale fournit des fonds pour la construction et l'équipement des installations relatives à des domaines tels que la santé, l'éducation et la recherche, l'agriculture, le bien-être et l'amélioration de l'environnement, les transports et les télécommunications. La coopération non-remboursable pour la pêche fournit des fonds pour la construction et l'amélioration de ports de pêche, de bateaux-écoles et d'autres installations et équipements relatifs à la pêche. La coopération financière non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière fournit des fonds pour l'achat d'engrais, de pesticides et de machines agricoles, destinés à soutenir les propres efforts des pays bénéficiaires pour accroître leur production alimentaire. Le budget pour la coopération financière non-remboursable est attribué par le Ministère des Affaires Étrangères.

La procédure générale de la coopération financière non-remboursable pour un projet peut être résumée comme suit:

- (1) Une requête officielle pour un projet de coopération non-remboursable est soumise par le gouvernement d'un pays en développement à l'ambassade du Japon sur place. Après un examen préliminaire par l'ambassade, la requête est alors envoyée au Ministère japonais des Affaires Etrangères, et la pertinence du projet pour la coopération non-remboursable est étudiée par le gouvernement japonais.
- (2) JICA effectue une étude du plan de base sous la direction du Ministère des Affaires Etrangères pour mettre en évidence les concepts de base et la nature du projet demandé et propose les travaux à entreprendre. Les résultats des études sont alors synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement demandeur.
- (3) Après des discussions sur les résultats des études entre le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires Etrangères, un avant-projet de plan pour l'exécution de la coopération non-remboursable est préparé et soumis au Cabinet. Sur l'approbation du plan par le Cabinet, un Echange de Notes (E/N), qui définit l'exécution de la coopération financière non-remboursable et son contenu, est signé par le gouvernement bénéficiaire et le gouvernement japonais.
- (4) Conformément aux clauses de l'Echange de Notes, le gouvernement du pays bénéficiaire conclut avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs) des contrats relatifs au plan détaillé, à la supervision des travaux, à la construction et à la fourniture d'équipements, et le projet commence.

JICA s'occupe des activités suivantes relatives à la coopération financière non-remboursable pour un projet.

## 1. Etude du plan de base

JICA, sur l'indication du Ministère des Affaires Etrangères, exécute une étude du plan de base pour élaborer un plan optimal pour le projet. Cette étude examine la position du projet dans le plan national de développement du pays demandeur, et confirme le fait que les objectifs réalisables ainsi que les résultats attendus sont clairs et qu'un système complet de gestion est prêt à exécuter le projet d'une manière efficace. Les résultats de ces études sont synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement du pays bénéficiaire. Durant l'exercice 93, 99 équipes d'études du plan de base ont été envoyées dans des pays demandeurs.

De surcroît, JICA a commencé en 1991 les études d'identification de l'exécution de projets pour réviser la dépense approximative du projet initial, les études du plan de base que JICA avait exécutées, et une étude a été exécutée durant l'exercice 93.

Dans le cas où la coopération financière non-remboursable concerne principalement la fourniture d'équipements, une étude de conformité des équipements demandés est effectuée au lieu d'une étude du plan de base, pour recenser les spécifications techniques des équipements, etc.

Jusqu'à ces dernières années, de telles études étaient faites seulement au Japon, mais au cours de l'exercice 90, JICA a commencé des vérifications sur place sur un certain nombre de projets. Durant l'exercice 93, 18 études de conformité des équipements ont été effectuées, dont cinq ont été accompagnées de vérifications sur place. En outre, une étude de conformité des équipements pour des projets d'augmentation de la production vivrière a été effectuée dans 52 pays au cours de l'exercice 93.

## 2. Accélération de l'exécution

L'accélération de l'exécution est faite pour assurer une exécution correcte et sans incident des projets après la signature de l'Echange de Notes. En plus de la coordination, de la consultation et des services appropriés lors de la signature du contrat par le gouvernement du pays bénéficiaire avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs), JICA étudie les spécifications des installations et des équipements, elle prend contact avec les banques, nécessaires pour les approbations du contrat par le Ministère des Affaires Etrangères et les études préliminaires du contrat avant le paiement des fonds et elle étudie les contenus de ces démarches. Lors de l'exercice 93, 61 équipes ont été envoyées pour 86 projets sur 236 projets pour lesquels JICA se charge d'accélérer l'exécution.

Pour s'assurer que l'accélération de l'exécution soit coordonnée correctement et sans retard, au cours de l'exercice 93, JICA s'est efforcée d'obtenir du gouvernement du pays bénéficiaire qu'il comprenne et accepte les "Directives applicables à la passation des marchés de produits et de services dans le cadre de la Coopération non-remboursable du Japon," formulées en 1990. JICA organise aussi des réunions occasionnelles avec le pays bénéficiaire pour achever le projet comme prévu.

En relation avec les mesures mentionnées plus haut, des séminaires sur la coopération technique non-remboursable ont été organisés pour les membres du personnel à Paris, Bangkok, Sydney et Mexico. Y ont participé des fonctionnaires des ambassades du Japon chargés d'administrer la coopération financière non-remboursable dans les pays concernés et des membres du personnel des bureaux outre-mer de JICA dans la région. L'objectif du séminaire était d'étudier les dossiers d'appel d'offres et les rapports d'évaluation présentés par les adjudicateurs sur les projets en cours ou futurs, et d'accélérer la progression régulière des projets.

JICA a détaché deux spécialistes pour des études de longue durée des programmes de la coopération financière non-remboursable dans sept pays en Océanie, zone où le Japon n'avait que des expériences limitées dans cette forme de coopération. Le spécialiste a fourni aux fonctionnaires de ces pays des informations sur la structure des programmes de coopération financière non-remboursable, de leurs systèmes, et les méthodes d'approvisionnement; en même temps, il a étudié l'utilisation des projets achevés. Quatre experts à long terme ont été envoyés dans onze pays en Afrique, et ils ont entrepris des recherches expérimentales sur l'avancement

des projets pour l'augmentation de la production vivrière et une étude d'aptitude des matériaux fournis aux pays tiers.

### **3. Follow-up (Coopération ultérieure)**

Si une coopération "follow-up" est nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance des installations ou des équipements fournis dans le cadre de la coopération non-remboursable précédente, JICA envoie une équipe d'études et prend des mesures (y compris la fourniture de pièces de rechange et l'envoi d'ingénieurs pour les réparations nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du projet de coopération). Durant l'exercice 93, de telles équipes ont été détachées en relation avec 47 projets de coopération financière non-remboursable. Il en a résulté la fourniture de pièces de rechange et de matériels de réparation pour 26 projets l'exécution de deux travaux d'urgence et l'envoi d'experts spécialement pour revitaliser six projets. De plus, la discussion sur la nécessité d'une coopération "follow-up" s'effectue par le biais des études d'évaluation du projet terminé et d'après l'état du post-projet.

## **Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger**

Le Secrétariat des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger fournit soutien et encouragement aux jeunes gens qui fortement motivés pour vouloir participer au développement économique et social de pays en développement. JOCV envoie à l'étranger ses volontaires sur demande des pays qui les accueillent, où ils séjournent généralement pendant deux ans en travaillant et vivant avec des habitants locaux.

Les volontaires JOCV sont actifs dans de vastes domaines - agriculture, foresterie et pêche, génie civil, électricité, électronique, enseignement des sciences et des mathématiques, santé et bien-être, enseignement de la langue japonaise, ingénierie de systèmes, archéologie et sports.

Fondé en 1965, JOCV a envoyé sa première équipe de 26 volontaires cette même année, au Laos et dans trois autres pays et 29 ans ont passé depuis. Et durant l'exercice 93, il a envoyé 1.013 volontaires dans 53 pays. A la date du 31 mars 1994, JOCV comptait au total 2.010 volontaires en mission sur le terrain, et jusqu'alors il avait fourni aux pays en développement les services de quelques 13.371 volontaires.

Jusqu'à ce jour, le Japon a conclu des accords sur l'envoi de volontaires avec 61 pays, y compris un nouvel accord signé durant l'année avec le Mexique. Malheureusement, huit volontaires ont dû rentrer du Burundi au Japon plus tôt que prévu, à cause des troubles sociaux et de l'insécurité politique dans leur pays d'affectation.

JOCV a deux catégories de volontaires, juniors et seniors. Les seniors sont des volontaires expérimentés qui ont passé un examen spécial les qualifiant pour une mission spécialisée.

JOCV envoie aussi des volontaires pour des projets de l'ONU, à la demande de cet organisme.

Pour promouvoir ces programmes, le Secrétariat de JOCV à Hiroo, Shibuya-ku, Tokyo, effectue les types de travaux suivants:

Les volontaires mentionnés ci-dessus comprennent les volontaires en général, les volontaires seniors et les coordinateurs d'urgence à court terme (les coordinateurs dont le contrat a été interrompu ne sont pas compris).

### **1. Recrutement et sélection des volontaires**

Le recrutement des volontaires JOCV a lieu deux fois par an à l'échelle nationale, au printemps et en automne, en collaboration avec les collectivités préfectorales et municipales et des organisations privées du Japon. Durant la campagne de recrutement du printemps de l'exercice 93, des réunions publiques ont été organisées en 225 lieux dans tout le Japon,

auxquelles ont participé 11.753 personnes, dont 4.933 qui ont présenté leurs candidatures; durant la campagne d'automne, des réunions publiques ont été organisées en 218 lieux, auxquelles ont participé 11.203 personnes, dont 5.531 qui ont présenté leurs candidatures. La procédure de sélection a lieu en deux étapes, un examen écrit, puis un examen oral et un contrôle médical. L'examen écrit consiste en un test d'aptitude, un test d'anglais et un test dans la spécialité du candidat. 1.126 candidats (dont 628 pour la campagne du printemps, 598 pour la campagne d'automne) ont été sélectionnés au cours de l'exercice 93.

## 2. Stage avant l'envoi

Les candidats sélectionnés suivent 77 jours de stage comme candidats de JOCV avant d'être envoyés à l'étranger. Le programme couvre les problèmes Nord-Sud, la compréhension d'autres cultures, la santé et l'hygiène pour une compréhension plus approfondie de son propre état de santé et pour développer l'endurance, la sécurité routière, et d'autres informations et des connaissances techniques et linguistiques nécessaires pour se préparer et s'adapter à la vie dans les pays en développement. Le stage linguistique est disponible en quinze langues dont l'anglais, le français, l'espagnol, le souahéli et le népalais.

Le stage a lieu trois fois par an, au Centre de Hiroo à Shibuya, Tokyo, ou au Centre de Komagane dans la préfecture de Nagano.

## 3. Stage technique

Un certain nombre de candidats qui ont passé avec succès la seconde étape de la sélection suivent un stage technique supplémentaire de court terme, si cela est jugé nécessaire, pour être capable de répondre à l'attente du pays en développement, et les autres suivent un stage technique supplémentaire de long terme, s'il peut leur permettre d'atteindre le niveau nécessaire à la qualification. Durant l'exercice 93, 353 candidats ont suivi le stage de court terme et 23 le stage de long terme (11 d'entre eux ont suivi des cours de stage à long terme)

## 4. Assurance contre les accidents

Dès le début du stage, avant l'assignation, jusqu'au jour où ils rentrent au Japon après avoir accompli leur mission de volontaire, un système d'assurance est disponible pour les volontaires ou leurs ayants droit par le paiement d'indemnisation des traitements médicaux ou des frais de rapatriement en cas de décès, de maladie, de blessure ou d'autres accidents.

## 5. Conseil d'orientation professionnelle pour les volontaires rapatriés

Plusieurs volontaires JOCV quittent leur travail pour entrer à JOCV ou y sont entrés immédiatement après être sortis de l'école supérieure ou de l'université; pour faciliter leur réintégration dans la société japonaise et stabiliser leur statut social après leur retour, des conseillers en orientation professionnelle sont à leur service.

En moins de douze mois après leur retour durant l'exercice 93, un total de 845 sur 895 volontaires rapatriés sont retournés à leurs professions originelles (233), ou ont trouvé de nouveaux emplois (344), ou ont décidé de s'engager dans une profession libérale ou de poursuivre leurs études .

## 6. Activités relatives

En plus des activités mentionnées ci-dessus directement liées à la mission à l'étranger des volontaires, les activités suivantes sont menées comme extension du programme.

### (1) Informations publiques

Informier le grand public des programmes de JOCV, encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter comme candidats et à échanger des informations avec ceux qui sont engagés dans des domaines relatifs, tout cela est effectué par le biais des activités suivantes:

- A. Rédaction de la revue mensuelle de JOCV, *Crossroads*
- B. Publication bi-mensuelle du bulletin d'informations de JOCV
- C. Publication de la revue trimestrielle de JOCV destinée aux lecteurs outre-mer, *JOCV Quarterly*
- D. Fourniture d'informations aux mass média et activités de coordination

### (2) Promouvoir la participation à la mission de JOCV tout en conservant son emploi

Il arrive souvent que des candidats potentiels décident de ne pas entrer à JOCV, parce que leurs employeurs ne garantissent pas leur réintégration au moment de leur retour au Japon, et que d'autres candidats potentiels doivent quitter leur travail pour y entrer. JOCV s'applique donc activement à persuader les compagnies et les collectivités locales de permettre à leurs employés d'accepter la mission de JOCV sans quitter leur travail. Aussi un programme a-t-il été établi pour indemniser les compagnies des salaires payés aux volontaires, et pour suppléer aux dépenses indirectes pendant la mission pour alléger les charges pesant sur les employeurs des volontaires.

Grâce à ces activités et ces programmes, le nombre d'employeurs qui prennent des mesures favorables à la participation au JOCV est en augmentation, et durant l'exercice 93, au



total 232 candidats, dont trois étaient fonctionnaires d'Etat, 94 fonctionnaires communaux, un appartenant à une institution gouvernementale et 134 du secteur privé, ont pu y prendre part sans perdre leur emploi.

### (3) Coopération avec les organisations concernées

- A. La fondation, "Organisation de Soutien à JOCV," présidée par Chie Nakane, professeur émérite de l'Université de Tokyo coordonne des relations avec des organismes extérieurs, apporte du soutien aux volontaires rapatriés qui sont à la recherche d'emplois, échange des informations et effectue d'autres activités. JOCV collabore avec cette fondation dans le cadre de ces activités, ainsi que pour la fourniture de matériels et l'envoi de conférenciers à des organisations régionales de jeunes, à l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale, et à d'autres institutions qui organisent des manifestations et des séances de stage.
- B. La fondation, "Association Japonaise de Coopération à l'Étranger" (JOCA) a été créée en décembre 1983 avec Y. Kaizuka comme président pour soutenir et développer les activités de l'association des ex-volontaires JOCV; sa tâche est d'utiliser à bon escient l'expérience des volontaires JOCV, par exemple en envoyant du personnel de soutien aux programmes JOCV et en obtenant la coopération d'anciens volontaires pour répondre aux besoins temporaires en personnel de JOCV et pour participer à diverses manifestations, visant à recruter et sélectionner de nouveaux volontaires.
- C. Puisqu'il est décisif d'obtenir la coopération des collectivités locales pour la promotion des programmes de JOCV, JOCV organise périodiquement des conférences pour les autorités compétentes et les fonctionnaires des collectivités départementales, et envoie chaque année à l'étranger quelques-uns de ces fonctionnaires pour leur donner l'occasion d'observer des volontaires dans leurs activités.
- D. JOCV organise des réunions avec d'autres organisations économiques et sociales et reçoit leur coopération.
- E. 33 collectivités locales ont accepté, au cours de l'exercice 93, 131 personnes de 33 pays et ont conduit dix mois de stage technique dans divers domaines. La plupart des participants à ce programme sont les homologues de volontaires recommandés par JOCV.

## **Section 5. Coopération pour le développement**

Si les entreprises japonaises ne peuvent pas obtenir de financement de la part de la Banque d'Exportation-Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer pour des projets de développement dans les domaines du développement social, de l'agriculture et de la foresterie, ou de l'exploitation minière et de l'industrie dans les pays en développement, à cause soit du risque, d'un rendement insuffisant, soit de problèmes techniques, le programme de coopération pour le développement de JICA offre un financement dans des conditions plus favorables, assure, si nécessaire, la direction technique et facilite l'exécution des projets.

Ce programme se caractérise par sa contribution au développement économique et social des pays en développement à travers des actions coordonnées entre le gouvernement japonais et le secteur privé chargé de l'exécution des projets entrepris par des entreprises japonaises.

Il y a deux types de coopération pour le développement: i) investissement et financement de projets de développement et ii) études et direction technique.

### **1. Investissement et financement de projets de développement**

JICA fournit des prêts à long terme et à un taux d'intérêt réduit à des compagnies japonaises qui entreprennent elles-mêmes l'exécution d'un projet de développement dans un pays en développement ou qui investissent dans une compagnie locale du pays en développement, qui entreprend l'exécution d'un tel projet. Les projets susceptibles de faire l'objet de ce financement sont de deux types principaux:

#### **(1) Projets d'amélioration d'installations concernées**

Des prêts sont accordés pour l'amélioration des installations concernées, lorsque de telles améliorations visent à développer la région environnante ou à relever le niveau de bien-être de la population vivant dans les communes environnantes et lorsque de telles améliorations sont nécessaires comme faisant partie de projets de développement (projets originels). Les projets de développement sont ceux qui font l'objet de prêts, de garantie de dettes ou de financement de la part de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon, du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer, de la Corporation Nationale du Pétrole du Japon, de l'Agence d'Exploitation des Mines de Métal du Japon, de la Banque Centrale pour l'Agriculture et la Foresterie, de la Banque Centrale pour les Associations Commerciales et Industrielles, ou de JICA, à l'exception des projets pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir des prêts, des garanties de dettes ou des financements de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer. Les types suivants d'installations peuvent être l'objet de ces fonds.

- A. Installations publiques qui contribuent à la vie et au bien-être de la communauté locale: par exemple, écoles, hôpitaux, centres communautaires, églises, temples, bureaux publics, bureaux de poste, casernes de sapeurs-pompiers.
- B. Installations nécessaires à l'exécution d'un projet et aussi à l'amélioration des services publics; par exemple, routes, installations portuaires, installations de systèmes de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau, locaux pour les réunions, centres de formation professionnelle, installations de centrales électriques.

Au cours de l'exercice 93, il n'y a eu aucun projet de ce type.

## (2) Projets expérimentaux

Il s'agit des projets de développement en cours d'exécution à titre expérimental, qui, sans être exécutés conjointement avec le développement et l'amélioration de technologies, rendraient difficile la réalisation de ces objectifs, et pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir les prêts, les garanties de dettes ou les financements de la part de la Banque d'Exportation-Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer.

Parmi les projets expérimentaux il y a par exemple, la culture céréalière, l'élevage du bétail, le reboisement, le traitement d'essences d'arbres encore non-utilisées, l'extraction, le triage et l'affinage du calcaire, du phosphate naturel, du sel gemme et d'autres minerais, la construction de maisons à coût réduit, l'aménagement de terrains à bâtir (sauf dans les projets relatifs au pétrole, au gaz naturel et aux minerais métallifères).

Durant l'exercice 93, des prêts (d'environ 7.200 millions de yens) ont été approuvés pour un nouveau projet expérimental, y compris le projet de coopération nippo-brésilienne pour le développement agricole de la région Cerrado au Brésil, et des prêts totalisant environ 0,5 milliard de yens ont été accordés pour dix projets en cours.

## 2. Etudes et direction technique

Les études et la direction technique concernent le soutien technique pour exécuter les projets mentionnés ci-dessus susceptibles de faire l'objet de financement par JICA; elles prennent la forme d'études et d'envois d'experts pour s'occuper de la direction technique, ainsi que de stages d'homologues locaux, qui sont tous nécessaires à l'exécution du projet.

### (i) Etudes

Durant l'exercice 93, JICA a envoyé à l'étranger 31 équipes d'études pour mener les types suivants d'études requises pour l'exécution des projets.

- A. Etudes de base du développement: A la place de compagnies chargées de l'exécution des projets, JICA étudie gratuitement les conditions locales, recueille des

données, examine la faisabilité d'un projet, et formule les concepts de base et les plans d'exécution pour le projet. Les différents types d'études de base de développement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Type d'études	Objets principaux des études
<p>&lt; Projets d'amélioration des installations concernées &gt; Etudes préliminaires</p> <p>&lt; Projets expérimentaux &gt; Premières études de base Deuxièmes études de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des matériaux de base sur les conditions environnementales, la situation économique, l'environnement de l'investissement et les conditions des installations concernées.</li> <li>• Enquête sur la faisabilité du projet sur les activités commerciales et industrielles</li> <li>• Déterminer la conception de base des projets</li> <li>• Sélectionner les sites appropriés pour la création d'activités commerciales et industrielles et les installations concernées</li> </ul>
<p>&lt; Projets d'amélioration des installations concernées &gt; Etudes de l'exécution</p> <p>&lt; Projets expérimentaux &gt; Etudes de plans de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des matériaux avec des informations détaillées</li> <li>• Préparer des plans d'exécution</li> <li>• Déterminer le plan de base des installations concernées</li> </ul>

- B. Etudes sur place: En ce qui concerne l'agriculture et la foresterie, si JICA considère que le projet en question peut favoriser le développement régional, que les données disponibles sont insuffisantes, et que quelques années seront nécessaires pour que ce projet devienne rentable, JICA envoie des chargés d'études et étudie la faisabilité du projet.
- C. Etudes d'évaluation de l'impact sur le développement: JICA entreprend ces études pour déterminer, après l'écoulement d'un certain temps, le niveau de contribution d'un projet au développement et à la croissance des régions environnantes, et comment il encourage le développement et la croissance.
- D. Examen et études d'investissement et de financement: Les points suivants sont mis à l'étude. i) Antérieurement au financement, études d'adéquation de la planification, éligibilité pour le financement de JICA, effets de la coopération. ii) Après le prêt, déterminer la façon dont le projet est en train d'être exécuté et études de la politique sur les problèmes qui surviennent après le commencement. iii) En cas de financement à long terme, études sur les points mentionnés ci-dessus, etc., durant la

période de financement. iv) En collaboration avec des bureaux outre-mer de la Chambre Japonaise de Commerce et d'Industrie, organisation de réunions à l'étranger pour expliquer le système d'investissement et de financement et pour répondre aux questions individuelles sur le financement, ainsi que pour déterminer la demande et pour rechercher et encourager des candidats outre-mer à un prêt éventuel.

## (2) Direction technique

Les types suivants de soutien technique qui facilitent l'exécution des projets peuvent être offerts à la demande des bénéficiaires potentiels de prêts. Une part des coûts est parfois à la charge du demandeur. Ce soutien est parfois offert aussi dans le contexte de projets autres que ceux qui sont financés par JICA.

- A. Durant l'exercice 93, JICA a envoyé 50 experts (comprenant les envoyés récents et ceux de l'année précédente) pour donner les directions techniques (experts en coopération pour le développement).
- B. Durant l'exercice 93, JICA a invité pour la participation aux stages au Japon, 31 techniciens et ingénieurs homologues.

## Section 6. Emigration

L'émigration japonaise a commencé en 1868 (année qui est généralement considérée comme la première année de l'ère moderne du Japon). Jusqu'à présent, environ 1,03 million de Japonais ont émigré, et approximativement 1,65 million de personnes ayant des ancêtres japonais vivent à l'étranger, y compris la troisième génération. Non seulement ces personnes ayant des ancêtres japonais contribuent largement au développement industriel des pays qui les ont accueillies, mais beaucoup d'entre elles occupent aussi aujourd'hui des postes décisifs dans la vie politique, économique, etc.

Après la guerre, le Japon a repris sa politique d'émigration en 1952, et jusqu'à l'exercice 93, JICA a aidé 73.100 Japonais à émigrer dans 16 pays. Environ 53.600 personnes se sont installées au Brésil; environ 7.100 au Paraguay, 5.100 au Canada et 2.700 en Argentine et 1.900 en Bolivie.

Pour favoriser une meilleure compréhension de l'émigration, JICA divulgue des informations, procure des conseils, envoie des jeunes actifs dans le domaine du développement à l'étranger, et organise au Japon des programmes de formation pour les générations issues d'émigrants. Pour soutenir les émigrants dans ces pays, outre les expériences et les recherches agricoles dans les stations d'expérimentation agronomiques de JICA et outre les conseils sur la gestion agricole et la coopération technique, JICA a amélioré l'infrastructure sociale par des mesures encourageant l'éducation, y compris des cours de langue japonaise, l'amélioration des soins médicaux et de la santé publique, la construction de routes, ainsi que la vente de terrains et l'octroi de crédits pour financer des projets. En 1993, JICA a commencé à prendre des mesures pour les problèmes des travailleurs de souche japonaise au Japon même.

En voici le détail:

### 1. Publicité et conseil

JICA assure les activités suivantes pour attirer davantage l'attention du public sur l'émigration japonaise en rendant publiques les activités des émigrants et des personnes ayant des ancêtres japonais: JICA répond aussi aux diverses questions et allusions du public quant à l'émigration. Pendant l'exercice 93, 1.907 questions et enquêtes de cette nature ont été adressées à JICA.

- (1) Publication d'une revue mensuelle *Kaigai Iju* (Implantation à l'étranger)
- (2) Invitation au Japon d'éminents intellectuels de souche japonaise
- (3) Subvention partielle pour la Convention des Japonais à l'Étranger

## 2. Envoi de la jeunesse du développement à l'étranger

JICA envoie des jeunes Japonais qui possèdent des compétences techniques appropriées et qui sont fortement intéressés par une émigration temporaire, initialement de trois ans, vers les pays d'Amérique Latine. Ce plan a été inauguré en 1985 et son principal objectif est de revitaliser les communautés locales d'émigrants japonais. JICA a envoyé 47 membres de la Jeunesse du Développement à l'Etranger, dont 21 étaient des femmes. Jusqu'en 1993, JICA a examiné les capacités et les aptitudes de 567 candidats.

## 3. Stage pour les émigrants et leurs descendants au Japon

JICA accepte des émigrants et leurs descendants pour les types de stages suivants:

### (1) Stage technique pour les descendants d'émigrants

JICA accepte environ 30 descendants d'émigrants chaque année fiscale pour un stage technique d'une durée allant de 18 à 24 mois. 24 descendants ont été acceptés durant l'exercice 93.

### (2) Stage technique avancé pour les descendants d'émigrants

Chaque année fiscale, pour un stage technique de très haut niveau et nécessitant des connaissances très approfondies, JICA organise des cours de deux ans et accepte environ vingt descendants d'émigrants engagés dans les domaines pour lesquels les stagiaires auront certainement besoin de connaissances hautement spécialisées. Durant l'exercice 93, vingt descendants ont été acceptés pour suivre des stages techniques avancés.

### (3) Stage pour les enseignants de langue japonaise

Environ 30 enseignants de la langue japonaise dans des écoles établies à l'étranger par des groupes d'émigrants japonais pour enseigner aux émigrants et à leurs descendants la langue japonaise, sont acceptés pour un stage au Japon chaque année fiscale, pour trois mois ou un an. Durant l'exercice 93, 31 enseignants ont été accueillis dans le cadre de ce programme.

### (4) Stage pour les médecins

Dans le cadre de ce programme, JICA a accepté cinq médecins diplômés d'écoles de médecine de leur pays pour deux ans, chaque année fiscale depuis 1987. Durant l'époque précédente de 1979 à 1986, le nombre de médecins acceptés était de trois chaque année. Durant l'exercice 93, cinq médecins ont été acceptés dans ce programme. De surcroît, JICA a accepté quatre médecins qui avaient déjà suivi ce programme pour un nouveau stage d'une durée maximale de six mois au Japon.

- (5) Programme de stage pour l'amélioration du niveau technique des fonctionnaires de niveau moyen  
 JICA a accepté dix fonctionnaires de l'association des émigrants occupant des postes de moyen niveau pour six mois, chaque année fiscale depuis 1984. Les objectifs de ce programme sont 1) de fournir des opportunités de stage sur la technologie et les connaissances avancées, et 2) d'encourager les activités futures de ces associations, et de former leurs futurs responsables. Durant l'exercice 92, 13 fonctionnaires ont suivi ce programme.
- (6) Stage pour les étudiants d'écoles de langue japonaise  
 Chaque année fiscale depuis 1987, des étudiants particulièrement brillants des écoles de langue japonaise fondées par des groupes d'émigrants japonais, sont invités au Japon pour un mois de stage, afin de connaître la vie et la culture du Japon en suivant les cours des classes du lycée et en séjournant dans des familles, et pour contribuer à leur compréhension du Japon et au progrès de leurs connaissances en japonais. 43 étudiants ont été invités durant l'exercice 93.
- (7) Stage pour les chercheurs ayant des ancêtres japonais  
 Ce programme a commencé durant l'exercice 89, pour permettre aux chercheurs éminents ayant des ancêtres japonais et occupant des postes dans des organismes d'enseignement et de recherches, de suivre des stages sur la technologie et les connaissances avancées, de manière à favoriser la valorisation des ressources humaines, dans le but de contribuer au développement global de leurs pays et d'établir un lien par les ressources humaines entre le Japon et leurs pays. Au cours de l'exercice 93, JICA a accepté 28 chercheurs pour trois mois en moyenne.
- (8) Programme de stage pour travailleurs de souche japonaise au Japon avant leur retour  
 Pour les travailleurs qui disposent d'un niveau d'éducation plus élevé, JICA a commencé un nouveau programme de stage qui doit leur permettre de contribuer davantage au développement de leur pays après leur retour. Ce programme a été inauguré en 1993, et dix travailleurs ont pris part à cette première initiative.
- (9) Conférences pour dames  
 Avec la coopération du Centre de Formation Internationale pour les femmes, JICA organise 45 jours de conférences sur la culture et la langue japonaises pour des jeunes dames de souche japonaise.
- (10) Stage central pour étudiants de souche japonaise au Japon  
 Avec la coopération de l'Association pour les Emigrants japonais à l'Étranger, des stages centraux sont organisés deux fois par an surtout pour les étudiants de souche japonaise, qui effectuent des études au Japon grâce à des subventions préfectorales.



#### 4. Soutien aux Émigrants

Pour soutenir et améliorer les conditions de vie des émigrants, les activités suivantes ont été entreprises en 1993.

##### (1) Gestion d'une station agricole expérimentale et promotion de la gestion agricole

JICA a installé une station d'expérimentation horticole en Argentine, une station d'expérimentation agricole en Bolivie, et une station d'expérimentation agricole au Paraguay. JICA apporte un soutien aux études expérimentales de ces stations et donne des conseils sur la gestion agricole et l'orientation technique agricole à tous les agriculteurs locaux indépendamment de leurs catégories sociales: émigrants japonais, leurs descendants, agriculteurs indigènes. Et, pour encourager l'amélioration de la technologie agricole des émigrants, JICA envoie aussi des experts agricoles du Japon et du Brésil, offre des stages dans des secteurs avancés de l'agriculture, subventionne des groupes d'émigrants s'occupant de recherches agricoles, offre des stages pratiques de gestion au personnel de coopératives agricoles.

##### (2) Soins médicaux et amélioration de la santé publique

JICA subventionne cinq installations médicales au Paraguay et en Bolivie. En plus des contrats avec des médecins locaux au Paraguay et en Bolivie, assurant des soins médicaux aux émigrants, JICA a fourni des bourses d'études à des étudiants en médecine et de futures infirmières, et a organisé des consultations itinérantes de médecins dans des quartiers éloignés, habités par des émigrants japonais. En outre, les installations médicales de la Clinique Iguazu au Paraguay ont été agrandies et reconstruites.

##### (3) Education et Culture

En relation avec l'éducation, JICA a subventionné le salaire d'enseignants pour le soutien de l'éducation linguistique locale. Outre l'envoi d'enseignants de langue japonaise dans cinq pays, dont le Brésil, d'experts seniors en langue japonaise dans huit pays, dont l'Argentine, JICA a subventionné le salaire d'enseignants, a fourni le matériel et les équipements pédagogiques et a subventionné la construction de bâtiments scolaires.

##### (4) Amélioration du cadre de vie

A titre de mesures pour le bien-être social, un expert émigré spécialiste de ces questions a été envoyé dans trois pays, dont le Brésil. JICA a aussi fourni des équipements pour la sécurité au Brésil, et des subventions pour l'électrification au Paraguay. De plus, des véhicules et des machines pour la réparation de routes ont été fournis à six zones d'habitat d'émigrants au Paraguay, et deux autres pays, tandis que

des subventions ont été accordées pour des travaux de reconstruction après des inondations, à deux zones d'habitat d'émigrants en Bolivie.

## **5. Terrain pour implantation**

JICA acquiert du terrain et en vend aux émigrés japonais. Durant l'exercice 93, JICA a vendu 29 lotissements à des émigrés japonais dans des zones urbaines, et un lotissement à La Plata, dont neuf ont été vendus dans des zones d'habitat d'Iguazu.

## **6. Prêt aux projets**

JICA planifie des aides financières pour les émigrants et les organisations contribuant à l'installation permanente et à la stabilité économique des émigrants. Durant l'exercice 93, elle a prêté approximativement un total de 1,6 milliard de yens, à des organisations et à des particuliers au Paraguay, en Argentine, en Bolivie et en République Dominicaine.

## **7. Etudes sur l'émigration et autres**

Chaque année, JICA effectue plusieurs études pour recueillir des données de base, de façon à comprendre l'émigration et les communautés de souche japonaise, et pour soutenir et conseiller les émigrants. Durant l'exercice 93, JICA a procédé à des études sur la revitalisation des communautés d'émigrants japonais et d'ancêtres japonais dans le sud du Brésil, sur le statut économique de fermiers dans cinq pays de l'Amérique Latine, et sur les projets actuels d'immigration, mis en œuvre par les gouvernements locaux et les ONG. En outre, la fourniture de conseils et d'orientation pour les travailleurs de souche japonaise au Japon a commencé en 1993 avec la coopération de l'Association de la Lignée Japonaise à l'Étranger.

## Section 7. Aide pour le secours aux victimes de désastres

L'aide pour le secours aux victimes de désastres est exécutée par l'envoi d'équipes de secours, de médecins et d'experts, et la fourniture de matériels de secours sur demande des pays frappés par un désastre et/ou par des organisations internationales, dans le cas où surviennent de graves désastres, en particulier dans les zones en développement.

Ces activités de secours d'urgence ont commencé avec l'envoi d'équipes médicales pour aider les Ethiopiens victimes de la famine due à la sécheresse, en décembre 1984. Le Japon a fourni une aide d'urgence aux victimes de désastres pour la première fois en décembre 1984, quand il a dépêché des équipes médicales pour procurer des soins aux victimes de la sécheresse en Ethiopie. Le 16 septembre 1987, la Loi sur l'envoi d'équipes de secours aux victimes de désastres a été promulguée et est entrée en application; le 19 juin 1992, cette loi a été partiellement amendée, de manière à créer un cadre global pour l'envoi d'équipes japonaises de secours aux victimes de désastres. Avant l'entrée en application de cette loi en 1987, 19 équipes avaient été envoyées à l'étranger et des matériaux d'assistance fournis en 14 occasions. Depuis que la loi a pris effet, le Japon a envoyé 31 équipes et a fourni des matériaux en 94 occasions. Durant l'exercice 93, une équipe médicale et une équipe d'experts ont été envoyées pour fournir des secours pendant une inondation au Népal, une équipe de secours a été envoyée en Malaisie après l'effondrement d'un immeuble et des matériaux d'aide ont été fournis en 18 occasions, notamment lors d'un cyclône à Vanuatu.

### 1. Envoi d'équipes japonaises de secours aux victimes de désastres (JDR)

JDR consiste en équipes de secours, de soins médicaux et d'autres experts; une combinaison appropriée de ces différentes catégories de personnel est élaborée suivant la nature et l'ampleur du désastre.

#### (1) Equipes de secours

Des équipes de secours sont envoyées pour sauver des vies humaines en danger, et elles doivent pouvoir quitter le Japon dans les 24 heures qui suivent l'acceptation d'une requête et la prise de décision. Puisque les activités de secours requièrent des techniques, de l'expérience, de la coopération et des travaux bien coordonnés, les équipes de secours sont composées d'effectifs de l'Agence de Police Nationale, de l'Agence de Défense contre l'Incendie et de l'Agence de Sécurité Maritime. Comme la Loi sur les équipes de secours aux victimes de désastres a été amendée en 1992, des Forces d'auto-défense japonaises peuvent participer à des opérations de transport, de soins médicaux et de fourniture d'eau. Pendant l'exercice 93, une seule équipe de secours a été envoyée en Malaisie après l'effondrement d'un immeuble.

## (2) Equipes médicales

Les équipes médicales ont pour tâches principales de soigner et d'aider les victimes des désastres ainsi que de prévenir des maladies contagieuses et elles doivent pouvoir quitter le Japon dans les 48 heures qui suivent l'acceptation d'une requête et la prise de décision. Les équipes sont composées de fonctionnaires gouvernementaux et de collectivités locales, de médecins et d'infirmières du secteur privé et de professionnels médicaux et de coordinateurs, désireux de participer à des activités de secours, et qui se sont enregistrés au Bureau des équipes japonaises de secours aux victimes de désastres de JICA. Les Forces d'auto-défense peuvent également prendre part aux activités médicales. Jusqu'à l'exercice 93, 179 médecins, 202 infirmières et 124 coordinateurs médicaux figuraient sur la liste d'inscription de JICA. En 1993, une équipe médicale a été envoyée au Népal après l'inondation survenue dans ce pays.

## (3) Equipes d'experts

L'objectif des équipes d'experts est de conseiller des mesures d'urgence, dont le programme de réhabilitation du gouvernement concerné, ainsi que de prendre des mesures préventives contre de nouveaux désastres, y compris des conseils sur la structure architecturale résistant aux tremblements de terre. Elles sont sélectionnées selon les besoins parmi les experts qualifiés recommandés par des ministères et des agences japonais.

Durant l'exercice 93, une équipe d'experts a été envoyée au Népal pour le secours aux victimes de l'inondation. Des équipes d'experts et de chercheurs dans le domaine de la sismologie, de la construction à l'épreuve du feu, de la prévention contre les désastres et de la structure anti-sismique, ont été envoyées durant ces dernières années, sur les sites mentionnés ci-après lors des tremblements de terre en Arménie, au Mexique, et au Cameroun où a eu lieu une éruption de gaz toxique, pour en identifier les causes et étudier les mesures préventives.

## 2. Activités concernées

En plus de l'envoi des équipes mentionnées ci-dessus, à titre de coopération relative aux désastres, figurent les activités suivantes:

### (1) Approvisionnement et stockage de matériels de secours

Puisque les équipements et les matériels nécessaires aux activités de secours, d'aide aux sinistrés et de restauration des conditions normales de vie doivent être fournis et envoyés sur les sites des désastres le plus tôt possible, JICA a constitué, au Japon et à l'étranger, des stocks de couvertures, de tentes, d'équipements d'épuration de l'eau, de générateurs, d'équipements de télécommunications, de médicaments,

d'approvisionnements et d'équipements médicaux. Les stocks nationaux se trouvent maintenant à Narita (préfecture de Chiba) et les stocks outre-mer sont à Singapour, à Mexico (Mexique), à Pise (Italie) et à Washington (Etats-Unis).

## (2) Stage et Entraînement

Afin de conduire des activités de secours à l'étranger, il est nécessaire de comprendre les conditions locales telles que l'état de la circulation et des télécommunications dans le pays. De même, un parfait esprit de travail en équipe est indispensable pour des activités de secours d'urgence des plus efficaces. C'est pourquoi JICA organise des stages et entraînements, basés sur divers désastres fictifs.

### A. Stage pour les équipes de secours

Les stages et entraînements couvrent divers domaines allant de la recherche et du secours des blessés, qui constituent la base des travaux de secours, jusqu'aux manipulations de fibroscopes, de sonars et d'autres appareils spéciaux, au démontage et remontage d'hélicoptères, et à l'utilisation d'autres équipements.

### B. Stage pour les équipes médicales

Les tâches des équipes médicales présupposent des connaissances fondamentales sur les traitements médicaux, l'hygiène médicale dans les pays en développement ainsi que des connaissances d'ordre général sur des cultures différentes. En particulier, le stage avec des méthodes de simulation, méthodes d'études fondées sur l'expérimentation, employant des expériences passées à titre d'exemple, contribue remarquablement à l'exécution efficace des travaux de secours sur place.

## **Section 8. Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique**

La signification de l'assistance technique est caractéristique par sa contribution à la formation de ressources humaines dans les pays en développement par le transfert de technologie au travers d'échanges personnels globaux. C'est pourquoi le recrutement et le stage d'experts japonais de haut niveau possédant la maîtrise parfaite des connaissances et des technologies qu'ils transfèrent, sont de première importance pour l'assistance technique. Quand JICA a été fondée en 1974, une de ses tâches prioritaires était donc de se procurer ces ressources humaines. Durant l'exercice 83, l'Institut de Coopération Internationale a été établi avec la mission d'exécuter activement les tâches suivantes pour recruter et entraîner des experts japonais.

### **1. Stage pour les experts de l'assistance technique**

Les types suivants de stages sont effectués pour entraîner des experts qualifiés possédant la compétence globale pour le domaine répondant au besoin du pays concerné.

#### **(1) Stage avant l'envoi**

Les experts seniors affectés à un pays étranger, dont la mission dure normalement un an, suivent les types de stages suivants:

##### **A. Stage avant l'envoi**

Ce stage avant l'envoi comporte deux semaines de stage pratique sur le rôle des experts de l'assistance technique, l'information sur le pays d'affectation, et trois semaines de pratique de langues étrangères. Huit sessions similaires sont organisées chaque année. Pourtant, l'accent est mis surtout sur la capacité des experts à s'exprimer dans une langue étrangère; des cours d'anglais, d'espagnol, de français, de chinois, d'indonésien, de thaïlandais, et d'autres langues sont considérés comme indispensables; les cours donnent aux stagiaires experts une maîtrise suffisante du langage parlé et de l'écriture dont ils auront besoin dans leurs travaux d'assistance technique; cela nécessite l'utilisation de matériels de stage individualisés. Durant les deux semaines de stage pratique, les conjoints de ces experts assistent à des cours parallèles. Durant l'exercice 93, 699 experts et 383 conjoints, au total 1,082, ont participé à ce stage.

##### **B. Stage linguistique individuel**

Les experts qui demandent un stage linguistique supplémentaire au terme du stage avant l'envoi décrit ci-dessus, peuvent le suivre;

**C. Stage linguistique dans un pays tiers**

Les experts qui seront envoyés dans l'un des pays francophones ou hispaniques sont envoyés en France ou au Mexique, avant d'aller dans leur pays d'affectation respectif, pour six semaines au maximum de stage linguistique. Durant l'exercice 93, quatre personnes ont ainsi suivi le stage linguistique de français.

**D. Stage technique individuel**

Durant l'exercice 93, JICA a attribué un stage supplémentaire dans le domaine de la technologie spécialisée ou du fonctionnement, de la maintenance et de la gestion d'équipements à 50 experts.

**(2) Stage général d'assistance technique**

**A. Stage pour responsables et coordinateurs de projets**

Parmi ceux qui seront envoyés comme experts de la coopération technique de projet-type, les responsables et coordinateurs de projets suivent un stage sur l'administration et la gestion de projets. Une telle formation a lieu huit fois par an. Durant l'exercice 92, 71 responsables et 60 coordinateurs de projets ont suivi ce stage.

**B. Stage pour le personnel de collectivités locales**

Pour soutenir les activités de la coopération internationale gérées par des collectivités locales, cinq formations se sont déroulées au cours de l'exercice 92 à l'Institut pour la Coopération Internationale de JICA, 81 membres du personnel de collectivités locales ont suivi cette formation.

De surcroît, 100 fonctionnaires civils détachés de collectivités locales ont suivi des cours de stage dans les centres de Hokkaido, du Kanto, de Hokuiku, du Kansai et de Kyushu.

**C. Stage pour le personnel des organisations non-gouvernementales (ONG)**

Huit personnes appartenant à des ONG ont pris part à des stages de langues étrangères durant l'exercice 93.

**(3) Cours de stage pour les experts en coopération technique**

Les experts, qui seront assignés dans un futur proche et dont des essais d'affectation ont été faits, suivent dix semaines de cours de stage (partiellement cinq semaines). Ce stage est organisé trois fois par an. Durant l'exercice 93, 151 experts ont reçu ce stage qui a consisté en 22 cours relatifs aux 17 secteurs tels que l'infrastructure, les ressources humaines, l'agriculture, l'ingénierie agricole, la foresterie, l'énergie, l'environnement sanitaire, le développement industriel, le reboisement, l'environnement urbain, l'éducation, WID et les mesures contre la

pollution, le traitement des déchets, l'évaluation de l'environnement et les problèmes environnementaux du monde.

#### **(4) Cours de stage pour les experts du contrôle des maladies contagieuses (Anti-Polio)**

Trois experts ont participé au "Séminaire sur l'éradication de la poliomyélite, sa théorie et pratique" au Centre International de Kyushu, et après ce séminaire, ils ont participé à des stages en Chine.

#### **(5) Stage technique à long terme au Japon**

Ce stage technique est destiné aux experts rapatriés qui ont été provisoirement envoyés dans un autre pays d'affectation. Il ne dure jamais plus d'un an et a lieu dans une université ou un organisme de recherches au Japon.

#### **(6) Stage outre-mer à long terme**

Afin de valoriser les ressources humaines pour les activités futures de coopération internationale, des candidats sont sélectionnés et envoyés dans des universités outre-mer ou dans des organismes de recherches à l'étranger pour une durée ne dépassant pas deux ans.

Durant l'exercice 93, 25 personnes ont été envoyées à l'étranger dans cet objectif.

## **2. Recrutement d'experts japonais qualifiés**

Pour un recrutement régulier et opportun d'experts compétents pour les opérations, JICA possède les programmes suivants afin de s'assurer les services d'experts qualifiés.

### **(1) Conseillers techniques spéciaux**

JICA a passé un contrat avec des spécialistes, aujourd'hui JICA retient une personne dans chaque domaine: agriculture, construction et industrie, en tant que conseillère sur toute l'étendue de la coopération technique.

### **(2) Spécialistes en développement**

Un système a été mis sur pied en 1993 pour assurer une réserve d'experts disposant d'une personnalité et de compétences excellentes, qui jouent un rôle important comme leader lors de la coopération technique de projet-type en dehors du Japon. Ils interviennent également comme consultants à demeure au Japon dirigeant une commission de supervision, comme chefs de cours de divers stages et comme présidents eant de groupes d'études et de recherches. Durant



l'exercice 93, cinq personnes supplémentaires ont été ajoutées à ce "vivier" (vivier = réservoir), ce qui fait un total de 73 spécialistes.

### (3) Conseillers spéciaux

Ce programme consiste à assurer un contrat aux experts rapatriés, qui seront très probablement à nouveau affectés à l'étranger; 21 personnes de cette catégorie étaient assurées durant l'exercice 1993.

### (4) Spécialiste adjoint

Un nouveau programme a commencé durant l'exercice 90, pour assurer les services de jeunes spécialistes possédant des expériences suffisantes à l'étranger (ex-participants de JPO et de JOCV, etc.) et pour développer de nouvelles ressources humaines qualifiées pour la coopération internationale. Durant l'exercice 93, au total 62 personnes y compris 19 nouvelles recrues étaient en mission.

### (5) Enregistrement des experts pour affectation future

Ceux qui veulent travailler comme experts si l'occasion se présente, sont enregistrés pour les missions futures. Ces experts enregistrés sont sélectionnés et affectés à l'étranger lorsque sont reçues des demandes pertinentes de pays en développement. Durant l'exercice 93, 1.305 experts ont été enregistrés.

### (6) Association des experts rapatriés

L'Association des experts rapatriés a été établie en contact étroit avec les bureaux locaux de JICA. L'association cherche à assurer de meilleurs contacts entre les experts après leur retour au Japon et à promouvoir les activités internationales dans leurs régions respectives, favoriser la coopération technique, et en particulier, à localiser le personnel pour les futures affectations. Jusqu'à la fin de mars 1994, des associations régionales ont été constituées dans 31 localités au Japon, et la première réunion nationale a été tenue.

## 3. Recherches et études sur l'assistance technique

Dans le but d'exécuter des programmes efficaces de coopération en répondant aux besoins diversifiés et aux demandes techniques avancées des pays en développement, il est important de comprendre pleinement les conditions et les problèmes de développement dans chaque pays ou région individuels, et sur cette base, d'étudier l'orientation fondamentale et les stratégies majeures de l'assistance du Japon pour contribuer à la politique ultérieure et à la formulation d'une planification basées sur les résultats de ces études. La compilation systématique d'exemples instructifs issus de l'accumulation et de l'analyse des réalisations de la coopération

jusqu'à aujourd'hui, la communication de cette information aux experts, et son utilisation comme matériel pédagogique dans les programmes de stage pour experts, tout cela sert certainement à améliorer la qualité de la coopération. Pour effectuer ces études et développer ces matériels pédagogiques, les activités suivantes sont menées:

### (1) Etudes de coopération par pays

Durant l'exercice 86, les comités d'études ont été pour la première fois créés pour étudier l'aide au développement destinée à un pays ou à une région particulier. Les comités, composés de chercheurs expérimentés, de professeurs universitaires et de personnes compétentes, analysent les problèmes actuels de développement des pays bénéficiaires et réexaminent les principales aides des pays donateurs. En se fondant sur ces analyses, il formulent des recommandations pour améliorer l'assistance japonaise et suggérer un nombre de programmes d'aide. Durant l'exercice 93, les études sur l'Afrique du Sud et sur les Philippines engagées l'année précédente, ont été exécutées, et de nouvelles études ont commencé sur l'Indonésie, sur la Palestine et sur le Viêt Nam.

### (2) Etudes de coopération par secteur

Des comités similaires à ceux chargés d'études sur la coopération par pays mentionnés ci-dessus ont été également organisés pour étudier l'amélioration de l'assistance intersectorielle. Durant l'exercice 93, ils ont achevé l'étude sur "Le Développement et l'Education" et le comité pour le "Le Développement Participatif et le Bon Gouvernement" a été nouvellement établi.

### (3) Recherches et études concernant le transfert technologique et problèmes relatifs

JICA réalise d'autres activités en plus de celles mentionnées ci-dessus: études sur les méthodes de transfert technologique, études pour améliorer l'approche de l'exécution de l'aide, développement du matériel pédagogique pour les programmes de stage d'experts et organisation de conférences internationales sur les transferts technologiques. Au cours de l'exercice 93, 15 études ont été effectuées dans des domaines tels que les études de cas pour les experts de formation (seconde phase), l'investissement direct et le développement des ressources humaines dans la région Asie-Pacifique, la coopération avec les ONG dans des projets de coopération internationale; deux bandes vidéo et une série de diapositives ont été réalisées pour la présentation de projets. Ont été organisées des conférences internationales, telles que le symposium patronné par JICA sur "Ce que fait le Japon pour la Coopération Internationale" qui a marqué le 10e anniversaire de l'Institution pour la Coopération Internationale (IFIC), "Un Atelier sur l'évaluation de l'effet environnemental," co-parrainé par l'Institut américain des Ressources Mondiales, et un symposium sur "Les problèmes des réfugiés et la coopération technique," co-parrainé par l'Université de Montana aux Etats-Unis, en invitant des experts

possédant de l'expérience pratique et des personnes compétentes dans les domaines de l'aide. Une série de séminaires d'IFIC ont été tenus à Tokyo, pour ceux concernés par la coopération internationale.

#### 4. Préparation et communication d'informations

Dans le but d'exécuter des transferts technologiques efficaces, il est important pour les experts de bien se tenir au courant des problèmes actuels des pays en développement, des méthodes et du savoir-faire des transferts technologiques ainsi que des expériences de leurs prédécesseurs. Les services suivants sont disponibles pour fournir de telles informations sur les pays en développement et la technologie, aux experts et aux personnes concernées.

##### (1) Bibliothèque de JICA

Installée à l'Institut pour la Coopération Internationale, la Bibliothèque de JICA a une collection de quelques 100.000 volumes, accessible au public, y compris des livres généraux, les rapports de JICA, les manuels de stage et le matériel pédagogique ainsi que des livres et des documents recueillis dans les pays en développement.

##### (2) Organisation et communication d'informations

Les activités suivantes sont effectuées pour organiser les résultats d'études, et les données et informations sur les pays en développement, et, pour les rendre accessibles aux experts affectés à l'étranger et aux autres personnes intéressées.

- A. *Kokusai Kyoryoku Kenkyu*: "Recherches sur la coopération internationale" est publié deux fois par an en japonais et une fois par an en anglais.
- B. Compilation des informations techniques sur les pays en développement: des informations techniques relatives aux pays en développement sont recueillies et constituent les bases de données par secteur et pays. Ces bases de données sur 54 pays et huit secteurs sont disponibles à présent.
- C. Support d'informations techniques pour les experts. JICA se procure des documents, des manuels et d'autres données techniques relatives à la technologie requise pour l'instruction technique transmise par les experts et les rend accessibles aux experts en coopération (432 projets).
- D. Compilation d'informations générales sur les pays (informations générales, conditions de vie, etc.): à présent sont disponibles des documents sur 94 pays, offrant diverses informations dont les experts auront besoin après leur affectation.

- E. Développement de manuels techniques sur l'équipement fourni: JICA a développé 33 manuels techniques sur l'équipement fourni donnant des indications sur l'utilisation de l'équipement.

## **5. Activités concernées**

### **(1) Invitation d'experts étrangers en développement**

Pour se familiariser avec les tendances et politiques de l'aide des pays industrialisés ainsi que le profil des politiques et des projets de développement dans les pays en développement, JICA invite au Japon des chercheurs, des experts et des fonctionnaires chargés des problèmes de développement, pour offrir des séminaires et des cours, principalement au personnel de l'aide japonaise. Durant l'exercice 93, JICA a invité au Japon sept autorités en la matière.

## **Section 9. Prise en charge médicale et bien-être des experts en assistance technique**

Une variété de programmes a été établie dans le but de faire bénéficier les experts en coopération de la prise en charge médicale et du bien-être assurés par JICA. Les principaux avantages dont ils bénéficient sont les suivants:

### **(1) Congé et rapatriement temporaire**

Les experts en mission d'une durée d'au moins deux ans (ou deux ans et demi pour certaines régions) peuvent rentrer au Japon pour un congé une fois tous les deux ans (ou tous les deux ans et demi dans certaines régions).

### **(2) Voyage personnel pour soins de santé**

JICA prend en charge les coûts du voyage à destination d'une région bénéficiant de conditions climatiques plus favorables, effectué pour des raisons de santé, pour les experts affectés pour plus d'un an dans des régions pourvues d'un climat extrêmement rude au Moyen Orient ou en Afrique ou dans des zones où les conditions de vie sont particulièrement éprouvantes. JICA procure aussi un système itinérant pour le contrôle de l'état de santé des experts, travaillant dans des régions de haute altitude.

### **(3) Soins personnels de santé**

A partir de l'exercice 87, des médecins consultants et des infirmières ont été mis à la disposition des experts en coopération pour des contrôles médicaux et les conseiller sur leur état de santé; des équipes itinérantes de conseillers médicaux sont envoyées pour suivre l'état de santé des experts en mission dans des régions où les services médicaux et les conditions sanitaires sont insuffisants. Durant l'exercice 93, six équipes ont été envoyées dans 19 pays.

### **(4) Programme de sécurité**

Principalement par l'intermédiaire des bureaux de JICA outre-mer, des informations sur les conditions de sécurité et sur l'ordre public sont fournies et échangées, et des contacts réguliers sont établis lors de la "Réunion sur l'ordre public et la sécurité". Pour assurer plus de sécurité à son personnel, JICA fait stationner des spécialistes en sécurité dans les pays concernés et envoient des équipes itinérantes pour contrôler et surveiller la sécurité et les mesures de sûreté. 14 spécialistes en sécurité et trois équipes de surveillance ont stationné ou ont été envoyés dans neuf pays durant l'exercice 93.

### **(5) Indemnisation**

Tous les experts en coopération sont en principe couverts par l'assurance contre les accidents du travail en cas de blessures et d'accidents (y compris les maladies)

survenant au cours de leurs missions; ils bénéficient du programme de l'aide mutuelle à l'étranger qui fournit des indemnisations et rembourse le coût des traitements médicaux, de la convalescence et du transport, etc., en cas de blessures ou d'accidents subis en dehors de leurs missions.

(6) Amélioration des conditions de vie

Dans les cas où les conditions élémentaires de vie des experts sont insuffisantes et leur confort est extrêmement primaire, des efforts supplémentaires sont faits pour fournir des installations et équipements, comme l'électricité, l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'équipement sanitaire.

Pour plus d'amélioration, des études sur les conditions élémentaires de vie sont poursuivies. Quatre équipes d'études ont été détachées dans 12 pays durant l'exercice 93.

(7) "EXPERT"

Pour une meilleure communication entre les experts dans les pays d'affectation et les experts rapatriés, et pour soutenir les associations au Japon, le magazine trimestriel "EXPERT" est publié pour présenter des rapports sur leurs activités et informer les lecteurs des changements intervenus dans les programmes relatifs aux experts.

## **2<sup>ème</sup> Partie**

### **Aperçu des Programmes par Région Géographique**

---

## Chapitre 1

### Asie

#### Zone 1: Asie de l'Est et du Sud-Est

---

##### 1. Aspects régionaux

- (1) L'Asie de l'Est et du Sud-Est est une vaste région qui s'étend de l'extrémité orientale de Hokkaïdo à l'est jusqu'au Plateau du Pamir en Asie Centrale à l'ouest, et de la Mer de Timor au sud jusqu'aux frontières de la Russie au nord. A partir du nord, la région comprend la Mongolie, la Chine, la Corée du Nord et du Sud (République de Corée et République Démocratique et Populaire de Corée), les six pays de l'ASEAN (Brunéi, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), les trois pays de l'Indochine (Cambodge, Laos et Viêt Nam) et Myanmar.
- (2) Une région aussi vaste présente évidemment un large éventail de climats, de conditions naturelles et de particularités géographiques. On y constate aussi une grande diversité ethnique, religieuse et culturelle. Elle est une des régions les plus peuplées du monde, en partie parce qu'elle englobe la Chine qui compte plus de 1,1 milliard d'habitants, soit près d'un cinquième de la population mondiale.
- (3) A une certaine époque, cette région fut un foyer de tensions entre démocratie et socialisme, mais depuis la fin de la guerre froide, la situation politique des pays de la région et les relations avec les autres nations ont profondément changé. Tout en maintenant leur système communiste à parti unique dans le domaine politique, la Chine, le Viêt Nam et le Laos s'orientent vers un système économique, fondé sur les lois du marché.

La Mongolie et le Cambodge ont clairement abandonné le régime politique socialiste, et ils reconstruisent leur nation selon les principes de la démocratie et de l'économie de marché. En revanche, la Corée du Nord et Myanmar conservent un système politique fermé. Dans l'ensemble, les relations entre les pays de la région sont bonnes. La coopération et la collaboration mutuelles s'intensifient, du fait que les facteurs économiques ont désormais pris le pas sur l'idéologie.

- (4) Mais la région présente aussi une grande diversité par son développement économique. Le PIB par habitant dans les pays, appelés NPI (Nouveaux Pays Industrialisés) de l'Asie, à Singapour, en Corée du Sud et au Brunéi, qui bénéficient d'abondantes ressources naturelles, est comparable à celui des pays industrialisés. La Malaisie, la Thaïlande et d'autres pays de l'ASEAN connaissent aussi une remarquable croissance économique. Bien qu'une croissance future soit à prévoir dans les trois pays de l'Indochine, leur PIB par



habitant se situe encore autour de 200 dollars, un niveau resté faible, reflétant l'héritage des conflits qui ont déchirés ces pays. Pour donner un aperçu des pays de cette région, il est possible de les classer comme suit, en se basant sur leur degré de développement économique: i) pays et régions NPI; ii) pays de l'ASEAN considérés sur le point de se joindre aux NPI; iii) pays planifiant leur décollage économique par l'introduction du système d'économie de marché; et iv) les autres pays.

\* Le terme "dollar" dans ce rapport signifie dollar américain.

- (5) Les NPI asiatiques, Singapour et la Corée du Sud ont été les premiers à émerger des rangs des pays en développement et à réaliser leur décollage économique, grâce à des stratégies de développement économique qui concernent la promotion d'une industrialisation orientée vers les exportations, l'introduction de capitaux étrangers, et des industries à forte main d'œuvre qui tirent parti des bas salaires. Pourtant, ces dernières années, la croissance économique de ces pays s'est ralentie et ils sont rattrapés par d'autres pays de l'ASEAN. Néanmoins, ils sont en train d'opérer en douceur une transition vers une structure industrielle, dominée par les industries de services et à forte teneur en savoir-faire technologique. S'ils ne connaîtront sans doute plus la rapide croissance du passé, ils devraient entrer dans une période de croissance stable, basée sur de solides fondations économiques.
- (6) La Malaisie et la Thaïlande, considérées sur le point de devenir des NIP, ont connu une forte croissance économique. L'Indonésie, quant à elle, enregistre maintenant une croissance surprenante. Dans ces pays, disposant d'une abondante main d'œuvre qualifiée et bon marché, comme ce fut d'ailleurs le cas dans les NPI asiatiques, l'industrialisation orientée vers les exportations et l'afflux de capitaux étrangers sont activement encouragés; ces éléments y sont devenus le moteur du développement économique. Depuis plusieurs années, ces pays n'ont plus connu de croissance à deux chiffres, comme ce fut le cas dans le passé, à cause de la baisse de la demande, attribuable à la récession dans les pays industrialisés qui importent leurs marchandises. Pourtant, ils continuent d'atteindre des taux de croissance relativement élevés et cette tendance devrait continuer encore pendant un certain temps.

Cependant, une telle croissance économique en une période aussi courte a rapidement engendré des problèmes, inhérents à toute croissance. En peu de temps, toute une série de problèmes se sont rapidement manifestés: disparité de revenus entre citoyens, surpeuplement dans les villes, déséquilibre entre le développement urbain et rural, et problèmes d'environnement. Ces problèmes réclament des approches futures, qui viseront à assurer un développement durable et stable.

- (7) La Chine, le Viêt Nam et le Laos ont lancé des stratégies de développement qui visent à faire croître leur économie par l'incorporation d'éléments de l'économie de marché dans leur

système économique à planification centrale. La promotion d'une politique économique de ce genre, tout en préservant le régime communiste à parti unique, devrait donner naissance à des problèmes différents de ceux de l'Europe de l'Est et de la CEE, où se poursuit aussi la transition économique. La Chine, en particulier, est proche du décollage économique, grâce à la promotion active de l'introduction des capitaux étrangers et d'une stratégie exportatrice. Le Viêt Nam attire maintenant l'attention, en tant que marché prometteur pour les investissements, et il connaît en effet un afflux de capitaux étrangers. La Mongolie procède, elle aussi, à la transformation rapide de son économie. Quant au Cambodge, il a finalement pris les premières mesures pour la reconstruction de ses systèmes politique, économique et social. Certes, les sources d'une éventuelle instabilité sont encore nombreuses, mais désormais, le Cambodge devrait promouvoir activement sa transformation économique.

- (8) Une des caractéristiques notoires des récentes tendances socio-économiques de cette région, est l'accélération rapide du transfert des technologies et des capitaux au sein même de la région. A une certaine époque, le Japon était pratiquement le seul à fournir technologies et capitaux dans la région, tandis qu'à présent, ceux-ci proviennent non seulement du Japon, mais aussi des NPI asiatiques et des pays de l'ASEAN. Des efforts vigoureux sont entrepris pour former une zone économique régionale en Asie de l'Est et du Sud-Est, comme en témoignent les qualificatifs "Triangle de la Croissance," "Zone Economique du Bassin" ou encore "Triangle Septentrional."
- (9) La remarquable croissance économique de la région pendant ces dernières années, lui a valu la réputation d'être "un centre de croissance pour l'économie mondiale." L'impact de toute la région sur le reste du monde a crû de façon phénoménale et, tout naturellement, sa voix se fait entendre plus fortement dans la communauté internationale. Désormais, il sera de plus en plus demandé à la région, non seulement de viser à son propre développement durable, mais aussi de coopérer et de contribuer de diverses façons à la valorisation des autres régions.
- (10) En tant que membre de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, le Japon a toujours maintenu des liens politiques, économiques et culturels puissants avec les autres pays de cette zone. Comme il attache une grande importance au maintien de ces relations étroites, le Japon est resté le plus grand donneur d'aide à la région depuis 1975, date où il avait remplacé les Etats-Unis. Toutefois, en raison de la croissance de cette région discutée ci-avant, et par suite de l'augmentation de l'APD du Japon aux autres régions, la part de l'aide japonaise à cette zone est en baisse. De plus, conséquence des besoins changeants de la région, une proportion croissante de l'APD japonaise va à la coopération technique et aux crédits.

## 2. Projets de JICA dans la région

La coopération de JICA avec cette région du globe est la plus étendue à presque tous les égards, y compris en ce qui concerne le nombre de types d'aides, la somme des dépenses et le nombre de personnes concernées. Elle est aussi la zone où l'aide est le plus intensivement donnée, parce que presque tous les plus grands pays bénéficiaires de l'APD du Japon sont situés dans cette région. Elle a une plus grande variété de plans de coopération et de secteurs que toute autre région, ainsi qu'une tendance très nette à l'augmentation des aides de grande envergure. Le moment approche maintenant pour JICA d'imaginer et de développer une nouvelle forme de coopération technique, par exemple, afin d'encourager les pays, déjà suffisamment développés sur le plan économique et qui ne sont plus aptes à bénéficier de la coopération financière non-remboursable, à devenir eux-mêmes des pays donateurs, ou pour mettre en œuvre avec eux, une coopération technique dans les pays en développement voisins.

### (1) Assistance technique

#### A. Programme de stage

Durant l'exercice 93, 4.408 stagiaires venant de cette région (y compris les nouveaux participants et ceux de l'année précédente, ainsi que les jeunes invités) ont représenté 44,4% de l'ensemble des stagiaires formés au Japon. Considérant une classification par pays comptant le groupe le plus important de participants, arrive en tête l'Indonésie (802), suivie de la Thaïlande (723), la Chine (676), les Philippines (627) et la Malaisie (576).

Le stage couvre une grande variété de domaines; planification du développement, administration gouvernementale, contrôle du transport et de la circulation, télécommunications et radiodiffusion, agriculture, foresterie et pêche, exploitation minière, énergie, soins de santé et médecine, et bien-être social. Ces dernières années, des stages liés à l'environnement et au passage à une économie de marché sont organisés pour répondre aux besoins de cette région.

Des programmes de stage dans un pays tiers ont été également exécutés dans des pays de l'ASEAN, à l'exception du Brunei, pour renforcer l'assistance technique parmi ces pays.

#### B. Invitations de la jeunesse

Le programme d'invitation de la jeunesse a été établi en 1984, pour les jeunes gens de six pays de l'ASEAN; plus tard, il a été élargi pour inclure d'autres pays de la même région. Durant l'exercice 93, un total de 1.095 jeunes de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont été invités au Japon: 197 de Chine, 150 de Malaisie, 149 d'Indonésie, des Philippines et de Singapour respectivement, 147 de Thaïlande, 96 de Corée, 48 du Brunei et 10 de Mongolie.

Les jeunes invités sont essentiellement des ouvriers, fermiers, étudiants, dirigeants de groupes de jeunes, enseignants et fonctionnaires; ils s'efforcent de mieux connaître la vie au Japon et d'approfondir la compréhension mutuelle.

### C. Envoi d'experts

Durant l'exercice 93, 2.153 experts, y compris les nouveaux affectés et ceux en mission continue, ont été envoyés dans cette région, ce qui correspond à 48,9% de tous les experts japonais envoyés à l'étranger, dont 1.513 personnes nouvellement affectées. 394 personnes en Indonésie, 328 personnes en Thaïlande, 270 personnes en Chine, 179 personnes aux Philippines et 146 personnes en Malaisie.

La plupart des experts, 186 d'entre eux, ont été affectés dans les domaines relatifs à l'agriculture, suivis dans cet ordre par 180 dans le secteur de la santé, 165 dans les transports, 119 dans l'industrie et 108 dans le développement des ressources humaines.

### D. Fourniture d'équipements indépendants

Durant l'exercice 93, des équipements indépendants (fourniture d'équipements liée à aucun projet spécifique) ont été fournis à sept pays dans cette région, en 16 expéditions équivalant au total à 390 millions de yens, montant qui correspondait à 21,8% de tous les équipements fournis par JICA et situait le Japon au deuxième rang en tant que fournisseur d'équipements pour ces régions. L'équipement fourni couvre une vaste gamme allant des équipements de radiodiffusion et de télécommunication aux équipements de recherches minérales et d'analyses et aux équipements pour le traitement des déchets.

### E. Assistance technique de projet-type

Il y a eu au total, 103 projets d'assistance technique de projet-type, exécutés dans cette zone géographique au cours de l'exercice 93; Cela constitue 50,7% de l'ensemble des projets de coopération technique de projet-type de JICA durant cet exercice. De ces projets, 26 ont été exécutés en Thaïlande, 22 en Indonésie, 20 en Chine, 15 aux Philippines, 9 en Malaisie, 6 en Corée, 2 à Myanmar, 1 à Singapour, au Laos et en Mongolie respectivement.

Les nouveaux projets commencés durant l'exercice 93 sont extrêmement variés, allant de la protection de l'environnement jusqu'à l'éducation supérieure, les technologies hautement développées comme l'informatique et la biotechnologie, à des domaines plus communs relatifs aux besoins humains fondamentaux, y compris l'agriculture, la santé et les soins médicaux. Il existe aussi des projets engagés l'année précédente, y compris des stages en radiologie, commerce et entreprise, normalisation industrielle, reboisement, prévention contre les désastres environnementaux en plus de domaines relatifs aux besoins humains de base.

## F. Etudes de développement

Durant l'exercice 93, 50 nouvelles études de développement ont été commencées dans la région, ce qui fait passer à 133 le nombre total d'études actuellement en cours. Les principaux domaines où ont été exécutées de telles études étaient ceux de l'infrastructure sociale, des transports, du système de circulation, des télécommunications, de l'agriculture et de la foresterie.

### (2) Coopération financière non-remboursable

Durant l'exercice 92, JICA a encouragé l'accélération de l'exécution de 47 projets de coopération financière non-remboursable, d'un montant équivalent à 53,840 millions de yens dans huit pays – dont les principaux sont la Chine, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande. Dans le domaine des études du plan base se font sentir de plus en plus fortement ces dernières années, les besoins spécifiques en développement de chaque pays, en plus de l'amélioration des conditions de vie de base dans cette région.

### (3) Volontaires JOCV

Durant l'exercice 93, 191 volontaires JOCV, 18,7% de l'ensemble des envoyés, ont été nouvellement affectés dans huit pays. La Malaisie en a reçu la plus grande part (42), suivie de l'Indonésie (32), de la Chine (29) et de la Thaïlande (27). Leurs domaines de spécialisation étaient l'éducation et la culture, l'agriculture, la foresterie et la pêche, la maintenance d'équipements et leur fonctionnement, la santé et l'hygiène, les sports, le traitement industriel et l'ingénierie civile.

### (4) Equipe japonaise de secours aux sinistrés

Durant l'exercice 93, des fournitures d'urgence ont été envoyées au Myanmar après un incendie, aux Philippines après des désastres causés par un typhon, et en Indonésie après un tremblement de terre. Une équipe de secours a également été envoyée en Malaisie après l'effondrement d'un immeuble. Pour assurer l'approvisionnement régulier d'équipements et de fournitures de secours ainsi que leur envoi rapide sur demande, JICA a installé un dépôt où est emmagasiné un stock de sécurité à Singapour.